



**PROGRAMME REGIONAL DE RESILIENCE CLIMATIQUE
- PRRC- (P180171)
MADAGASCAR**

**PLAN DE MOBILISATION
DES PARTIES PRENANTES**

Version révisée – Version provisoire

AVRIL 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	iv
1. CONSIDERATIONS GENERALES	1
1.1. CONTEXTE	1
1.2. DESCRIPTION DU PROJET	2
1.2.1. Généralités sur le Projet	2
1.2.2. Objectif de développement du projet	2
1.2.3. Objectifs spécifiques	2
1.2.4. Composantes du Projet	2
1.2.5. Zones d'intervention du Projet	5
1.2.6. Bénéficiaires du Projet	6
1.2.7. Arrangements institutionnels	6
1.2.8. Cadre juridique pertinentes pour le projet	6
2. OBJECTIF DU PMPP	10
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	11
3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	11
3.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet	11
3.1.2. Autres Parties prenantes	11
3.1.3. Les parties prenantes identifiées en fonction des activités du Projet	13
3.2. LES INDIVIDUS OU GROUPES VULNERABLES ET DEFAVORISES	14
3.3. ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET ET DU DEGRE D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES	15
3.4. SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LES CONSULTATIONS	20
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	22
4.1. PRINCIPES GENERAUX	22
4.2. RESUME DES CONSULTATIONS	22
4.3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES	22
4.4. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES LORS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	23
4.4.1. Réunion d'information nationale	23
4.4.2. Résumé des entretiens avec des échantillons représentatifs des parties prenantes	24
4.5. BUTS ET OBJECTIFS DE LA MOBILISATION	24
4.6. METHODES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	25
4.7. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	28
4.8. STRATEGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS	28
4.9. STRATEGIES PROPOSEES POUR LES CONSULTATIONS	33
4.10. PLANIFICATION DE LA MOBILISATION	34
4.11. EXAMEN DES COMMENTAIRES	36
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	37
5.1. RESSOURCES HUMAINES	37
5.2. RESPONSABILITES ET FONCTION DE GESTION	37
6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES	38
6.1. OBJECTIFS DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	38

6.2.	PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLÉANCES	38
6.3.	INFORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR L'EXISTENCE DU MGP	40
6.4.	CARACTERISTIQUES DES PLAINTES ET DES DOLÉANCES	40
6.4.1.	Porte d'entrée des plaintes	40
6.4.2.	Catégories de plaintes et de doléances	41
6.5.	STRUCTURATION ET DESCRIPTION DU MECANISME PROPOSE	41
6.5.1.	Procédures standards de traitement des plaintes	42
6.5.2.	Procédures particulières de traitement des plaintes touchant les cadres du projet et les travailleurs des entreprises et/ou prestataires du Projet	44
6.5.3.	Procédures de traitement des plaintes sensibles	44
6.5.4.	Traitement des plaintes déposées directement au niveau de la Banque mondiale	44
6.6.	PROCÉDURES DE GESTION DES PLAINTES ET DOLÉANCES	45
6.7.	STRUCTURE ET OPERATIONNALISATION DU MGP	51
6.8.	BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MGP	52
7.	SUIVI ET REPORTING	53
7.1.	PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SUIVI	53
7.2.	RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES	53
8.	LE BUDGET PREVISIONNEL	54
9.	CONCLUSION	55
	Références bibliographiques	56
	ANNEXES	57
	Annexe 1. Analyse Comparative du cadre national et de la NES10	58
	Annexe 2. Procès-Verbal de la Réunion d'information à Antananarivo	67
	Annexe 3. Fiche de présence lors de la réunion d'information à Antananarivo	71
	Annexe 4. Préoccupations et suggestions des parties prenantes	73
	Annexe 5. Modèle de fiche de plaintes	101
	Annexe 6. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse de l'analyse comparative entre le cadre national et la NES1	7
Tableau 2: Synthèse de la comparaison entre le cadre national et la NES10	7
Tableau 3 : Liste des parties prenantes identifiées par type d'activités	13
Tableau 4 : Evaluation des parties prenantes	17
Tableau 5: Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes	20
Tableau 6: Besoins des parties prenantes	20
Tableau 7: Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes	25
Tableau 8: Stratégies pour la diffusion des informations selon les types de parties prenantes	30
Tableau 9: Choix des stratégies pour la consultation	33
Tableau 10: Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités	34
Tableau 11: Principes régissant le MGP	38
Tableau 12 : Niveaux et processus de traitement de plaintes	43
Tableau 13: Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes	48
Tableau 14: Budget de mise en œuvre du MGP du projet parent et FA	52
Tableau 15: Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD)	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Mécanisme de gestion des plaintes du projet PRRC	47
--	----

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Sigle	Développement
AEP	: Alimentation en Eau Potable
AFE	: Afrique de l'Est et Afrique Australe (Régions de l')
APD	: Avant Projet Détaillé
APIPA	: Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
APS	: Avant Projet Sommaire
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
AT	: Assistance Technique
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption
BM	: Banque mondiale
BNGRC	: Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CCDR	: Country Climate and Development Reports
CECJ	: Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique
CERC	: Contingent Emergency Response Component
CES	: Cadre Environnemental et Social
CIWA	: Cooperation in International Waters in Africa (Coopération pour les eaux internationales en Afrique)
CN	: Coordonateur National
CNRP	: Comité National de Résolution des Plaintes
COVID-19	: CoronaVirus Disease 2019
CPGU	: Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CPP	: Comité de Pilotage du Projet
CRRP	: Comité Régional de Résolution des Plaintes
CT	: Comité Technique d'appui à la mise en œuvre
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGATE	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement
DGM	: Direction Générale de la Météorologie
DPF	: Domaine Public Fluvial
DRAE	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'élevage
DRATSF	: Direction Régionale de l'Aménagement du Territoire et du Service Foncier
DREAH	: Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
DRPPSPF	: Direction Régionale de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
EAS	: Exploitation et Abus Sexuels
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
E&M	: Entretien et Maintenance
E&S	: Environnemental et Social
FID	: Fonds d'Intervention pour le Développement
GdM	: Gouvernement de Madagascar
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
GWSP	: Global Water Security & Sanitation Partnership (Partenariat mondial pour la sécurité de l'eau et de l'assainissement)
HS	: Harcèlement Sexuel
IEC	: Information Education Communication

IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
MDAT	: Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MECIE	: Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEAH	: Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MI	: Ministère de l'Intérieur
MinAE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MPS	: Ministère de la Population et des Solidarités
MST	: Maladie Sexuelle Transmissible
MTM	: Ministère des Transports et de la Météorologie
NES	: Norme Environnementale et Sociale
NIHYCRI	: Normes de construction des Infrastructures Hydroagricoles contre les Crues et les Inondations
OCFP	: Organe de Contrôle des Finances Publiques
ODP	: Objectif de Développement du Projet
ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAAEP	: Programme d'Amélioration d'Accès à l'Eau Potable
PAC	: Pôle Anti-Corruption
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PF	: Points focaux
PFSS	: Projet de Filet de Sécurité Sociale
PGMO	: Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre
pm	: pour mémoire
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPSD	: Project Procurement Strategy for Development
PRRC	: Programme Régional de Résilience Climatique
PREE	: PRogramme d'Engagement Environnemental
PRODUIR	: Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience
PSM	: Planification Spatiale Maritime
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PUDi	: Plan d'Urbanisme Directeur
PV	: Procès-Verbal
PVBG	: Plan d'action contre la Violence Basée sur le Genre
RAF	: Responsable Administratif et Financier
RAP	: Rapport d'Achèvement du Projet
RC	: Renforcement de capacité
RGRE	: Responsable de Gestion des Risques Environnementaux
RGRS	: Responsable de Gestion des Risques Sociaux
RPI	: Ressource propre interne
RPM	: Responsable de la Passation de Marchés
RSE	: Responsable Suivi-Evaluation

SADC	: Southern Africa Development Community
UCP	: Unité de Coordination du Projet
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VCE	: Violence Contre les Enfants

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. CONTEXTE

Sur le plan mondial, le changement climatique représente une préoccupation majeure des nations et ses effets affectent tous les secteurs d'activités entraînant le ralentissement du développement économique et social, notamment des graves problèmes sur les moyens de subsistance de la population et sur les infrastructures essentielles à la fourniture de service social de base (éducation, santé, AEP, électricité, logement, etc.).

Une des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (la COP 27) en novembre 2022 porte sur « le renforcement des mesures prises (de façon concrète) sur l'adaptation aux conséquences inévitables des changements climatiques, tout en favorisant le soutien financier, technologique, le renforcement des capacités dont ont besoin les pays pauvres¹ ».

Une étude récente du groupe de la Banque mondiale sur le climat révèle l'importance et la nécessité d'accroître la résilience et l'adaptation pour le développement et pour la réduction de la pauvreté, plus particulièrement pour les pays à faible revenu. En effet, dans le rapport national sur le climat et le développement (CCDR, en anglais)² adressé au pouvoir public, à la communauté, au secteur privé et à tout partenaire de développement, une résilience accrue impliquant un développement rapide et inclusif peut s'acquérir grâce à une approche à trois volets : (i) une approche de la résilience et de l'adaptation à l'échelle communautaire, (ii) la prise en compte dans toutes les décisions et tous les investissements les risques climatiques, (iii) un ensemble d'interventions sectorielles ciblées couvrant le capital humain, les infrastructures et divers secteurs économiques (agriculture, eau, électricité, villes, etc.).

Madagascar comme la Région de l'Afrique de l'Est et celle de l'Afrique Australe, n'est pas épargné des problèmes causés par le changement climatique. Le pays est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles et figure parmi les cinq pays les plus vulnérables au changement climatique à l'échelle mondiale. Pour Madagascar, la principale conséquence du changement climatique se manifeste dans le Sud de l'île où la diminution de la disponibilité en eau et des rendements des cultures due à l'aggravation d'une sécheresse récurrente s'observe. De même, dans la partie Est de l'île plus exposée aux aléas cycloniques, des inondations récurrentes sont également observées.

Une tendance des pays cités ci-dessus face aux catastrophes consiste i) à réagir dans l'immédiat, dans des mesures à court terme qui sont devenues plus coûteuses à long terme, ii) à adopter des approches sectorielles cloisonnées et mal alignées pour la planification, la conception des investissements dans des infrastructures de normes inadéquates, etc. Une préparation pour une solution à long terme ou une réponse durable à long terme aux dangers climatiques exige une adoption adéquate d'une gestion stratégique des risques et catastrophe mais qui est confronté par un manque de financement.

C'est cette solution qu'apporte le programme régional de résilience climatique initiée par la Banque mondiale pour les pays de la région AFE avec une approche régionale pour renforcer la résilience climatique et des interventions à l'échelle de la société.

Pour Madagascar, face aux effets néfastes du changement climatique notamment dans le Sud et dans l'Est, le Programme régional via le PRRC veut aider le pays à faire face aux problèmes conséquents du changement climatique, à accroître la résilience climatique tout en agissant sur le développement multisectoriel pour réduire la pauvreté. Mais avant la mise en œuvre du Projet, des instruments cadres devront être élaborés qui sont des préalables à cette mise en œuvre. Le présent Plan de Mobilisation des parties prenantes constitue l'un des documents cadre de projet. Ce PMPP cadre la mobilisation des parties prenantes du Projet Parent et des activités du financement additionnel.

¹<https://unfccc.int/fr/news/la-cop-27-parvient-a-un-accord-decisif-sur-un-nouveau-fonds-perles-et-prejudices-pour-les-pays>

² World Bank Group. 2022. Climate and Development: An Agenda for Action - Emerging Insights from World Bank Group 2021-22 Country Climate and Development Reports. Washington, DC in <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38220>.

1.2. DESCRIPTION DU PROJET

1.2.1. Généralités sur le Projet

Le Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC) initié à Madagascar fait partie d'un vaste programme régional de développement à long terme de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (AFE), plus particulièrement pour les pays suivants - Soudan du Sud, Malawi, Comores, Mozambique et Madagascar - et pour l'organisation d'intégration régionale SADC. Ce programme régional financé par la Banque mondiale vise à combler les lacunes importantes dans la façon dont les pays concernés se préparent et gèrent les effets et impacts du changement climatique.

1.2.2. Objectif de développement du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'accroître la préparation aux chocs climatiques des populations vulnérables dans les pays participants.

1.2.3. Objectifs spécifiques

Le projet PRRC est un projet multi-phase et dans le cadre de sa première phase, le projet interviendra, dans le cas de Madagascar sur deux niveaux :

- Au niveau local et régional, le projet apportera son soutien aux solutions résilientes à moyen et long terme aux impacts de la variabilité climatique pour la région du Sud de Madagascar sujette aux sécheresses et pour les villes de l'Est de Madagascar localisées dans les zones à risque cyclonique ;
- Au niveau national, le projet appuiera les changements dans le cadre de collaboration, de création de normes de collaboration entre les institutions clés (CPGU, MEAH, MATSF, FID, BNGRC, etc.) pour donner des réponses aux chocs climatiques. Le projet travaillera également en coordination avec les projets en cours financés par la Banque intégrés dans les programmes de l'eau (PAAEP³), d'URL (PRODUIR⁴, DPF⁵) et de SPJ (PFSS⁶).

En somme, le PRRC interviendra dans l'appui, le soutien, le renforcement de capacité institutionnelle et la fourniture d'assistance technique aux institutions publiques liées aux risques climatiques œuvrant dans différents secteurs (administration territoriale, aménagement de territoire,

1.2.4. Composantes du Projet

Au cours de la 1^{ère} phase, les interventions du projet sont axées principalement sur le renforcement de capacité des acteurs, des institutions clés dans la préparation et dans les interventions en cas d'urgence, l'assistance technique et la mise en œuvre des études techniques, environnementales et sociales relatives au choix des sites, au choix des activités à entreprendre et à la détermination des priorisations des investissements des infrastructures à réhabiliter au cours de la phase 2 sur le plan des effets du changement climatique.

Par rapport à ces grandes lignes directrices d'intervention, leur mise en œuvre sera réalisée à travers les cinq (05) composantes (ou piliers) suivantes qui sont les mêmes pour le projet parent et le financement additionnel :

- Composante 1. Gestion des risques et financement climatique ;
- Composante 2 : Investissements dans les infrastructures et gestion durable des actifs pour la résilience climatique ;
- Composante 3. Services climatiques adaptatifs pour des collectivités résilientes.

³ PAAEP ou Programme d'Amélioration d'Accès à l'Eau Potable (P174477). Sous tutelle du MEAH, le projet vise à accroître l'accès à des services d'eau améliorés dans la zone du Grand Antananarivo et de certaines villes secondaires de Madagascar.

⁴ PRODUIR ou Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience (P159756). Sous tutelle du MATSF, le projet vise à améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans les quartiers précaires du Grand Antananarivo, au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, et aussi à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et à prévenir le développement de nouveaux risques.

⁵ DPF ou Domaine Public Fluvial.

⁶ PFSS ou Projet de Filet de Sécurité Sociale (P149323), sous tutelle du MPPSPF, le projet vise à améliorer l'accès des ménages extrêmement pauvres à des services de filet de sécurité et de jeter les bases d'un système de protection sociale.

- Composante 4 : Gestion du projet ;
- Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) à zéro fonds alloué.

Composante 1. Gestion des risques et financement climatique.

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités institutionnelles régionales et nationales et de renforcer la coopération en matière de gestion des risques climatiques et de catastrophes et de financement climatique.

Sous-composante 1.1. Gestion des risques climatiques et de catastrophes. Cette sous-composante appuiera les investissements dans les systèmes hydrométéorologiques et d'alerte rapide dans les pays participants, ainsi que la mise en place ou le renforcement de mécanismes de coordination au niveau régional. Les activités admissibles et en rapport aux financements additionnels sont les suivantes :

- Volet Hydromet et Systèmes d'Alerte Précoce (SAP)

Ce volet vise à renforcer les systèmes de surveillance hydrométéorologiques et d'alerte précoce pour mieux anticiper les risques climatiques. Il inclut l'acquisition et l'installation d'équipements tels que des stations automatiques synoptiques, des radars band S, des stations hydrologiques, des postes de travail pour les prévisionnistes et des Matériels de Secours d'Urgence (MSU). Ces installations nécessitent des travaux de réhabilitation et de construction des cabines. Des études sont également menées pour améliorer les modèles de prévision et mettre en place un système d'alerte multi-risques (MH-EWS). Les institutions clés impliquées sont la CPGU, la DGM (Direction Générale de la Météorologie) et l'APIPA.

- Volet Renforcement des capacités et infrastructures du BNGRC

Ce volet se concentre sur le renforcement des capacités opérationnelles du BNGRC (Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes). Il comprend l'équipement et les travaux de réhabilitation des bureaux territoriaux, l'acquisition de matériels de secours d'urgence (disaster kits), et l'organisation de visites d'échange pour partager les bonnes pratiques en gestion des risques. L'objectif est d'améliorer la préparation et la réponse aux urgences au niveau communautaire et institutionnel.

- Volet Abris Communautaires à Usage Multiple (ACUM)

Ce volet prévoit la construction d'abris communautaires dans plusieurs localités vulnérables aux risques climatiques. Il inclut des études de faisabilité, l'élaboration d'une stratégie nationale, et la réalisation des travaux de construction. Ces abris servent à protéger les populations en cas de catastrophes tout en étant utilisables pour d'autres besoins communautaires en temps normal. Les institutions responsables sont le CPGU, le MDAT, et le BNGRC.

Sous-composante 1.2. Financement climatique. Ce sous-volet favorise la gouvernance climatique multisectorielle et la mobilisation de financements climatiques provenant de différentes sources. Il comprendra une assistance technique (AT) au niveau régional pour renforcer la capacité des clients à accéder à des financements d'atténuation et d'adaptation, ou à des fonds pour les biens publics mondiaux (BPM), par exemple pour la protection des zones humides et la conservation des parcs, et pour orienter et bénéficier des opportunités du marché du carbone via la création de plates-formes régionales et nationales pour le plaidoyer et le financement du climat; soutenir la sensibilisation délibérée, et tables rondes.

Composante 2. Investissements dans les infrastructures et gestion durable des actifs pour la résilience climatique.

L'amélioration de la gestion des impacts climatiques liés à l'eau dans les pays de l'Est et du Sud de l'Afrique nécessite de combler l'écart régional sur les infrastructures hydrauliques essentielles à la résilience climatique, ainsi que d'un cadre institutionnel solide (c.-à-d. règles et organisations) pour intégrer les considérations climatiques dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre et de l'exploitation de la nouvelle infrastructure.

Sous-composante 2.1. Renforcement des capacités institutionnelles de gestion des risques climatiques à long terme. Cette sous-composante financera l'assistance technique visant à renforcer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de la gestion des ressources en eau résiliente au climat, y compris la collaboration régionale et transfrontière. Cela implique de renforcer la capacité institutionnelle des pays à gérer efficacement les risques d'inondation, de cyclones et de sécheresse liés au climat à long terme aux niveaux des bassins versants et des villes, y compris le soutien fondamental en matière de politiques, d'institutions et de réglementation, tels que l'amélioration des systèmes de surveillance des ressources en eau et de gestion des bassins versants, les ressources en eau/la gestion des inondations/l'aménagement du

territoire (c'est-à-dire les plans directeurs et les plans de bassin), l'analyse comparative de la résilience en matière de genre et des approches sensibles au genre, des capacités et des outils renforcés pour l'engagement communautaire dans la planification et le renforcement de la résilience, la mise à jour des normes techniques pour les infrastructures résilientes au climat, et des législations connexes, et le renforcement des capacités. Il financera également les échanges Sud-Sud et le renforcement des capacités sur la base d'expériences régionales réussies.

Dans le cadre du financement additionnel, cette sous-composante financera les études sur la construction d'un barrage à usage multiple sur le fleuve Mandrare dans les régions d'Androy et d'Anosy. Il inclut des études techniques (APD, DAO, EIES), la sécurisation foncière, et l'élaboration de plans de gestion durable des paysages et de la biodiversité, des schémas d'aménagement intercommunal pour les zones d'intervention de Havelo Mandrare. Des panels d'experts techniques sont également mobilisés pour revoir les études et garantir la sécurité et la durabilité du projet. Cette sous-composante comprend également la réhabilitation de la Route d'intérêt provinciale 107 reliant Amboasary Sud et Tsivory, la réhabilitation de l'aérodrome de Tsivory, la construction d'un gîte d'étape/base vie à Andabolava, la construction du seuil de Sakovokary. Les institutions responsables sont la MEAH (Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène) et la DGSF (Direction Générale des Services Fonciers).

Sous-composante 2.2. Comblent le déficit d'infrastructures résilientes aux changements climatiques.

Cette sous-composante financera des études préparatoires sur les infrastructures prioritaires nouvelles et en situation de désespoir afin d'accroître la résilience climatique dans les pays participants. Les études comprendront des évaluations de la sécurité des barrages pour le stockage critique – cette infrastructure est essentielle en termes de gestion de trop / trop peu d'eau, en plus de soutenir potentiellement de multiples utilisations de l'eau fondamentales pour le développement des pays. Les infrastructures admissibles comprennent les biens de protection (p. ex. remblais/digues, restauration des terres humides, drainage urbain, canalisation) et le stockage polyvalent (y compris les barrages prioritaires à grande échelle). Les investissements conventionnels dans les infrastructures et les solutions fondées sur la nature seront envisagés.

Pour le financement additionnel, cette sous-composante appuiera les études de faisabilité, la conception détaillée et les instruments E&S pour réduire les risques d'inondations dans les villes de Toamasina et Mahajanga à travers des études techniques et des travaux prioritaires. Il inclut également la mise à jour des Plans d'Urbanisme Directeur pour plusieurs communes ainsi que l'élaboration d'un plan de gestion de littoral de Madagascar. Les institutions impliquées sont le MDAT, le MEAH et le MI.

Sous-composante 2.3. Gestion durable des actifs. Cette sous-composante comprendra une évaluation du cadre juridique et institutionnel et des flux de fonds, ainsi que le recouvrement des coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures de protection et de stockage. Il appuiera l'assistance technique et le renforcement des capacités pour renforcer la capacité des agences de l'eau à exploiter et à entretenir les actifs existants et nouveaux pour la gestion de la sécheresse et des inondations, y compris les aspects financiers, juridiques et de capacités humaines, en tenant compte de l'inclusion des femmes. L'assistance technique aidera à définir une approche de la gestion des biens publics et des normes minimales et, le cas échéant, des recommandations et un soutien pour la mise en place d'un fonds régional/national d'entretien des actifs pour les infrastructures de stockage et de protection, y compris des recommandations et un soutien pour la révision des lois sur l'eau.

À Madagascar, cette sous-composante appuiera spécifiquement la mise à jour / vulgarisation / formation sur les normes de construction d'infrastructures résilientes, sur le guide d'intégration de la résilience climatique dans les SRAT et PRD, la finalisation et la vulgarisation de la Politique Nationale de Développement des Infrastructures et des Équipements (PNDIE), la planification des investissements destinées au renforcement de la résilience des infrastructures et équipements essentiels. Les institutions impliquées sont le MDAT, le MEAH et le MI.

Composante 3. Services climatiques adaptatifs pour des collectivités résilientes.

Cette composante inclut le renforcement de la résilience du capital social et humain au changement climatique dans les pays de l'Est et du sud de l'Afrique et comprendra l'amélioration de la préparation des communautés du dernier kilomètre et l'intégration de la dimension climatique dans la conception des politiques de protection sociale, la planification opérationnelle et budgétaire, y compris dans les programmes de travail contre rémunération, tout en intégrant les besoins en matière de genre.

Sous-composante 3.1. Donner aux communautés les moyens de gérer les risques climatiques. Cette sous-composante vise à l'analyse multidimensionnelle des systèmes adaptatifs de protection sociale et spatiale des zones d'implémentation sensibles au Changement Climatique, au développement du modèle

économétrique de suivi de la vulnérabilité des ménages, au développement de mécanisme de digitalisation du FID, à l'Etude sur les types de travaux à haute intensité de main d'œuvre adaptatifs à prioriser dans la SOP-2. Les institutions responsables sont le FID et le MPS (Ministère de la Population et des Solidarités).

Sous-composante 3.2. Intégrer la résilience climatique dans les programmes de protection sociale. La capacité à répondre en temps opportun aux besoins émergents dépend de quatre activités soutenues par le projet : (1) renforcer le contenu sur le changement climatique de la conception opérationnelle des programmes de protection sociale, des travaux publics aux moyens de subsistance ; (2) améliorer les systèmes d'information et les données des ménages pour mieux évaluer la vulnérabilité au changement climatique, en particulier celle de l'eau ; (3) améliorer l'agilité financière pour soutenir les mesures de réduction des risques et l'atténuation des chocs; et (4) soutenir les arrangements et les partenariats de coordination intersectoriels et transnationaux, y compris pour les programmes « argent contre travail » adaptés au climat.

À Madagascar, comme le Fonds national de développement (FID) et le Ministère de la Population et des Solidarités disposent déjà d'approches existantes pour des programmes de protection sociale tenant compte du climat et des programmes de travaux à forte intensité de main-d'œuvre, cette opération se concentrera sur la mise à jour des manuels de procédures opérationnels et administratifs des programmes de protection sociale adaptés au changement climatique, la visite échanges FID, le renforcement des capacités institutionnelles régionales et locales : redynamisation des structures en charge de la Protection Sociale au niveau décentralisé avec les coûts de gestion pour FID et MPS, voyages d'échanges avec les pays ayant déjà des expertises similaires en résilience climatique, la collecte des données pour le RSU dans les zones sélectionnées, le plan de renforcement de capacité sur la protection sociale adaptative et infrastructures résilientes, le développement et mise à jour de document de Programmation Saisonnière Basée sur les Moyens d'Existence et Protocoles d'Actions Précoces avec les communautés et acteurs travaillant dans la protection sociale et la promotion de la résilience ainsi que la formation du Personnel sur les thématiques du changement climatique et de la protection sociale

Composante 4. Gestion de projet.

Cette composante financera toutes les activités de gestion de projet dans les pays et les organisations régionales participants, y compris l'équipement et les matériaux, l'assistance technique et le respect des exigences fiduciaires, les gestions de risques environnementaux et sociaux, la planification et la gestion de la sécurité, la supervision à distance, le suivi et l'évaluation (S&E) et l'évaluation d'impact, la gestion des connaissances et la communication et, si nécessaire, le soutien aux activités techniques et à la supervision. Il financera également les mécanismes nationaux de plaintes en cas de réclamation (MGP) et d'autres coûts de fonctionnement du projet.

Composante 5 : Intervention d'urgence éventuelle.

Une composante contingente d'intervention d'urgence (CERC) est incluse dans le projet. Cela permettra une réaffectation rapide des fonds non engagés au titre des crédits et subventions correspondants en cas de crise ou d'urgence éligible. Dans le cadre de ce projet, les urgences admissibles seraient limitées aux éléments suivants : (i) inondations/cyclones causant des destructions, de la contamination et limitant l'accès aux services d'eau; ii) les sécheresses affectant l'approvisionnement en eau pour la consommation humaine et le bétail; iii) les épidémies localisées de maladies d'origine hydrique liées aux inondations/cyclones et aux situations d'urgence liées à la sécheresse, et iv) les impacts liés aux conflits sur les infrastructures hydrauliques. Zones d'intervention et les bénéficiaires du Projet

1.2.5. Zones d'intervention du Projet

Le projet PRRC intervient dans la partie Sud de l'île, plus précisément au niveau des bassins versants des régions du Sud par le fleuve Mandrare et dans les villes des zones à risque cyclonique de l'Est de Madagascar pour apporter un soutien aux solutions à moyen et long terme face aux sécheresses et aux risques d'inondation récurrentes. Dans sa première opération, outre le bassin de Mandrare, les villes de Toamasina et de Majunga ainsi que les zones d'intervention pour la construction des ACUM (Abri Communautaire à Usage Multiple) ; Toliara, Mahajanga, Mananara, Maroantsetra, Farafangana, Vangaindrano, Taolagnaro, Vohémar, Ambilobe constituent des sites prioritaires en raison de leur grande vulnérabilité aux cyclones.

1.2.6. Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les Ministères clés (MEAH, MDAT, MEF, MI, MTM, MPS, MEDD, MINAE, MEH, MTP, etc.) et les GIP (CPGU, FID, BNGRC, PAAEP, etc.) qui vont bénéficier de renforcement de capacités institutionnelles et le soutien d'assistance technique pour une capacité accrue à fournir des solutions à moyen et long terme face aux chocs climatiques ;
- Les agences nationales de surveillance et d'alerte précoce contre les crues (DGM, BNGRC, MEAH/DREAH, APIPA, PAAEP) qui vont bénéficier d'appui en matériels et équipements hydrométriques, de logiciel de traitement des données et d'assistance technique ;
- Le MEAH qui va bénéficier d'appui dans la réalisation d'études d'évaluation des besoins en matière de gestion de ressources en eau tant sur le plan infrastructures que sur celui d'une réforme institutionnelle ;
- Le FID et le MPS qui vont bénéficier de soutien et d'assistance technique dans la détermination des programmes spécifiques de protection sociale adaptative au changement climatique ;
- Les ménages et les communautés, plus particulièrement les communautés du Sud et les ménages dans les villes de l'Est de Madagascar qui vont bénéficier, de façon indirecte, les améliorations apportées au niveau des alertes précoces.

1.2.7. Arrangements institutionnels

Vu le caractère multisectoriel que le projet PRRC présente, il est placé sous tutelle de la Primature du Gouvernement de Madagascar. Dans le cadre des modalités de mise en œuvre du projet PRRC, ce dernier sera doté d'une structure de gestion formée par : un Comité de Pilotage, une Unité de Gestion du Projet (UGP) siégeant au sein de la CPGU (Primature), et un Comité Technique d'Appui à la mise en œuvre (CT) qui se compose de représentants des différents ministères impliqués et autres entités sectorielles.

1.2.8. Cadre juridique pertinentes pour le projet

Pour tout projet d'investissement financé par la Banque mondiale dont le Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC) en fait partie, la mise en conformité aux exigences et instructions du Cadre Environnemental et Social (CES) 2016 est impérative. En fait, les dispositifs juridiques et institutionnels applicables au projet devraient être impérativement conformes aux dispositifs tels qu'énoncés et entendus entre le Gouvernement de Madagascar et la Banque mondiale dans l'Accord de financement du projet.

Pour l'ensemble du projet, huit (8) NES sur les dix (10) préalablement définies par le CES sont pertinentes pour ce Projet à savoir les NES1, NES2, NES3, NES 4, NES5, NES6, NES8 et NES10. Mais c'est en conformité avec les NES1 (Evaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux), et NES10 (Mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information) qu'est préparé le Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), objet du présent document. L'élaboration et la mise en œuvre de ce PMPP doivent être proportionnelles à la nature et à l'envergure du projet ainsi qu'à ses risques et effets potentiels.

La NES1 indique que lors de l'évaluation environnementale et sociale, la mobilisation des parties prenantes fait partie intégrante de la démarche et qu'il faut établir un dialogue avec les parties prenantes et leur diffuser les informations pertinentes. La NES10 renforce cette relation avec les parties prenantes en donnant des directives supplémentaires pour leur mobilisation. Dans cette NES, y est exposé le déroulement d'un processus de mobilisation de ces parties prenantes qui comprend plusieurs étapes dont :

- L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
- La planification des modalités de mobilisation des parties prenantes ;
- La diffusion de l'information ;
- La consultation des parties prenantes ;
- Le traitement et règlement des plaintes ;
- Le compte rendu aux parties prenantes.

La comparaison de la NES1 avec le cadre national (Décret MECIE⁷, Charte Environnementale actualisée⁸) ne montre aucune divergence sur la gestion des risques environnementaux et sociaux. D'ailleurs, les deux cadres présentent des traits de complémentarité et de concordance sur les thématiques évoquées par la NES1. Le tableau ci-après donne une synthèse de l'analyse comparative entre les deux cadres.

Tableau 1: Synthèse de l'analyse comparative entre le cadre national et la NES1

⁷ Décret n°2025-080 du 28 Janvier 2025 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement modifié par le Décret n°2004-167 du 03/02/2004.

⁸ Loi n°2015-003 du 19 février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée.

Points de concordance	Points de complémentarité	Points de divergence
1. Obligation de la réalisation de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux et de la mobilisation des parties prenantes pour tous les projets d'investissements	1.Elaboration de PEES selon les exigences du CES de la Banque mondiale 2.Suivi et établissements des rapports d'évaluation environnementale et sociale	Néant
2. Participation du public au processus d'évaluation environnementale et sociale 3. Nature des instruments d'évaluation environnementale et sociale tel que l'EIES, la formulation et la préparation de plan de gestion environnementale et sociale 4. Mesures d'atténuation, de minimisation, d'évitement, de neutralisation et de compensation des impacts environnementaux et sociaux 5. Publication des rapports d'évaluation environnementale et sociale et d'étude d'impact environnemental et social	3.Communication à la Banque mondiale par le promoteur de projet des incidents et des accidents sur l'environnement, les populations, le public et le personnel 4.Mobilisation et participation des parties prenantes concernées	

Source : adaptée de Banque mondiale (b), 2018.

La Loi N°2015-003 du 19 février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy Actualisée énonce le principe de participation et de consultation du public tout au long du projet ainsi que le droit d'accès à l'information de toute personne. Toutefois, en comparaison avec cette loi, la NES10 dispose plus de clarté et apporte plus de détails et de précision dans l'implication des parties prenantes.

Il est à préciser que juridiquement, la NES10 et le cadre national sont concordants sur tous les thèmes abordés dans la NES10. D'une manière générale, les exigences de la NES10 sont plus précises et développées quant à l'application. De plus, la NES10 et le cadre national se complètent en ce qui concerne les mécanismes de gestion de plaintes.

Une synthèse de l'analyse comparative entre le cadre national et la NES10 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Synthèse de la comparaison entre le cadre national et la NES10

NES10	Cadre national	Analyse de l'écart. Conclusion d'application pour le Projet PRRC
Consultation des parties prenantes		
Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes	Principe énoncé : consultation du public, droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision	Bien que le principe soit acquis, les exigences de la NES10 sont développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy.
Aspect du processus de participation		
Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : i) identification et analyse des parties prenantes ; ii) planification sur la manière dont la consultation des parties prenantes se produira ; iii) diffusion de l'information, iv) consultation avec les parties prenantes, v) traitement et réponses aux plaintes.	Etapes méthodologiques proposées pour mener la consultation des parties prenantes : i) Contacts des autorités de proximité, ii) identification des groupes et population touchés par des échantillons à enquêter ; iv) Recrutement des enquêteurs locaux, v) Réalisation de l'enquête /traitement et Établissement des bases des données.	Les exigences de la NES10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy.

NES10	Cadre national	Analyse de l'écart. Conclusion d'application pour le Projet PRRC
Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes		
L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes.	A l'issue de l'évaluation. Consultation du public dans le cadre de l'évaluation de l'EIE(S) : consultation des documents, enquête publique, audience publique.	Les exigences de la NES10 sont plus indicatives et développées. Elles ne sont pas contraires aux textes Malagasy.
Identification des parties prenantes		
Les parties prenantes sont composées par les parties affectées par le projet, les autres parties intéressées, les parties affectées défavorisés ou vulnérables.	En matière de gestion environnementale, les parties prenantes sont les secteurs publics, le secteur privé, les sociétés civiles, les communautés villageoises, la population en général.	Les exigences de la NES10 donnent une autre classification plus conforme à l'objectif de la NES. Elles ne sont pas contraires aux textes Malagasy.
Identification et analyse des parties affectées		
L'Emprunteur devra identifier les parties affectées par le projet (les personnes ou les groupes) qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables.	Identifier les parties impactées avec une attention particulière aux couches les plus vulnérables.	Les exigences de la NES10 sont plus développées. Elles ne sont pas contraires aux textes Malagasy.
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes		
En consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) proportionnel à la nature, à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels.	Les textes ne prévoient pas l'élaboration de Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy
Diffusion de l'information		
L'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts du projet, ainsi que les opportunités potentielles.	Le droit d'accéder aux informations concerne surtout celles susceptibles d'exercer quelques influences sur l'environnement, y compris sur le milieu social.	A défaut de textes d'application plus détaillés, de la loi, les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes Malagasy.
Langues de diffusion des informations du projet		
Diffusion dans les langues locales pertinentes, accessible et culturellement appropriée	Les textes ne précisent pas ces points	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy
Mécanisme de gestion des plaintes		
L'Emprunteur proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes.	Prévoir l'analyse des plaintes, d'une manière générale, reçues de la population pendant la mise en œuvre du projet.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy
Capacités organisationnelles et engagement		
L'Emprunteur devra définir des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairs, et désigner du personnel spécifique qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de participation des parties prenantes et du respect de la présente NES.	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malagasy

Source : adaptée de Banque mondiale (b), 2018.

2. OBJECTIF DU PMPP

Le Plan de mobilisation des parties prenantes facilitera au Gouvernement de Madagascar (GdM) et au Projet PRRC en particulier, le développement et l'entretien de manière itérative d'une relation constructive avec les parties prenantes tout au long du projet. Il permettra de procéder à la gestion, l'évaluation et le suivi des risques des effets environnementaux et sociaux (Banque mondiale (a), 2018). L'objectif global du PMPP du « Projet Régional de Résilience Climatique à Madagascar (PRRC) » consiste à :

- Etablir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du Projet de bien identifier, de nouer et maintenir des relations constructives avec les parties prenantes, et plus particulièrement les parties prenantes touchées par le Projet ;
- Evaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties prenantes touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible et accessible et appropriée toutes les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux générés par le Projet ;
- Doter les parties touchées par le Projet de moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, ainsi qu'aux organes de pilotage et d'exécution du Projet et l'Etat d'y répondre et de les gérer ;
- Prendre en compte de manière inclusive les avis, préoccupations, intérêts des femmes, notamment celles vulnérables, par rapport à la mise en œuvre du Projet.

La méthodologie d'élaboration du PMPP adopte une démarche participative en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le Projet au niveau des différentes institutions concernées (ministères et autres organismes publics et privés). L'analyse menée tient compte du contexte local, de l'existant et valorise les bonnes pratiques et exigences liées à des consultations inclusives, responsables et constructives.

La préparation de ce PMPP se fait conformément à la réglementation en vigueur à Madagascar et aux directives et standards de la Banque mondiale.

L'élaboration du PMPP est axée sur les actions suivantes : informations générales sur le projet, identification et analyse des parties prenantes, élaboration d'un programme de mobilisation des parties prenantes, identification des ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes, l'analyse du mécanisme de gestion des plaintes et proposition de processus adapté, élaboration d'un programme de suivi et établissement de rapports.

Ainsi, le présent document se structure autour des points principaux suivants : (i) Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes, ii) Identification et analyse des parties prenantes, iii) Programme de mobilisation des parties prenantes, iv) Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes, v) Mécanisme de gestion des plaintes, vi) Suivi et reporting et vii) Budget estimatif de mise en œuvre du PMPP.

- Le design de la structure de gestion du projet et les arrangements institutionnels ;
- La création de plan d'action pour la préparation des documents du projet (documents E&S, PPSD, etc..) nécessaires à la demande de financement auprès de la BM.

A part le partage de leurs préoccupations, les parties prenantes ont émis également des suggestions pour améliorer les interventions du projet ou pour mieux mettre en œuvre les différentes activités générées par les composantes. Les préoccupations ainsi que les suggestions sont synthétisées en annexe 3. Des besoins spécifiques de ces parties prenantes ont été également émises tels que des dotations en matériels informatiques, le financement des participants de la partie malagasy (ministères concernés par la résilience climatique autres que MEDD) aux événements internationaux sur le climat (comme la COP 28, ...).

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

L'objectif de cette identification est de déterminer les institutions, les organisations, les groupes de personnes et les personnes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement (de façon positive ou négative) ou d'avoir des intérêts dans le projet. L'identification des parties prenantes est un processus ou une démarche à être revu et mis à jour de façon régulière au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Deux grandes catégories de parties prenantes sont préalablement identifiées :

- Parties prenantes susceptibles d'être directement touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet ;
- Les autres parties prenantes.

3.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet

- Les parties prenantes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées, lors de la mise en œuvre de la première phase du Projet, sont constituées par les bénéficiaires du projet : le personnel des ministères sectoriels (MEAH, MINAE, MDAT, MPS, MI, MEF, MTM, l'APIPA, MED, MTP, MDS et MFA) qui vont bénéficier d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'appui institutionnel ;
- Les organismes publics de service (CPGU, BNGRC, FID, BNC-REDD+, etc.) qui vont recevoir des appuis (assistance technique) et de renforcement des capacités ;
- Les agences nationales liés aux collectes de données hydrométéorologiques et d'alerte précoce (DGM, APIPA) qui vont bénéficier d'investissements en matériels et équipements adéquats, de logiciels de traitement de données et d'assistance technique ;
- Les communautés locales des zones potentiellement concernées qui pourront être impactées par la mise en œuvre plus particulièrement des activités générées par la composante 1 du Projet. Elles vont bénéficier également des plus-values engendrées par lesdites activités, notamment en matière d'alerte précoce, des campagnes de sensibilisation sur le changement climatique.

3.1.2. Autres Parties prenantes

a) Autres parties prenantes ayant fonction de mettre en œuvre le projet

Cette deuxième catégorie de parties prenantes intègre les organismes ou entités impliquées dans le pilotage, la coordination, l'appui technique et la mise en œuvre du projet constituées par :

- Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) présidé par i) la Primature (Premier Ministre, Chef du Gouvernement ou son représentant), ii) le Coordonateur : CN CPGU/UGP, iii) les Membres ((Un (1) représentant du Staff de la Présidence, Un (1) représentant du Staff de la Primature ou son représentant, Un (1) Représentant du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), Un (1) Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Un (1) Représentant du Ministère de l'Intérieur (MI), Un (1) Représentant du Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire (MDAT), Un (1) Représentant du Ministère des transports et de la météorologie (MTM), Un (1) Représentant du Ministère de la population et des solidarités (MPS), Un (1) Représentant du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), Un (1) Représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MinAE), Un (1) Représentant du Ministère de l'énergie et des hydrocarbures (MEH), Un (1) Représentant du Ministère des Travaux Publics (MTP)), iv) Représentants des Régions concernées : 1 Gouverneur Anosy, 1 Gouverneur Androy, Un (1) Représentant des députés du district d'Amboasary, Un (1) Représentant des députés du district d'Ambovombe.
- L'Unité de Gestion du Projet (UGP), siégeant au sein de la CPGU et sous tutelle administrative de la primature, qui assure la gestion proprement dite du Projet. Elle est composée d'un Coordonateur national, d'un responsable technique, du responsable administratif et financier, du comptable, du

responsable en passation des marchés , de l'assistant en passation des marchés, des stagiaires en passation des marchés du responsable en suivi-évaluation, du spécialiste en gestion des risques environnementaux, du spécialiste en gestion des risques sociaux (en même temps responsable de la mobilisation des parties prenantes) , du responsable en gestion des risques liés à la VBG-EAS-HS, VCE), du responsable en communication, du responsable en infrastructure, du responsable foncier, d'autres personnels d'appui administratif et/ou technique;

- Le Comité Technique d'appui à la mise en œuvre (CT) qui assure le soutien technique nécessaire à la mise en œuvre des activités définies par les composantes, la qualité des études et la gestion des contrats initiées par le projet. Le CT est composé par :
 - **Comité d'appui technique pour les autres activités du PRRC :**
 - i) Président : CN de la CPGU/UGP,
 - ii) Points focaux au niveau des principaux ministères concernés par la mise en œuvre du projet : ((1) Représentant du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), (1) Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), (1) Représentant du Ministère de l'Intérieur (MI), (1) Représentant du Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire (MDAT), (1) Représentant du Ministère des transports et de la météorologie (MTM), (1) Représentant du Ministère de la population et des solidarités (MPS), (1) Représentant du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), (1) Représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MinAE), (1) Représentant du Ministère de l'énergie et des hydrocarbures (MEH), (1) Représentant du Ministère des Travaux Publics (MTP),
 - iii) Points focaux au niveau des organismes spécifiques / partenaires techniques de mise en œuvre des activités : ((1) Représentant du Bureau National de Gestion des Risques et des catastrophes (BNGRC), (1) Représentant du Direction Générale de la Météorologie (DGM), (1) Représentant de l'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo (APIPA), (1) Représentant du Fonds d'Intervention pour le développement (FID), (1) Représentant de la JIRAMA
 - **Comité d'appui technique pour le projet Havelo Mandrare :**
 - i) Présidence : (1) Représentant MEAH
 - ii) Secrétariat technique : Coordination Nationale CPGU/UGP
 - iii) Points focaux au niveau des principaux ministères concernés par la mise en œuvre du projet : ((1) Représentant du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH), (1) Représentant ANDEA, (1) Représentant AES, (1) Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), (1) Représentant du Ministère de l'Intérieur (MI), (1) Représentant du Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire (MDAT), (1) Représentant du Ministère des transports et de la météorologie (MTM), (1) Représentant du Ministère de la population et des solidarités (MPS), (1) Représentant du Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), (1) Représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MinAE), (1) Représentant du Ministère de l'énergie et des hydrocarbures (MEH), (1) Représentant du Ministère des Travaux Publics (MTP)
- Les agences d'exécution⁹ au niveau national (DGM, DGAT, APIPA, FID, etc.) qui ont des responsabilités directes dans la réalisation, la gestion et le suivi selon les activités générées par les composantes.

⁹ Les agences d'exécution qui sont des structures étatiques accompagnent l'UGP dans la mise en œuvre des activités générées par chaque composante du projet.

- Les prestataires de services recrutés (ONG, Cabinet/bureau d'études, consultant individuel) qui vont assumer le renforcement de capacité des bénéficiaires selon les domaines spécifiés, procéder aux différentes études préalables (études TES, APD, étude thématique, etc.) ;
- Les entreprises prestataires de services et de travaux d'installation des infrastructures, des matériels et équipements hydrométriques ;
- Les travailleurs au sein des prestataires de service et de travaux.

b) Les autres parties prenantes ayant une influence ou un intérêt

Cette catégorie de parties prenantes regroupe les entités suivantes :

- Les collectivités territoriales décentralisées (régions, communes) qui peuvent bénéficier d'informations fiables et de pouvoir anticiper les réponses aux aléas climatiques ;
- Les autres Services Techniques déconcentrés : Direction régionale en charge de l'Aménagement du Territoire, Direction régionale en charge de l'environnement ; Direction régionale en charge des travaux publics ; Direction régionale en charge de l'eau ; Direction régionale en charge de la population, les Districts concernés ;
- Les Directions Techniques des Ministères traitant les thématiques concernées par le Projet ;
- L'Office National pour l'Environnement qui contribue à la validation des autorisations environnementales au niveau national ;
- L'Organisation de la Société Civile (OSC) nationale et régionale ;
- Les associations intervenant dans les actions de protection de l'environnement, et d'autres associations de la société civile travaillant sur les domaines genre, environnement, ou développement durable, de gestion des risques et catastrophes, de lutte contre les VBG/VCE ;
- Les services d'écoute pour la prise en charge de cas de VBG.

3.1.3. Les parties prenantes identifiées en fonction des activités du Projet

Dans la panoplie des activités potentielles énoncées dans la sous-section 1.5 que le projet PRRC prévoit de mettre en œuvre, les catégories de parties prenantes concernées par l'information, la consultation et la mise en œuvre sont listées dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Liste des parties prenantes identifiées par type d'activités

Types d'activités potentielles	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
Investissements dans le système hydromet et renforcement des systèmes hydrométriques et d'alertes précoces	Agences nationales de surveillance et d'alerte précoce (DGM, APIPA, BNGRC, CPGU Communauté, Groupes vulnérables	Prestataires (ONG, cabinet/bureau d'études) MEAH/DREAH, MDAT/DRAT, MI/DRI CTD (région, commune), Fokontany Entreprise CIWA, GWSP
Etudes de faisabilité technique, environnementale et sociale (DAO, APD, APS, EIES) des travaux d'infrastructure (barrage, système d'irrigation et AEP, etc.) à financer en phase 2 Etude sur l'E&M des barrages, des infrastructures d'alimentation en eau, réseaux d'assainissement, etc.) Etude sur les outils de planification territoriale (PUDI, PSM, SAIC)	Institutions ministérielles (MEAH, MDAT, MI, MinAE) Organismes de services publics (CPGU, DGM, DGAT, ...)	Primature, UGP Prestataires (ONG, cabinet/bureau d'études)

Types d'activités potentielles	Parties prenantes touchées par le Projet	Autres parties prenantes
Etudes diverses selon des thèmes spécifiques		
Renforcement de capacité technique, institutionnelle (préparation et réponses aux urgences, résilience climatique, ...)	Institutions ministérielles (MEAH, MinAE, MPS, AES, MI, MDAT, MTM, MPS, MEDD, MEH, MTP, ...) Régions Organismes de services publics (CPGU, BNGRC, FID, APIPA, DGAT, ANDEA)	Primature-CPGU, UGP CPP, CT
Assistance technique	Institutions ministérielles (MEAH, MDAT, MinAE, ...) Agences nationales de surveillance et d'alerte précoce (DGM, APIPA) Organismes de services publics (FID)	Primature, UGP Prestataires (cabinet/bureau d'études, consultant individuel) SADC CIWA, GWSP
Participation à des échanges de connaissances, de données au niveau régional entre les participants du PRRC	Organismes de services publics (CPGU, BNGRC, FID, APIPA, DGAT) SADC	Primature, UGP BM SADC CIWA, GWSP

Les listes présentées ci-dessus sont à réactualiser tout au long de la mise en œuvre du projet.

3.2. LES INDIVIDUS OU GROUPES VULNERABLES ET DEFAVORISES

L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier des parties susceptibles d'être affectées de manière disproportionnée en raison de leur statut, de leur situation particulière pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Les individus ou groupes vulnérables et défavorisés peuvent appartenir aux parties prenantes touchées par le projet ou à d'autres parties prenantes concernées. Ces parties intègrent des individus ou des groupes qui nécessitent des efforts d'engagement particulier ou de dispositions particulières pour assurer leur représentation de façon équitable dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Par conséquent, le PMPP offrira l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du Projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans le cadre de ce projet PRRC et au cours de la mise en œuvre de la phase 1, des groupes vulnérables peuvent subir une exclusion sur l'accès à l'information et aux prévisions météorologiques dont les causes sont souvent associées à la situation de pauvreté de ces groupes et à d'autres facteurs socio-économiques. Les groupes vulnérables, sans être exhaustifs, présentent les caractéristiques suivantes :

- Les personnes âgées ;
- Les personnes handicapées (physiques) ;
- Les ménages à faible revenu (urbain et rural) ;
- Les individus à faible niveau d'instruction (illettrés, déscolarisés prématurément ou non, etc.)

L'identification d'autres groupes vulnérables et par conséquent le renouvellement de leur liste se feront tout au long de la mise en œuvre du Projet. Des mesures appropriées doivent être prises pour leur garantir l'égalité entre les sexes et l'inclusion de tous les groupes vulnérables afin de comprendre leur perspective sur le Projet et plus particulièrement sur l'accessibilité aux bénéfices engendrés par le projet, les obstacles et les risques sociaux.

Les mesures d'atténuation des VBG/EAS-HS et de l'exploitation des enfants au travail feront également objet de consultations auprès des femmes et des groupes vulnérables aux risques de VBG/EAS-HS et le suivi de l'exploitation des enfants au travail.

3.3. ANALYSE DU NIVEAU D'INTERET ET DU DEGRE D'INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est une méthode qui vise à examiner le niveau d'intérêts et le degré d'influence potentielle de toutes les parties prenantes qui peuvent être affectées par le Projet. Cet examen va permettre de pouvoir planifier comment accentuer le rôle des parties prenantes qui sont favorables au projet tout en minimisant le risque posé par celles qui s'opposent ou qui sont défavorables au projet.

Autrement dit, l'analyse des parties détermine la relation entre les parties prenantes et le projet. Elle aide à identifier les méthodes de consultation appropriée pour chaque groupe de parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet. Les méthodes les plus courantes pour la consultation des parties prenantes comprennent :

- Le téléphone/l'email ;
- Les entretiens individuels ;
- Des focus group ou groupes de discussion ;
- Des consultations publiques, ateliers, réunions publiques ... ;
- La distribution de brochures, bulletins d'information (newsletter) ;
- Les mass média (journaux, TV, radio).

L'évaluation des craintes et des attentes des parties prenantes permettra de prendre des décisions adéquates pour répondre à leurs besoins, décisions qui dépendent en fait, de leur niveau d'intérêt et de leur capacité à influencer sur les résultats du Projet.

L'analyse va se porter sur la détermination des intérêts et des pouvoirs que chaque partie prenante va s'exercer sur le Projet :

- L'intérêt désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite du Projet. C'est l'élément motivateur.
- Le pouvoir, par contre désigne le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'atteinte des objectifs fixés par le Projet. C'est la capacité d'influencer le Projet.

La détermination de la fréquence et de la technique de mobilisation appropriées pour un groupe de parties prenantes données doit prendre en compte les trois critères suivants :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe de parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ;
- Et les méthodes de mobilisation et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

Au fur et à mesure que l'impact du projet sur un groupe de parties prenantes prend de l'ampleur ou que l'influence d'un acteur donné augmente, la mobilisation avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier et s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode utilisée.

Les parties prenantes ayant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du Projet seront managées de près et leurs attentes devront être prises en compte. Des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du Projet sont à mobiliser dans ce cas.

Par contre, les parties prenantes présentant un intérêt faible et un pouvoir faible vis-à-vis du projet font l'objet d'actions de communication pour que leurs besoins soient satisfaits.

Les consultations et entretiens, menés dans le cadre des processus de la préparation du projet ont permis d'alimenter le PMPP. D'autres consultations compléteront l'analyse lors de la mise à jour du présent document.

Le tableau ci-après présente une évaluation globale des parties prenantes relatives au Projet PRRC.

Tableau 4 : Evaluation des parties prenantes

Groupe de Parties Prenantes	Parties prenantes	Entité	Principales caractéristiques	Craintes/ attentes	Mesures adoptées par le projet PRRC	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Parties Prenantes participant dans la mise en œuvre du projet							
Administration	Primature, CPGU	Structure de pilotage et de coordination (CPP, UGP, CT)	Fonctionnaires, salariés du projet	Atteinte de l'objectif fixé et d'aboutir aux résultats escomptés dans le ODP Meilleures conditions de travail	Tenir compte des résultats des évaluations Respecter le PGMO	Elevé	Elevé
Administration	Institutions ministérielles (MEAH, MDAT, MinAE, MID, MPS)	Directions techniques, Directions concernées par la résilience climatique	Fonctionnaires	Renforcement de capacité technique, organisationnelle et institutionnelle	Organiser des sessions de formation Mettre à disposition des assistants techniques	Elevé	Elevé
Organismes de service public	Agences d'exécution	MEAH, DGAT, DGM, FID	Service public	Renforcement de capacité technique Utilisation de nouvelles technologies	Etablir une convention Renforcer l'implication à travers une information et une consultation. Etablir un mécanisme de feed-back fonctionnel	Elevé	Elevé
Communautés	Communautés Groupes vulnérables	Personnes vulnérables Ménages urbains et ruraux	Individu, membres de ménages	Amélioration de leur bien-être et de leur moyen d'existence Renforcement de l'inclusion des groupes vulnérables Réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation pour acquérir une meilleure appropriation des initiatives	Elevé	Moins élevé
Secteur privé	Secteur privé des BTP, Prestataires de service intellectuel	Entreprise de travaux d'installation des infrastructures et des équipements, Cabinet/bureau d'études, ONG	Prestataires	Maîtrise des dispositions environnementales et sociales	Respecter la législation du travail et de l'emploi Respecter le PGMO	Elevé	Elevé

Groupe de Parties Prenantes	Parties prenantes	Entité	Principales caractéristiques	Craintes/ attentes	Mesures adoptées par le projet PRRC	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Secteur privé	Secteur privé des BTP, dans l'installation des matériels hydrométriques	Entreprise des travaux Fournisseurs de matériels et d'équipements hydrométriques	Ouvriers Employés	Meilleure condition de travail	Respecter la législation du travail et de l'emploi Respecter le PGMO	Elevé	Moins élevé
Autres parties prenantes							
Administration	Services techniques déconcentrés (STD)	DRPS/CECJ Centre Vonjy	Fonctionnaires, salariés	Violences basées sur le genre Travail des enfants	Respecter le Plan VBG Sensibiliser les parties prenantes, la population sur le VBG/HS-EAS	Elevé	Faible
Administration	MEF (Ministère de l'Economie et des Finances)	Banque Centrale, Trésor public	Fonctionnaires	Gestion du fonds du financement	Veiller au respect des procédures financières	Moyen	Elevé
Administration	STD	DRAT, DREAH, DRAE	Fonctionnaires	Impacts de l'intervention et des résultats du Projet sur les secteurs d'activités de ces départements ministériels	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière Etablir un mécanisme de feed-back fonctionnel	Elevé	Faible
Collectivités territoriales	Collectivités territoriales décentralisées	Gouvernorat Communes Directions techniques de la région Service technique des communes	Elus locaux Salariés des CTD	Développement économique et social local Accroissement de la résilience territoriale aux chocs climatiques Prévention des conflits sociaux	Informar les autorités locales et la population sur les activités du projet Respecter le PGES Mettre en place le MGP au niveau région Être prompte dans la gestion des conflits Porte d'entrée des plaintes au niveau commune	Elevé	Elevé
Organisation de la société civile	ONG, Organisation communautaire de base	ONG locale	Membres	Non-respect des droits de la population	Maintenir le dialogue et l'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre	Faible	Elevé

Groupe de Parties Prenantes	Parties prenantes	Entité	Principales caractéristiques	Craintes/ attentes	Mesures adoptées par le projet PRRC	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Partenaires techniques et financiers	Bailleurs, soutien financier	Banque mondiale	Equipe du projet	Non-respect du cadre environnemental et social Non-respect des engagements par le projet	Mettre en place une équipe de management performante (UGP, CT) Respecter les mesures de gestion de risques environnementaux et sociaux Respecter les engagements pris avec les parties prenantes	Elevé	Elevé
Médias	Radio, journaux, télévisions	Radio nationale et locale Télévision nationale et locale Presse écrite	Journaliste	Désinformation	Impliquer les médias Mettre à la disposition les informations sur le projet à temps	Moins	Elevé

Source : adaptées de MEAH/BM (2022), MINAE/BM (a) (2022), MINAE/BM (b) (2022), MEH/MNDPT/BM (2023)

Par rapport à la position (et leur classement) des parties prenantes sur les plans intérêt et niveau d'influence (et implicitement de pouvoir) pendant tout le long du cycle du Projet, le Projet adoptera et entretiendra des relations et actions différentes (stratégies d'approche) telles que le tableau ci-après les synthétise :

Tableau 5: Recommandations d'action du Projet par rapport au profil des parties prenantes

Profil des parties prenantes	Recommandations d'actions pour le Projet
Influence élevée, intérêt élevé	Les parties prenantes de cette catégorie constituent les principaux collaborateurs du Projet et il est recommandé de les mobiliser avec attention en raffermissant davantage les liens avec eux (organisation de rencontres régulières)
Influence élevée, intérêt faible	Les parties prenantes de ce groupe risquent de s'opposer à l'avancée du projet tant que leurs besoins spécifiques ne soient pas honorés. Il est recommandé de les satisfaire dans la mesure du possible et ne pas négliger la communication avec eux en leur fournissant les tenants et aboutissants et l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt élevé	Ces parties prenantes trouvent de l'intérêt à ce que le projet puisse atteindre ses objectifs et aboutit à des résultats positifs. Par conséquent, Il est recommandé de les tenir informées de l'état d'avancement du projet
Influence faible, intérêt faible	La liste de ce groupe de parties prenantes n'est pas exhaustive. Leur profil peut évoluer dans le temps en trouvant un intérêt au projet et en y exerçant du pouvoir. Il est recommandé de les surveiller si leur profil change avec le temps

3.4. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LES CONSULTATIONS

Le tableau suivant synthétise les besoins par catégorie de groupes de parties prenantes à mobiliser :

Tableau 6: Besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Structure de coordination et de pilotage	01 Comité National de Pilotage, 01 Unité de Gestion du Projet, 01 Comité Technique	Langue officielle	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion par visio-conférence
Ministères concernés, STD, Autorités locales	1 Institution de tutelle (Primature) 5 Ministères impliqués (MEF, MEAH, MDAT, MinAE, MPS) 4 Organismes de service publics (DGM, BNGRC, APIPA, FID) 4 Régions 5 districts, Communes et fokontany ¹⁰	Langue officielle, malagasy	Lette d'invitation officielle réalisée par le gouverneur/chef de district/maire selon hiérarchie administrative ; Informations transmises par email, par téléphone, par WhatsApp et renforcées par une lettre officielle. Information diffusée sur réseau social est envisageable	Réunion en une journée et pas plus de trois jours selon objets et ordre du jour de la réunion Atelier, partage d'expérience, réunion de réflexion Prise en charge des frais de déplacement et indemnités

¹⁰ Nombre à préciser en fonction des sous-projets identifiés

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Agences d'exécution	04 organismes (MEAH, DGAT, DGM, FID)	Langue officielle	Informations transmises par écrit, email, téléphone, WhatsApp, par sms	Réunion en une journée, réunion en ligne
Prestataires de services, de travaux	Entreprise Bureau/cabinet d'études Consultant individuel	Langue officielle	Informations transmises par radio. Informations expliquées oralement ou schémas par affichage, réunion de groupe	Entretien
Communautés	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet et identification des sous-projets	Langue malagasy,	Informations transmises par radio, par téléphone, par message. Informations expliquées oralement ou schémas par affichage	Messages illustrés. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC. Réunion en focus group par catégories de parties prenantes
Groupes vulnérables ou défavorisés	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet et identification des sous-projets	Langue malagasy,	Informations expliquées oralement ou sous forme de schémas réalisés par une approche porte à porte	Messages illustrés. Actions de sensibilisation et d'IEC. Campagne de porte à porte
Travailleurs des chantiers Employés des entreprises de travaux et des entreprises commerciales	Nombre à définir selon les travaux et les acteurs	Langue officielle malagasy. Traduction du français en langue officielle ou locale	Informations transmises par lettre, par email	Réunion périodique sur site. Mesures de protection/santé/ sécurité. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC (notamment sur les codes de bonnes conduites)

Source : adaptées de MEAH/BM (2022), MINAE/BM (a) (2022), MINAE/BM (b) (2022), MEH/MNDPT/BM (2023)

Outre leurs besoins identifiés dans le tableau ci-dessus, le projet apportera aux groupes vulnérables des soutiens et ressources supplémentaires pour leur permettre de participer au processus de consultation et d'assurer la prise en compte de leurs opinions. L'assistance portera, par exemple sur la fourniture de services de traduction en langues de signe, en braille, en gros caractères ; le choix des lieux accessibles pour les réunions ; les services de transport pour les personnes handicapées (physiques), la tenue de réunions ciblées et un nombre restreint de participants. Toutefois, pour faciliter les contacts de ces groupes vulnérables, les dispositions ci-dessous sont à considérer :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables, les associations et ONGs œuvrant avec les groupes vulnérables afin que ces derniers puissent relayer les informations à l'ensemble du groupe ;
- Impliquer les leaders (homme et femme) de la communauté, les organisations de la société civile et les ONGs à toutes les phases de la mise en œuvre du projet ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupe avec une considération des dimensions genre et âge avec les personnes vulnérables ou défavorisées ;
- Faciliter l'accès des personnes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet.

4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. PRINCIPES GENERAUX

Dans la mise en œuvre du Projet PRRC, la conception et le déroulement des activités d'information et de consultation des parties prenantes se conformeront aux principes directeurs suivants :

- **La transparence** : elle permet l'instauration d'un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes, ainsi que l'activation des mécanismes de remontée d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet ;
- **Le partage de responsabilités** : les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes du projet ;
- **L'inclusion et la représentativité** : les acteurs locaux qu'ils soient actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. Le projet mettra en œuvre tous les moyens possibles de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes y compris les groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, du profil éducatif et d'autres paramètres de marginalité sociale en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets ;
- **La redevabilité** : le sens de la redevabilité va dans la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets/activités), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions (mise en place d'un MGP efficace, équilibré et rapide).

4.2. RESUME DES CONSULTATIONS

Au cours de la phase de préparation du projet, les consultations des parties prenantes s'étaient produites au cours de deux périodes distinctes qui sont menées principalement à Antananarivo :

- La première, durant la mission préparatoire de la Banque mondiale conduite par les TTL du programme au cours du mois de janvier 2023 ;
- La seconde, lors de la phase de réalisation de l'évaluation environnementale et sociale des activités potentielles du projet dans le cadre de l'élaboration des documents relatives à ces évaluations, qui s'est déroulée au cours des deux premières semaines du mois de février 2023 ;
- En sus de ces consultations, des consultations publiques ont été menées dans la commune de Mahaly lors de la préparation du PESA du 2 au 7 novembre 2023 et du 18 au 23 mars 2024. Toutefois, ces consultations n'ont pas porté sur les 4 composantes qui sont l'objet de ce PMPP, mais plutôt sur des déplacements qui seront causés par la retenue du barrage sur le Mandrare.
- Pour la préparation du financement additionnel des différentes sessions au niveau centrales ont été entamés depuis novembre 2024. Des consultations locales ont été effectués durant le mois de mars 2025 (détail en annexe)

4.3. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES

Au cours de la phase préliminaire de préparation du projet, les consultations des parties prenantes sont réalisées i) dans des échanges de notes entre la partie Malagasy et l'équipe de la Banque mondiale chargé du Programme régional, ii) dans le cadre de mission de pré-identification du projet initiée par l'équipe de la Banque mondiale où des réunions de travail avec des responsables d'institutions clés ont eu lieu. Les discussions et les échanges de point de vue entre les parties prenantes composées par des acteurs publics tels que des institutions ministérielles (MEAH, MDAT, etc.), des organismes publics rattachés à des ministères (CPGU, FID, etc.), de projet financé par la Banque (projet PAAEP) et la Banque mondiale ont porté sur :

- L'identification et la définition des activités clés à financer pour la première phase du Projet ;
- Des discussions des objectifs clés pour le cadre des résultats ;

- Le design de la structure de gestion du projet et les arrangements institutionnels ;
- La création de plan d'action pour la préparation des documents du projet (documents E&S, PPSD, etc) nécessaires à la demande de financement auprès de la BM.

4.4. RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES LORS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Au cours de la période d'évaluation environnementale et sociale dans le cadre de l'élaboration des documents cadres environnementaux et sociaux (PEES, PMPP, PGMO, PAVBG) du projet, des consultations publiques ont été menées soit sous forme de :

- Réunion d'information nationale des parties prenantes effectuée à Antananarivo pour l'information et le recueil des préoccupations des parties prenantes en général ;
- Entretien avec chaque partie prenante concernée par le projet pour des échanges d'informations et de collectes des préoccupations, des besoins spécifiques.

Les objectifs de ces consultations consistent à : i) informer préalablement les parties prenantes sur l'existence de ce nouveau projet axé sur la résilience climatique et sur la préparation des documents environnementaux et sociaux suscités tels qu'il est stipulé par les exigences des normes sociales et environnementales de la Banque mondiale ; ii) à identifier les avis des parties prenantes et de la communauté sur les activités potentielles initiées par le Projet, iii) à identifier les préoccupations (besoins, attentes, craintes ...) des parties prenantes et de la communauté et recueillir leurs suggestions et recommandations éventuelles.

Les résumés de ces consultations sont développés dans les paragraphes ci-après :

4.4.1. Réunion d'information nationale

Une réunion d'information, à l'intention des parties prenantes au niveau national, a été organisée à Antananarivo le 16 février 2023 avec la présence des représentants des directions ministérielles (MEAH, MATSF, MID, MinAE, MPPSPF, etc.), des services publics (CPGU, BNGRC, FID, APIPA, DGM, etc.). La liste des participants est présentée en annexe 3 de ce document.

La réunion est divisée en deux parties dont la première partie est consacrée à la présentation générale du projet PRRC, l'élaboration des documents cadres E&S du projet et la seconde partie par la séance de questions/réponses suivie par l'énonciation des avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes.

Des questions ont été posées pour plus d'éclaircissement. Des suggestions ont été également proposées par les participants pour améliorer les interventions du projet.

Les questions posées ainsi que les discussions échangées par les participants sont portées essentiellement sur :

- Quid des autres documents de sauvegarde comme le CGES (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale), le CR (Cadre de Réinstallation) du projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes sur la mise en œuvre, la composition des membres des comités de résolution, les relations avec les structures de MGP existantes au sein des ministères) ;
- La mise en œuvre du PAVBG par l'implication du ministère en charge de la population ;
- Le recours aux services de consultants dans les activités prévues de la phase 1.
- Le rôle de la communication dans la conduite du projet.
- La durée de la phase 1 et la période effective du démarrage de la mise en œuvre.

En ce qui concerne les suggestions, celles relatives à chaque composante sont développées dans les entretiens avec les parties prenantes tandis que celles d'ordre générale sont reportées ci-après dont :

- La prise en compte du plan EAS, des documents de références (y compris le manuel de procédures standard de gestion des cas de VBG) élaborés par le ministère en charge de la population ;
- La centralisation des plaintes au niveau d'un seul mécanisme de gestion des plaintes (au sein de l'UGP par exemple) ;

- La mise en exergue de la confidentialité dans le traitement des plaintes sensibles (cas de VBG) ;
- L'implication des autorités locales (administratives et traditionnelles) dans toutes les démarches du projet ;
- La cohérence entre les activités à mettre en œuvre et les fonds dédiés ;
- La mise en cohérence entre les entités de tutelle et les activités générées par chaque composante pour identifier les principaux responsables ;
- La nécessité de renforcement de capacité des parties prenantes en termes de diagnostic et planification territoriale pour toutes les composantes du projet

Les détails des échanges (questions et réponses) sont inscrits dans le PV de la réunion mis en annexe 4 de ce document

4.4.2. Résumé des entretiens avec des échantillons représentatifs des parties prenantes

Divers acteurs impliqués directement ou indirectement par la mise en œuvre du projet PRRC ont fait l'objet de consultation sous forme d'entretien individuel. Les principaux acteurs ciblés sont ceux qui interviennent dans les secteurs d'intervention du projet (eau & assainissement, aménagement du territoire, météo, protection sociale, etc.).

Les consultations des parties prenantes ont permis de faire des échanges d'informations sur le projet et les activités potentielles générées par les composantes, de collecter leur perception sur le projet, leurs problèmes/craintes liés à la mise en œuvre du Projet. En général, cette préoccupation porte sur le design de la structure de gestion pour les agences/organismes d'exécution et sur des activités proposées non retenues dans la liste des activités à financer par le projet pour les ministères concernés.

A part le partage de leurs préoccupations, les parties prenantes ont émis également des suggestions pour améliorer les interventions du projet ou pour mieux mettre en œuvre les différentes activités générées par les composantes. Les préoccupations ainsi que les suggestions sont synthétisées en annexe 3. Des besoins spécifiques de ces parties prenantes ont été également émises tels que des dotations en matériels informatiques, le financement des participants de la partie malagasy (ministères concernés par la résilience climatique autres que MEDD) aux événements internationaux sur le climat (comme la COP 28, ...).

4.5. BUTS ET OBJECTIFS DE LA MOBILISATION

Les objectifs généraux de la mobilisation consistent à :

- Etablir un dialogue constructif entre la structure de gestion et de coordination (UGP, CT) chargé de la mise en œuvre et toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre (MEAH, MinAE, MPS, AES, MI, MDAT, MTM, MEDD, MEH, MTP,) et leurs démembrements, les organismes de service publics (CPGU, DGM, BNGRC, FID, APIPA), les entreprises, les bénéficiaires locaux, les médias ;
- Engager les parties prenantes dans le processus de la diffusion de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace tout au long du cycle du Projet en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination, d'inclusion et de transparence ;
- Assurer que les parties prenantes concernées y compris les groupes marginalisés disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de recueillir leurs opinions et préoccupations. Ces dernières sont à considérer à toutes prises de décisions par le Projet.

Les activités de consultation menées dans le cadre de la préparation du Projet ont apporté des éclaircissements que la mobilisation des parties prenantes diffère d'un acteur à un autre, et cela en fonction de nombreux paramètres et facteurs. Entre autres facteurs qu'il faut considérer concernent le niveau d'implication, l'éloignement géographique, les capacités techniques et technologiques, etc. La différence au niveau culturel peut également influencer l'engagement de certaines parties prenantes.

Plus précisément, les objectifs spécifiques des activités de mobilisation visent à :

- L'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, notamment les représentants des organismes étatiques et de ses directions techniques ;

- L'intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Région, Districts, Communes et fokontany) ;
- Comprendre et lever la complexité des interactions des parties prenantes sur le terrain ;
- Appréhender les opportunités et les contraintes à la réussite du projet.
- L'établissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

4.6. METHODES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes constitue une étape indispensable et primordiale à la mise en œuvre efficace du projet car elle permettra aux parties prenantes identifiées d'exprimer leurs opinions sur le Projet PRRC et d'étaler au grand jour leurs préoccupations et suggestions.

Les méthodes de mobilisation des parties prenantes diffèrent en fonction des composantes et sous-composantes du projet. Celles-ci comprennent les sites web, les réseaux sociaux (Facebook, twitter, WhatsApp), la radio, la télévision, les communiqués de presse, les spots documentaires ainsi que tous les supports de communication et d'information (communiqué, porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques).

En plus des supports de communication, des portes à porte, des focus group, des ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, des événements festifs organisés par le Projet ou des manifestations auxquelles le projet participe tout au long de la mise en œuvre assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilité pourront être assurées par des packages de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Les méthodes listées ci-après ne sont pas exhaustives à ce stade du projet pour la mobilisation des parties prenantes. Elles seront renforcées lorsque la stratégie de communication propre au Projet est élaborée ainsi que le Plan de Communication y afférent. Le tableau ci-après présente les méthodes à utiliser afin d'obtenir l'engagement et l'implication effective des parties prenantes.

Tableau 7: Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes

Parties prenantes cibles	Objets de la mobilisation	Outils adoptés	Objectifs de l'outil
Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, agences d'exécution, prestataires, entreprise, ...) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Ministères concernés, CTD, MEDD/DREDD, BNGRC, APIPA, ONG/OSC)	Information, communication, sensibilisation	Correspondance (téléphone, email, sms, circulaire, lettre)	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations sur le Projet et ses activités aux cadres, aux personnels techniques et administratifs (départements ministériels, administrations locales, ONG, prestataires) • Procéder à l'invitation des parties prenantes aux réunions, ateliers, événements
Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, agences d'exécution, prestataires, entreprise, ...) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Ministères impliqués, STD, CTD, MEDD/DREDD, BNGRC, APIPA, ONG/OSC)		Réunion formelle	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Discuter sur des questions d'ordre technique sur les sous-projets • Tisser des relations professionnelles avec les parties prenantes de certain niveau
Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base, les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP dans le cas échéant)		Réunion publique (faciliter la communication par des présentations simples, des	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations sur le Projet et l'état d'avancement de la mise en œuvre • Partager des informations non techniques • Sensibiliser la communauté sur les mesures de gestion des

Parties prenantes cibles	Objets de la mobilisation	Outils adoptés	Objectifs de l'outil
		affiches, des schémas, des dépliants, posters, flyers...)	risques et impacts environnementaux et sociaux prises par le Projet <ul style="list-style-type: none"> • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet
Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (Ménages (urbain et rural, agriculteurs, éleveurs, communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP, les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)		Focus Group	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Diffuser et discuter des informations spécifiques • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet
Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, agences d'exécution, prestataires, entreprise, ...) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Ministères impliqués, STD, CTD, MEDD/DREDD, BNGRC, APIPA, ONG/OSC)	Information, communication, sensibilisation	Réunion de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser et des informations techniques, des mesures spécifiques (mesures sécuritaires, directives techniques, ...)
Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes		Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations spécifiques • Tisser des liens avec les parties prenantes • Permettre aux parties prenantes de parler et discuter des questions sensibles
Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communautés de base toutes catégories confondues) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet		Communiqué, spot, documentaire, reportage par le biais des mass média (radio nationale et radio local, TV nationale et TV locale, presse écrite), événements festifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations précises pour une période bien déterminée • Diffuser des informations spécifiques (exemple : AMI, recrutement, ...)
Parties prenantes participant à la mise en œuvre Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet		Page Facebook, site Web du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser des documents de gestion des risques environnementaux et sociaux, des documents pertinents sur le Projet

Parties prenantes cibles	Objets de la mobilisation	Outils adoptés	Objectifs de l'outil
Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, agences d'exécution, ONG prestataires, entreprise) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, STD)	Consultation	Réunion de concertation (réunion formelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des informations précises • Demander des avis et directives, des conseils
Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)	Consultation	Entretiens en groupes spécifiques (focus group, groupes thématiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Récouter des informations • Recueillir des avis spécifiques auprès de groupes spécifiques de parties prenantes • Servir d'espace de feedback pour des groupes de parties prenantes • Construire des relations avec la communauté et/ou les groupes de catégories de parties prenantes
Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle) Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP)		Interview individuel, face à face, consultation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Récouter des informations spécifiques pour un groupe de partie prenante donné • Recueillir des avis spécifiques • Visite de courtoisie
Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle) Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet		Atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Récouter des informations précises sur un sujet donné • Recueillir des avis, conseils, directives de groupes différentes suivant un thème précis

Sources : adaptées de MEAH/BM (2022), MINAE/BM (a) (2022), MINAE/BM (b) (2022), MEH/MNDPT/BM (2023)

Note importante : Compte tenu de la lutte contre la pandémie (COVID 19) et en cas de résurgence, le Projet devra en tenir compte pour déterminer les méthodes de mobilisation adéquates. Ces méthodes devraient intégrer les mesures sanitaires (et l'état d'urgence sanitaire si c'est annoncé dans les régions d'intervention du projet) préconisées par l'Etat (distanciation sociale, port de cache bouche, lave-main avec du savon ou usage d'un gel hydroalcoolique, réunion restreinte, vaccination, etc.)

4.7. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les activités de renforcement des capacités, les formations à dispenser, les voyages d'échange et d'expérience seront détaillées dans un plan de renforcement de capacité conformément au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) lorsque les sous-projets/activités sont déterminés et identifiés au démarrage du Projet. Cependant, les thèmes ou domaines cités ci-dessous sont jugés nécessaires et primordiaux pour un bon déroulement et une bonne réussite de la mise en œuvre du plan. Ces éléments concernent :

- Mobilisation des parties prenantes ;

- Expérience et méthode de participation inclusive et de planification communautaire (spécialement à l'endroit des communes et de la communauté) ;
- Gouvernance locale ;
- Gestion et Maintenance des infrastructures communautaires ;
- Méthodologies et techniques de communication pour le changement de comportement ;
- Santé et sécurité pour les travailleurs et pour la communauté,
- Changement de comportement ;
- Education citoyenne ;
- Développement durable et gestion de l'environnement ;
- Gestion des risques environnementaux et sociaux,
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
- Techniques d'EIE et de PREE, suivi environnemental, procédure MECIE ;
- Inclusion des personnes vulnérables,
- Atténuation des risques de violence basée sur le genre,
- Mécanisme de gestion des plaintes, des différends ;
- Techniques de monitoring et de rapportage.
- Mise en œuvre, suivi et reporting des PGES, procédures de gestion des travailleurs, réinstallation,
- Changement climatique, etc.

Une fois toutes les activités techniques spécifiées, l'UGP actualisera le PMPP afin de confirmer le renforcement des capacités visant toutes les parties prenantes.

4.8. STRATEGIES POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

La communication et la diffusion d'informations constituent la pierre angulaire pour l'exécution du plan de mobilisation des parties prenantes. D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des groupes de parties prenantes à cibler et concernées et/ou touchées par la réalisation des activités techniques programmées.

En général, les informations ci-après sont communiquées aux différentes parties prenantes par l'UGP :

- L'objectif du Projet, approche et méthodologie d'intervention et sa zone d'intervention ;
- Le calendrier (début et fin du projet, les dates marquantes du projet) ;
- Les impacts négatifs sur l'environnement et le milieu social et les mesures de mitigations prévues ;
- Les effets bénéfiques du Projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- L'engagement citoyen.

Une stratégie de communication efficace est nécessaire pour gérer les attentes et assurer une large diffusion des informations auprès des bénéficiaires cibles et des parties prenantes impliquées.

Au stade d'élaboration de ce PMPP, la stratégie de communication proposée ci-après découle de l'appréhension des pratiques existantes et des résultats des consultations des groupes de parties prenantes. Cette stratégie sera à actualiser dès le démarrage effectif du projet pour que les approches d'engagement de chaque partie prenante soient internalisées. Un Plan de communication doit être ainsi élaboré dans la même optique.

Lors de la communication et de la diffusion des informations à mettre en œuvre par le projet, il faut tenir compte des situations socio-économiques de chaque localité : faible niveau d'instruction de la population, taux d'analphabétisme élevé, accès limité à l'information, accès limité à l'énergie électrique, etc. En considération de ces aspects, le tableau ci-après présente les techniques de communication et de diffusion des informations sur le Projet et ses sous-projets/activités, qui s'adaptent aux parties prenantes identifiées.

Tableau 8: Stratégies pour la diffusion des informations selon les types de parties prenantes

Parties prenantes ciblées	Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier indicatif	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Phase de préparation								
Toutes les parties prenantes : - Départements ministériels concernés, - Organismes de service public - ONG/OSC	Toute Composante	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	Réunion d'information Atelier national Réunion officielle (présentielle ou virtuelle)	Au démarrage effectif du Projet	100 % des parties prenantes concernées	UGP, PAAEP, CPGU, CT	L'atelier de lancement s'accompagne de distribution de documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.) La réunion peut être présentielle et/ou en visioconférence.
Phase de mise en œuvre								
Toutes les parties prenantes (touchées et concernées)	Toute composante	Diffusion du PEES, des documents d'évaluation environnemental et social (PGMO, PMPP, Plan VBG)	Présentation publique des documents E&S du Projet (contenu abrégé)	Brochures, affiches, publication dans le site Web, page Facebook	Trois premiers mois après le démarrage effectif	100 % des parties prenantes concernées	UGP, CT	Le résumé des documents d'évaluation E&S en version malagasy est déposé au niveau de chaque commune / fokontany bénéficiaire (si besoin est)
Toutes les parties prenantes (touchées et concernées)	Toute composante	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Affiches, brochures, réseaux sociaux, site web	Au cours du 1 ^{er} mois qui suit le démarrage	100% des parties prenantes concernées	Responsable de gestion des risques sociaux de l'UGP	

Parties prenantes ciblées	Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier indicatif	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Autorités locales, association des citoyens au niveau régions ciblées	Composante 1, 2	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunion publique, Radio	Au cours des trois premiers mois après le démarrage	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsables de communication de la CPGU	
Groupes vulnérables	Toute composante	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Porte à porte	Au cours des trois premiers mois après le démarrage			
- Parties prenantes touchées et concernées - ONG/OSC	Toute composante	Mises en œuvre des sous-projets/ activités	Informations sur les enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures d'atténuation adoptées par le projet	Réunion formelle, sensibilisation et formation ; affiches, site web, réseaux sociaux	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	
- Parties prenantes touchées et concernées - ONG/OSC	Toute composante	Suivi des mesures environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes	Techniques de suivi, indicateurs de suivi, mesures environnementales et sociales,	Réunion formelle	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi
- Parties prenantes touchées et concernées - ONG/OSC	Toute composante	Suivi de l'avancement des activités du projet	Information sur les sous-projets	Réunion thématique,	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	
- Parties prenantes touchées et concernées - ONG/OSC	Toute composante	Mises en œuvre des sous-projets/ activités	Information sur les sous-projets (Etudes, RC, AT), montage des dossiers (formation, TdR, AO, APD etc.)	Réunion thématique, annonces, publication, réseaux sociaux	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, CT Organisme de service public Bureau d'étude Consultants	

Parties prenantes ciblées	Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier indicatif	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
- Organisme de service public (MEAH, DGM, APIPA, BGNRC)	Composante 1	Mise en œuvre systèmes hydromet	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement, caractéristiques techniques	Réunion thématique	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, CT, Bureau d'étude, Consultants Bureau de contrôle	

Source : adaptées de MEAH/BM (2022), MINAE/BM (a) (2022), MINAE/BM (b) (2022), MEH/MNDPT/BM (2023)/ MEH/MNDPT/BM (2025)

4.9. STRATEGIES PROPOSEES POUR LES CONSULTATIONS

Pour les consultations des parties prenantes, le Projet utilisera plusieurs moyens de communication tels que :

- Formulaire de sondage, enquêtes pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et des bénéficiaires du Projet ;
- Entretiens individuels avec les différents acteurs et organisations concernés, plus particulièrement avec les autorités administratives locales ;
- Rencontres en petits groupes ou groupes de discussion (focus group) sur des sujets précis et avec des acteurs partageant les mêmes intérêts. Il est à souligner que les focus group organisés avec les femmes ou des groupes de jeunes sont menés de manière séparée avec les autres acteurs afin de recueillir leurs opinions et leurs préoccupations de manière éthique et sûre. Les focus group ciblant les femmes seront obligatoirement animés par des femmes dans des lieux rassurant.

L'inventaire des techniques de consultation présentées dans le tableau ci-après prend en compte les méthodes de consultation adaptées aux spécificités de chacune des zones concernées par la mise en œuvre du projet et les objectifs de participation des groupes de parties prenantes à consulter.

Tableau 9: Choix des stratégies pour la consultation

Parties prenantes ciblées	Composante du projet	Activités du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Responsabilités
Phase de mise en œuvre						
Toutes les catégories de parties prenantes	Toute composante	Mise à jour du PMPP	Besoins et mobilisation des parties prenantes	Réunion publique, Réunion thématique, consultation individuelle	Une fois les sous-projets identifiés	UGP, Responsable communication, prestataires
MEAH, DGM, BNGRC, APIPA, CTD, Communautés bénéficiaires	Composante 1	Développement de systèmes hydromet (installation matériels et équipements, stations, logiciel, RC, AT, ...)	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité	Réunion thématique, Focus Group	1 à 2 mois après le lancement des travaux	Primature UGP, CT Entreprises
Institutions ministérielles concernées, Agence d'exécution	Toutes composantes	Renforcement de la capacité institutionnelle, technique, assistance technique	Besoins en formation et en renforcement des capacités	Réunion thématique	Après le démarrage effectif du projet	Primature UGP, CT Consultants

Source : adaptées de MEAH/BM (2022), MINAE/BM (a) (2022), MINAE/BM (b) (2022), MEH/MNDPT/BM (2023), MEH/MNDPT/BM (2025)

Pour prendre en compte les points de vue des groupes vulnérables et défavorisés, il est préconisé d'aller les consulter personnellement chez eux à travers une campagne de porte-à-porte spécifique tout en respectant les gestes barrières pour prévenir la propagation de COVID 19, en cas de résurgence.

Des réunions séparées devraient être aussi programmées pour les jeunes filles et les femmes à différents niveaux, en complément des réunions d'assemblée générale. Il est approprié de les réunir en focus groupes, plutôt de

petite taille, à chaque étape du projet pour pouvoir parler librement des aspects se rapportant à la violence basée sur le genre, et sur des questions les concernant spécifiquement.

Les réunions et autres consultations réalisées tout au long de la mise en œuvre du projet feront l'objet de comptes rendus

4.10. PLANIFICATION DE LA MOBILISATION

Cette section donne un aperçu du plan de mobilisation des parties prenantes dans le temps, selon chaque phase de mise en œuvre du sous-projet.

Il est essentiel de bien étudier le moment opportun pour mobiliser les parties prenantes. Ceci dans le but d'obtenir leur engagement, ni trop tôt ni trop tard, pour s'assurer de la réussite de mobilisation. La plupart des parties prenantes ont été mobilisées dès la conception et la planification du projet. Elles seront aussi mobilisées tout au long de sa mise en œuvre.

Le tableau ci-après développe les échéances et les fréquences, selon les grandes activités qui requièrent des activités de la mobilisation des parties prenantes.

Tableau 10: Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/ Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
Mise en œuvre globale du Projet						
Lancement opérationnel et technique du Projet	Introduction sur le projet, activités du projet	Atelier de travail	Un (1) mois après la constitution du Comité technique	Ministères impliqués et organismes de service public concernés	Primature, CPP, UGP, CT	Une fois
Lancement officiel du Projet	Informations sur le Projet et sur ses composantes	Réunion de communication Atelier de lancement	Deux (2) mois après l'effectivité opérationnelle du Projet	Ministères impliqués, Régions, organismes publics de service, ONG, Association	Primature, CPP, UGP, CT	Une fois
Suivi de l'avancement du Projet	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois	Ministères impliqués, UGP	CPP, UGP, CT	En continu
Suivi des plaintes et les doléances	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les mois	UGP, CRRL	UGP	En continu
Renforcement des capacités des acteurs directs de mise en œuvre	Planification participative, suivi et évaluation, système d'alerte précoce communautaire, opérationnalisation	Réunions techniques	Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en	UGP	Au moins une fois par an

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/ Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
	et maintenance des infrastructures			œuvre du Projet		
Mise en œuvre d'un sous-projet/activité spécifique						
Evaluation environnementale et sociale de sous-projet/activités	Impacts environnementaux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	Réunions techniques et de consultation	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP	Une fois
Lancement des sous-projet/activités	Nature des sous-projets/activités, type de bénéficiaires	Atelier, réunion de réflexion,	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP (responsable technique)	Une fois
Suivi de l'avancement des sous-projet/activités	Nature des sous-projet/activités, résultats, indicateurs de suivi	Réunions techniques, Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	Au plus tard un (1) mois après le démarrage des travaux	UGP, CPP Institutions ministérielles impliquées	UGP (responsable technique, responsable suivi-évaluation)	En continu
Réception technique de sous-projet/activités (composante 1)	Fiche technique, résultats	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, CPP MEAH, BNGRC, DGM, APIPA	UGP (responsable technique)	Une fois
Première mise en exploitation du sous-projet/activités (composante 1)	Directives sur la gestion, l'opérationnalisation, la maintenance	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	UGP, CPP MEAH, BNGRC, DGM, APIPA	UGP (responsables des opérations)	Une fois
Suivi de l'exploitation du sous-projet/activités (composante 1)	Indicateurs de suivi	Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting) Dialogue direct	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation	UGP, CPP MEAH, BNGRC, DGM, APIPA	UGP (responsables des opérations)	Tous les mois jusqu'à la fin du Projet

4.11. EXAMEN DES COMMENTAIRES

Les commentaires collectés émanant des parties prenantes que ce soit par écrit, par téléphone, par email ou adressé au moyen d'un autre canal de communication seront adressés et examinés par tous ceux qui contribuent à la conception du projet et aux parties prenantes concernées par les commentaires. La restitution des retours et des décisions finales prises par les chargés de l'engagement et la mobilisation des parties prenantes auprès de l'UGP par rapport à ces commentaires aura lieu au démarrage du projet notamment au cours des premières consultations publiques.

Tous les commentaires parvenus lors de l'élaboration du présent PMPP seront enregistrés dans un registre dédié par l'UGP. Ces derniers s'engagent à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la façon dont les commentaires ont été pris en compte et les décisions prises. Les plaintes et autres doléances seront traitées par le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) que le Projet met en place lors de son implémentation ou de la mise en œuvre. (Cf. chapitre 6 traitant sur le MGP).

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. RESSOURCES HUMAINES

Les activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes seront coordonnées par le Spécialiste social du projet. Le Spécialiste Social assure le suivi et la consolidation de toutes les activités liées à la mobilisation des parties prenantes. Il sera tenu de constituer une base de données des parties prenantes et des réalisations faites dans le cadre de la mise en œuvre du PMPP.

Le Spécialiste Social travaille en étroite collaboration avec le Comité de Résolution des conflits (au niveau UGP, au niveau région d'intervention).

Le financement des activités inhérentes à la mobilisation des parties prenantes telles que les réunions d'information, les sensibilisations, les consultations, le renforcement des capacités des acteurs spécifiques (sur l'aspect EAS/HS par exemple) est en principe intégré dans les coûts globaux du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre du nombre des sous-projets/activités financés et plus particulièrement du domaine ou secteur auquel le sous-projet fait partie.

5.2. RESPONSABILITES ET FONCTION DE GESTION

Le Spécialiste social aura comme missions (i) le pilotage et la coordination des activités de mobilisation dans tous les domaines, (ii) l'élaboration, la conduite et le suivi de la mise en œuvre du Plan de mobilisation, (iv) et éventuellement de la gestion du mécanisme de gestion des plaintes et du feedback sur les activités du projet. Il tissera et maintiendra aussi les relations et les contacts permanents avec les parties prenantes. L'UGP veillera à ce qu'une participation inclusive et participative des parties prenantes aux activités du suivi ou des impacts qui lui sont associés soit effective. Les parties prenantes, plus particulièrement celles touchées par le Projet, participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux inscrits dans le PEES du Projet.

Tel qu'il est énoncé dans les directives de la NES10, le Projet procèdera au renforcement des capacités des parties prenantes qui s'impliqueront dans le programme de suivi afin qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leurs missions de suivi. Le suivi de la mise en œuvre des activités du PMPP fera l'objet de rapports périodiques.

6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre des diverses activités du Projet peut provoquer des situations contentieuses au sein des parties prenantes y compris les populations locales, c'est pourquoi un mécanisme de gestion de ces situations doit être établi.

Le Projet a déjà mis en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) mis à la disposition des parties prenantes et de la communauté depuis le lancement du projet. Ce MGP sera opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. Le MGP décrit ci-après constitue le mécanisme de gestion des plaintes global du Projet. Il est indiqué que l'élaboration du MGP du Projet doit être conforme aux directives de la NES10 du CES de la Banque mondiale tout en tenant compte des procédures locales de résolution des litiges ou d'autres conformités si cela existe.

6.1. OBJECTIFS DU MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

L'objectif général du MGP consiste à éviter le recours au système judiciaire pour le règlement des différends et de privilégier la recherche de solutions via des mécanismes à l'amiable de traitement des litiges basés sur l'explication et la médiation par un tiers. Toutefois, chaque partie prenantes est libre si elle le voulait de s'adresser directement aux instances judiciaires.

Spécifiquement, l'objectif du MGP est de fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes transparent, accessible à tous (plus particulièrement à toutes les parties prenantes), inclusif (y compris les personnes vulnérables), permanent (tout au long de la mise en œuvre du Projet), opérationnel, efficace et participatif.

6.2. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLÉANCES

Afin d'observer les objectifs cités ci-dessus, le présent mécanisme de gestion des plaintes et doléances repose sur les principes fondamentaux suivants :

Tableau 11: Principes régissant le MGP

Principes	Mesures d'application	Indicateurs
Non-discrimination des plaintes quels que soient leurs types et moyens de transmission/ impartialité/ neutralité	<ul style="list-style-type: none">- Assurer la réception des plaintes déposées que ce soit transmise verbalement, par écrit, par SMS ou par téléphone ;- Veiller à l'impartialité des personnes qui participent aux investigations, aux traitements des plaintes.	Zéro pour cent des membres du comité de résolution des plaintes recusés
Participation de toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">- Développer le MGP avec une forte participation des représentants de tous les groupes de parties prenantes ;- Intégrer pleinement le MGP aux activités du projet ;- Faire participer les bénéficiaires à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre.	% des parties prenantes impliquées dans l'ensemble du processus
Confidentialité/ Sécurité des plaignants	<ul style="list-style-type: none">- Assurer la sécurité et la protection des plaignants en garantissant leur anonymat ;- Conduire dans les plus grands respects de tous les procédures de traitement des plaintes et des requêtes ;	Zéro représailles suite aux dénonciations

Principes	Mesures d'application	Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la stricte confidentialité en cas de plaintes de nature sensible (VBG/EAS/HS) 	
Subsidiarité/ Mise en contexte et pertinence	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser le MGP de façon à ce qu'il soit adapté au contexte local (dialecte parlé, niveau d'alphabétisation, ...), qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locale (mise en exergue des solutions à l'amiable) et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du programme mis en œuvre ; - Concevoir le MGP de manière participative en consultant ses usagers potentiels et autres parties prenantes. 	% des structures et procédures du MGP adaptées ou conformes aux modalités de gouvernance locale
Accessibilité au mécanisme/ variabilité des points d'entrée/ équité	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la garantie aux plaignants d'un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et aux compétences nécessaires dans le traitement des plaintes de façon équitable ; - Procéder à une diffusion large du mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles, financières, ... - Expliquer clairement les procédures de dépôt de plaintes ; - Diversifier les possibilités ou canaux de dépôt de plaintes ; - Assister les personnes ayant des problèmes particuliers d'accès, personnes exclues ou les personnes marginalisées ou vulnérables. 	<p>Nombre de canaux offerts aux usagers pour le dépôt de leurs plaintes.</p> <p>Proportion de plainte soumises par les groupes défavorisés ou les groupes vulnérables</p>
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Informer clairement les parties prenantes de la marche à suivre pour avoir l'accès au MGP et des différentes procédures de traitement ; - Divulguer clairement les différents niveaux de gestion des plaintes y compris les recours au tribunal compétent au cas échéant, - Communiquer l'objet et la fonction du mécanisme en toute transparence, - Renseigner les parties concernées sur l'évolution et les résultats des plaintes et du traitement ; 	<p>% de parties prenantes connaissant le MGP et les options qu'il leurs sont offerts</p> <p>% des parties concernées étant informées de l'évolution du traitement des plaintes les impliquant.</p>
Redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que le projet montre sa responsabilité à aider les plaignants, à traiter et à résoudre leurs doléances en rapport avec la mise en œuvre du projet. 	% des plaintes résolues
Prévisibilité, rapidité, efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Réagir promptement à toutes plaintes, - Présenter un processus de traitement clair, avec des détails de réponse pour chaque étape. 	% des plaintes traitées dans le délai et de façon adéquate.
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher son engagement dans la lutte contre la fraude et la corruption ; 	Déclaration d'engagement dans la lutte contre la corruption

Principes	Mesures d'application	Indicateurs
	- Sensibiliser les personnels et toutes les parties prenantes au refus de tout acte à caractère frauduleux.	Nombre de personnels et des parties prenantes sensibilisées dans la lutte contre la corruption
Fonctionnement de manière indépendante et objective	- Veiller à ce que la structure de résolution mise en place agit de façon indépendante dans le traitement et résolutions proposées sans immixtion d'une tierce personne et sans pression diverse.	Déclaration d'engagement d'un traitement indépendant et objectif

6.3. INFORMATIONS ET SENSIBILISATION SUR L'EXISTENCE DU MGP

L'équipe du Projet, renforcée par la Primature et les régions concernées, a déjà entamé, et continuera à renforcer l'information des partenaires de mise en œuvre, des communes et des villages, des bénéficiaires, de la communauté au niveau de ses zones d'intervention ainsi que de tous les acteurs travaillant avec le Projet sur l'existence du présent MGP. Cette activité d'information a été entamée depuis les phases préparatoire même du projet et continuera tout au long de la mise en œuvre jusqu'à la clôture du projet. Elle mobilisera dans ce cas tous les moyens et canaux disponibles d'information et de communication (affiches, média écrit, audio-visuel, internet, site web, réseaux sociaux, réunions publiques ...) pour faire connaître l'existence du MGP.

L'information du public est axée notamment sur l'existence d'une procédure permanente de recueil des plaintes ainsi que la manière à suivre pour déposer une plainte.

Le projet dispose d'un manuel opérationnel sur la gestion des plaintes. En cas de besoin, un guide pratique sur le MGP renforcera ce manuel. Ces documents feront l'objet d'une large diffusion auprès des différentes parties prenantes du projet PRRC.

En accord avec la NES2, un mécanisme de gestion des plaintes propre aux travailleurs sera également disponible. De même, les plaintes sensibles comme les plaintes liées à la EAS/HS seront gérées et traitées par des procédures spécifiques.

6.4. CARACTERISTIQUES DES PLAINTES ET DES DOLÉANCES

6.4.1. Porte d'entrée des plaintes

Selon le principe directeur du MGP, plusieurs portes d'entrée sont offertes au plaignant pour le dépôt de leurs plaintes/doléances.

Au niveau des institutions clés du projet comme le MAEH, le MATSF, le MID, le MinAE, le MPPSPF et ses démembrements dans les régions d'intervention, des organismes de service public comme le DGM, le BNGRC, l'APIPA, le FID et ses antennes régionales, des boîtes de doléances sont mises à la disposition des plaignants où un agent de ces entités nationales/régionales s'occupera de la réception et de l'enregistrement des plaintes et de la transmission au responsable en charge du traitement.

Les plaintes peuvent être reçues directement au niveau de l'Unité de Gestion du projet via les appels téléphoniques, le SMS, l'email, le dépôt direct où l'équipe technique du projet et plus particulièrement le spécialiste en gestion des risques sociaux procédera au traitement des plaintes.

Au niveau des sites (potentiels) d'intervention du projet PRRC, il sera mis à la disposition permanente du public un cahier de registre de plaintes. Ce dernier sera déposé au niveau du fokontany (bureau du fokontany), de la commune (bureau de la mairie et du conseil municipal), du district (bureau du district), de la région (bureau du gouvernorat). Un personnel de ces structures administratives procédera à la réception, l'enregistrement et la transmission des plaintes au responsable régional en charge du traitement.

Le projet mettra en place d'autres alternatives pour l'enregistrement de plainte dans le but d'une prise en charge plus large des divers types de réclamation. Il s'agit de l'ouverture d'un numéro vert, car il y aurait des aspects de plaintes telles les dénonciations par exemple qui seraient difficilement capturables par le registre.

6.4.2. Catégories de plaintes et de doléances

Selon leur nature, les plaintes peuvent être divisées en deux grandes catégories :

- Les plaintes non sensibles qui touchent les activités du Projet proprement dites, les prises de décision ou les prises de position assumées par le Projet ou qui concernent les différents acteurs du projet et des sous-projets (personnels de l'UGP, les personnes affectées au projet, les contractuels ou prestataires ou partenaires de mise en œuvre exécutant les activités générées par le projet et les sous-projets) ;
- Les plaintes graves ou plaintes dites sensibles qui concernent les cas de présomption de corruption, de violence basée sur le genre ou d'abus sexuel sur les enfants qui nécessitent des procédures de traitement spécifiques basées sur des investigations confidentielles.

Les plaintes peuvent prendre la forme de doléances (insatisfaction par rapport au non-respect de ce qui a été convenu), de réclamations (demande pour obtenir ce à quoi on pense avoir le droit), de dénonciation (signalement de la culpabilité d'autrui) ou de suggestions (proposition d'idée pour améliorer l'intervention du projet).

Les plaintes anonymes (orales ou écrites) sont aussi recevables et subiront le même procédé de traitement que les plaintes avec les coordonnées du plaignant.

Exemples de plaintes possibles :

- i. Dégradation de biens privés (clôtures, habitations, arbres ou cultures) causée par les travaux
- ii. Poussière excessive affectant la santé ou les activités quotidiennes
- iii. Nuisances sonores ou vibrations anormales pendant les travaux
- iv. Travaux réalisés en dehors des horaires convenus
- v. Stagnation d'eau ou inondation localisée due aux travaux ou aménagements
- vi. Utilisation de terrains ou chemins privés sans autorisation
- vii. Risques ou accidents causés par la circulation d'engins et de camions
- viii. Détérioration de pistes secondaires utilisées par le Projet
- ix. Absence ou mauvaise signalisation temporaire ou permanente
- x. Mauvaise planification des déviations ou manque d'information sur les itinéraires alternatifs
- xi. Dégradation rapide des infrastructures après leur mise en service
- xii. Mauvaise gestion du seuil entraînant une répartition inéquitable de l'eau
- xiii. Inaccessibilité à la piste d'atterrissage ou mauvaise organisation des accès
- xiv. Mauvais fonctionnement ou mauvaise gestion du gîte d'étape
- xv. Pollution de cours d'eau, sources ou zones agricoles par les activités du Projet
- xvi. Prélèvements non autorisés de ressources naturelles (sable, gravier, bois)
- xvii. Destruction de forêts ou d'habitats naturels sensibles sans concertation
- xviii. Non-respect des us et coutumes
- xix. Impact négatif sur les pratiques agricoles locales
- xx. Manque ou absence d'information sur les activités du Projet ou du calendrier
- xxi. Non-respect d'engagements pris auprès des communautés
- xxii. Exclusion de certaines personnes ou groupes lors des consultations communautaires
- xxiii. Non-réponse ou réponse insatisfaisante à une demande ou une réclamation
- xxiv. Perception de favoritisme dans la répartition des bénéfices du Projet (emplois, accès aux infrastructures)

6.5. STRUCTURATION ET DESCRIPTION DU MECANISME PROPOSE

Le MGP du projet PRRC évolue dans un milieu favorable à un règlement endogène et efficient. Par rapport au type de plaintes, quatre procédures de traitement se dégagent dans ce MGP. Ils s'agissent :

- Des procédures dites standards concernant le traitement des plaintes non sensibles (plaintes liées directement ou indirectement aux activités générées par les composantes et les sous-projets du Projet) ;

- Des procédures particulières pour le traitement des plaintes liées aux cadres et personnels du projet que ce soit au niveau du comité de pilotage, de l'Unité de Gestion ou du comité technique ;
- Des procédures spécifiques pour le traitement des plaintes dites sensibles ;
- Des procédures de traitement des plaintes déposées directement à la Banque mondiale.

6.5.1. Procédures standards de traitement des plaintes

Le MGP privilégie la résolution des plaintes au niveau local, à l'amiable issu des modes de règlement de litiges utilisés par la société voire par la tradition. La mobilisation du mécanisme judiciaire est considérée comme un dernier recours lorsque toutes les médiations à différents niveaux ont échoué. Mais cela n'enlève pas le droit pour toute personne de porter plainte directement au tribunal.

Toutes les plaintes doivent être écrites et enregistrées. De ce fait, toute doléance écrite ou verbale reçue par le Projet de la part des personnes physiques et/ou morales sur les sites des sous-projets ou dans le cadre de la conduite de ses activités doit être enregistrée dans un registre de doléances mis à la disposition des plaignants au niveau de chaque fokontany, de la commune bénéficiaire. Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable mais elle devra être transcrite dans le registre.

L'existence du registre des doléances, du numéro vert et les conditions d'accès (où sont localisés les registres, qui s'en charge de la réception et de l'enregistrement des plaintes, etc.) sont largement diffusées aux populations locales et aux parties prenantes dans le cadre des activités de consultation et d'information. Des modèles de réception (fiche de plainte) et d'enregistrement (registre d'enregistrement) sont proposés respectivement en annexes 5 et 6 de ce document.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du projet PRRC, trois niveaux de gestion des plaintes sont proposés. Au fur et à mesure de l'avancement du projet (phase 2), d'autres niveaux de gestion des plaintes peuvent être mis en place, notamment au niveau local (fokontany, commune) des sites d'intervention du projet.

Dans le cadre de la phase 1 les niveaux de gestion des plaintes se déclinent en :

- Niveau régional où le traitement des plaintes est sous la responsabilité d'un comité régional de résolution des plaintes (CRRP) ;
- Niveau national où le traitement des plaintes est réalisé au sein de l'UGP par un comité national de résolution des plaintes (CNRP).

6.5.1.1. Traitement par médiation au niveau régional

La région d'intervention du projet constitue le premier niveau de résolution des plaintes du projet PRRC. Cette résolution est basée sur la médiation et le traitement à l'amiable réalisés par le Comité Régional de Résolution des Plaintes (CRRP) présidé par le gouverneur. Ce comité travaille de concert avec des personnes ressources (si besoin est). Ce comité veille à l'application et au suivi des résolutions prises. Ce comité dispose de cinq (5) à dix (10) jours après l'enregistrement pour résoudre le problème.

Les membres du CRRP sont constitués par :

- Le gouverneur ou son représentant qui assure la présidence ;
- Les représentants des STD impliqués ;
- Le représentant de l'antenne régional du FID,
- Le représentant des ONG/OSC.

6.5.1.2. Traitement des plaintes par arbitrage au niveau national

Au cas où le problème de litiges n'est pas résolu au niveau précédent, le deuxième examen de traitement se fait par le biais d'un Comité National de Résolution des Plaintes (CNRP) présidé par la primature. Le recours à l'amiable par la médiation est le mode de résolution adopté à ce niveau. Ce comité national siégeant au sein de l'UGP est composé par :

- Le représentant de la primature qui assure la présidence,
- Le responsable de gestion des risques sociaux qui assure le secrétariat,
- Le responsable de gestion des risques environnementaux,
- Les points focaux des institutions clés (MEAH, DGM, MATSF, FID).

Ce comité dispose de dix (10) à quinze (15) jours pour régler les litiges portés à son niveau.

6.5.1.3. Le recours au tribunal

La voie judiciaire constitue le dernier recours du plaignant en cas d'échec des différents niveaux de résolution à l'amiable. Autant que possible, le projet essaie de régler les litiges sans recourir au tribunal. Toutefois si le plaignant le souhaite il peut tout de suite transmettre ses plaintes au niveau du tribunal.

Tableau 12 : Niveaux et processus de traitement de plaintes

Niveau d'enregistrement et de traitement	Activités	Personnes responsables	Pièces justificatives	Durée de traitement
Niveau 0 (fokontany, commune, district)	Réception plainte Enregistrement plainte Transmission plainte au niveau région	Président Fokontany, Responsable de la Commune Responsable du district	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	1 à 5 jours
Niveau 1 (région)	Médiation au niveau région : Enregistrement plainte Traitement et Résolution Suivi des résolutions Clôture Transmission plainte au niveau national	Le CRRP qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s)	PV de médiation à établir par le CRRP	5 à 10 jours
Niveau2 (national)	Arbitrage au niveau UGP Enregistrement plaintes Traitement et résolution Clôture Transmission des plaintes non résolues au niveau tribunal Information de la BM 48h d'une plainte VBG	CNRP	PV d'arbitrage à établir par le CNRP assisté par le Projet	10 jours à 2 semaines
Niveau3	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal. Les plaignants sont libres de saisir le tribunal	Au prorata

Selon le tableau ci-dessus, le traitement de plainte ne devrait pas excéder 30 jours calendaires (y compris le délai de réception au niveau local et de transmission des plaintes au niveau régional).

6.5.1.4. Traitement de plaintes au niveau des autres acteurs du Projet

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministères, PTF, organismes publics d'exécution) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du projet (Ministères, PTF, organismes publics d'exécution) mais qui ne les concernent pas seront référées par ces récepteurs aux responsables du traitement de l'institution concernée via l'UGP. Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

6.5.2. Procédures particulières de traitement des plaintes touchant les cadres du projet et les travailleurs des entreprises et/ou prestataires du Projet

Les plaintes collectées et enregistrées à l'encontre des cadres du projet (Comité national de Pilotage, UGP, CT) seront traitées par voie d'arbitrage par un Comité Spécial de Traitement des plaintes mis en place pour l'occasion par le comité de pilotage.

Les plaintes relevant du non-respect du contrat, des différends entre travailleurs et employeur seront traités selon les procédures décrites dans le MGP spécifique aux travailleurs (entreprises, prestataires) du projet. Ce MGP spécifique est développé dans le PGMO du projet.

6.5.3. Procédures de traitement des plaintes sensibles

En complément du MGP instauré au niveau du Projet, des protocoles spécifiques de traitement des plaintes sensibles seront à établir avec des organismes spécialisés. Les plaintes sensibles auxquelles le MGP peut être confronté, englobent les violences basées sur le genre, la corruption, les délits au niveau de la passation des marchés, du contrat avec les partenaires et les travailleurs des entreprises réalisant les travaux souscrits dans les activités/sous-projet.

Les directives ci-après sont à considérer :

- **Cas de la violence basée sur les genres (VBG) et abus et harcèlement sexuels**

Le MGP lié à la VBG prévoit le dépôt et le traitement des plaintes par des organismes spécialisés. Le Projet travaillera donc en étroite collaboration avec les organismes spécialisés dans le traitement de VBG comme les Cellules d'écoute et les conseils juridiques auprès du Ministère de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme, les associations/ONG (exemple Trano Aro Zo), les forces de l'ordre (Police, Brigade Féminine de proximité, gendarmerie nationale), le CECJ (Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique), le centre Vonjy. Un protocole spécifique de prise en charge de ces cas sera établi entre le Projet et ces entités spécialisées, le cas échéant. Le dépôt des plaintes de ce type sera orienté vers ces entités spécialisées.

- **Corruption**

Le cas de présomption de corruption collecté dans le cadre du Projet sera directement transféré au niveau des organismes compétents (BIANCO et PAC).

- **Passation des marchés et gestion du contrat avec les partenaires**

Dans le cas où des plaintes concernent la passation des marchés ou la gestion du contrat avec les partenaires du Projet, elles seront acheminées vers des organes compétents pour le traitement de ces cas comme l'ARMP et l'OCFP.

Les plaintes sensibles seront acheminées et traitées directement par des organismes spécialisés tout en avisant l'UGP et la Banque mondiale de l'existence de ces cas dans moins de 48 heures.

6.5.4. Traitement des plaintes déposées directement au niveau de la Banque mondiale

Toute personne ou communautés qui ont des doléances ou plaintes par rapport au projet sous financement de la Banque Mondiale peut ou peuvent déposer des plaintes directement au niveau de cette institution à travers le site web du GRS (www.worldbank.org/grs), ou par courriel à l'adresse grievances@worldbank.org, ou par lettre transmise ou remise en mains propres au bureau de la Banque Mondiale.

Le traitement des plaintes au niveau de la Banque mondiale comprend trois grandes étapes :

1. Réception de la plainte à travers le GRS ou Service de règlement des plaintes avec accusé de réception par la Banque. Au niveau de cette étape, la Banque détermine si la plainte est recevable. Pour cela, la Banque justifie si la plainte se rapporte bien au projet financé par la Banque mondiale, si la plainte est déposée par des personnes ou des communautés touchées par ledit projet, ou par leur représentant autorisé, etc.
2. Examen du motif de la plainte : pour cela, la Banque notifie le plaignant de l'état d'avancement du traitement de la plainte et lui demande un complément d'information le cas échéant.
3. Après traitement de la plainte, la Banque propose au plaignant des solutions assorties d'un calendrier de mise en œuvre. En cas d'acceptation de la solution par le plaignant, l'équipe du Projet applique les solutions retenues et la Banque en assure le suivi.

Lorsque les solutions sont intégralement mises en œuvre, la plainte est clôturée.

6.6. PROCÉDURES DE GESTION DES PLAINTES ET DOLÉANCES

La procédure recommandée comprend les 4 phases séquentielles suivantes :

- Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes/doléances ;
- Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances ;
- Etape 3 : Résolution ;
- Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données sur les plaintes et les litiges ;

Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes et doléances (durée 1 à 2 jours ouvrables)

Un registre des plaintes et des doléances sera mis à la disposition de la population au niveau de chaque fokontany, Commune, district et région d'insertion du Projet. Toutes plaintes/doléances que ce soient écrites ou verbales de la part des plaignants doivent être enregistrées dans ce registre.

Pour le cas des illettrés ou analphabètes, la personne responsable de la réception des plaintes fait la transcription écrite selon la déclaration du plaignant sur la fiche de réception. Il devra lire les écrits au plaignant avant que ce dernier pose sa signature ou son empreinte digitale.

Les plaintes et doléances enregistrées seront transmises par un agent de l'enregistrement au niveau du CRRP afin de procéder à leur traitement.

Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances (durée 1 à 7 jours ouvrables)

Les plaintes anonymes sont enregistrées et traitées de la même façon que les plaintes avec mention du plaignant et suivent le même processus de traitement ci-après.

Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local (région) seront traitées par ce niveau. Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou acteurs nationaux du Projet seront directement transmises à l'UGP qui se chargera de les transmettre au(x) responsable (s) de traitement concerné (s) ou au CNRP.

Etape 3 : Résolution

A chaque niveau de traitement (régional et national), les parties sont obligées à résoudre les plaintes de toutes natures conformément à la disposition décrite dans le présent document. Elles assurent le retour des informations vers les plaignants.

La résolution à l'amiable, par voie de négociation ou de médiation est de rigueur. La saisine du tribunal est effectuée lorsqu'aucune entente n'est obtenue ou aucune solution satisfaisante aux deux parties concernées n'est trouvée ou l'un des concernés recourt à la voie judiciaire.

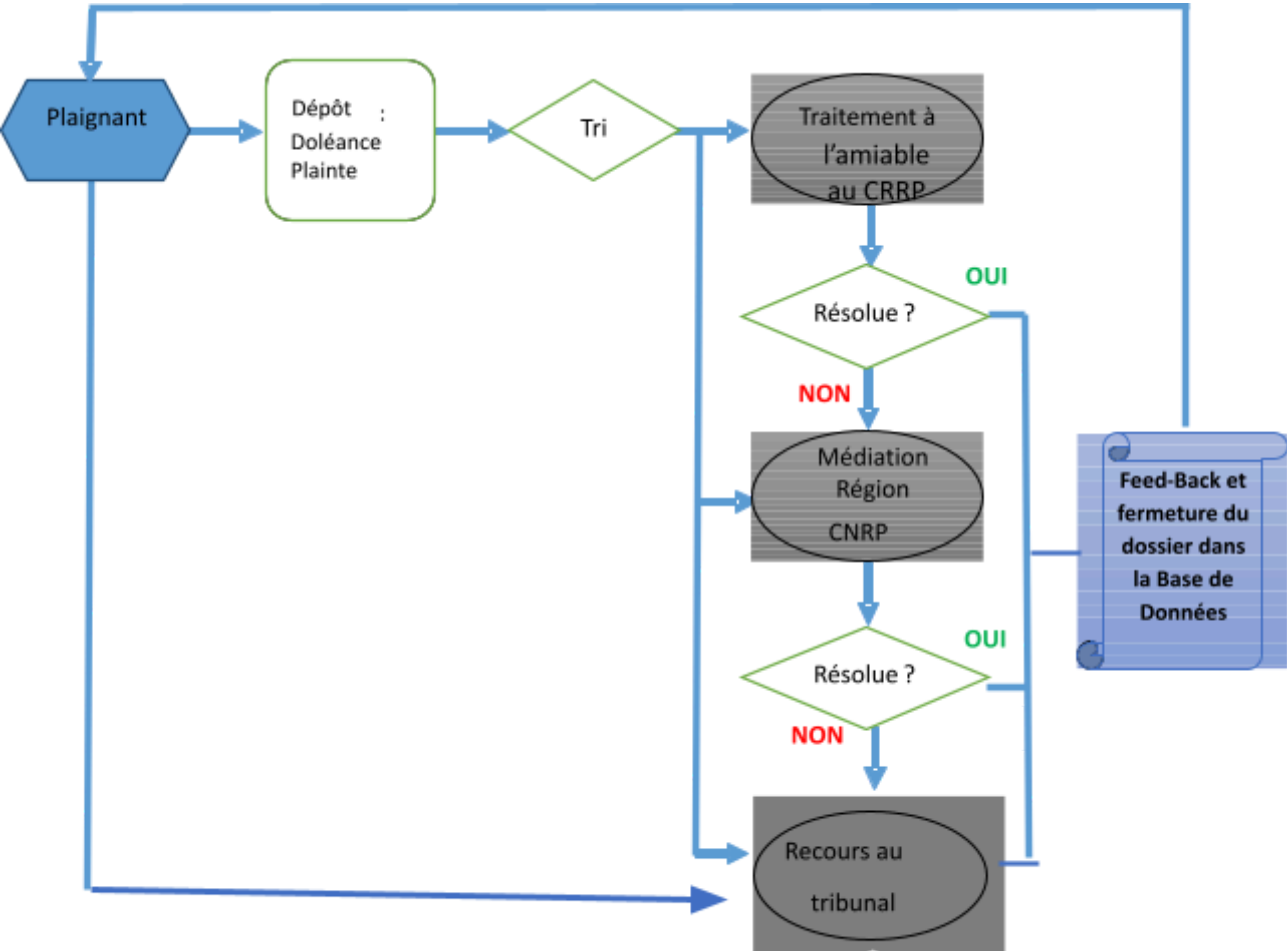
Un dossier est déclaré clos lorsque les démarches suivantes ont été entamées :

- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP sans besoin de mesures correctives et une réponse officielle (lettre) est transmise au plaignant ;
- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP et les "mesures décrites" dans la décision ont été effectuées par "le responsable dédié ;
- Pour les plaintes anonymes, un rapport global de traitement de cas servira de réponse officielle.

Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données relatives aux plaintes

Une base de données sur les plaintes est en place et sera renforcée. Elle a pour objectif de voir la traçabilité des plaintes reçues et de capitaliser le mode de résolution des conflits effectué. La gestion de la base de données est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du projet (UGP). Au niveau de chaque entité à charge du traitement des plaintes, l'entité désignera un responsable attitré pour la capitalisation des données à leur niveau suivant les grandes lignes définies en commun par le Projet. Ces informations seront communiquées périodiquement à l'UGP qui procèdera à la consolidation de l'ensemble des données relatives aux plaintes et qui font l'objet d'un rapport périodique.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) peut être schématisé de la manière suivante :



Source : MINAE/BM (b), 2022

Figure 1: Mécanisme de gestion des plaintes du projet

Tableau 13. Tableau illustratif des étapes du mécanisme de gestion des plaintes

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	<p>Le MGP comprend cinq instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une structure de MGP est établie au sein de la cellule E&S du Projet. La cellule sera en charge de la gestion et la coordination du MGP en collaboration avec différentes structures - Un comité sera mis en place au niveau local, composé des chefs de fokontany et des Olobe, en charge de médiation si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse fournie par le Projet - Un Comité de gestion sera constitué au niveau communal, composé des maires et des notables au niveau de la Commune, pour résoudre les conflits/plaintes non résolues au niveau local - Si le cas demeure non résolu, un Comité consultatif régional prend le relais. <p>L'ultime recours après la Région est le recours judiciaire.</p>	<p>Le délai maximum de traitement ne doit pas dépasser 5 semaines</p>	<p>Coordination : Cellule E&S Contribution: Comités selon le cas</p>
Réception des plaintes	<p>Toutes les plaintes, à l'exception des plaintes liées aux exploitations et abus sexuels et le harcèlement sexuel peuvent être déposées (oralement ou écrits) par les canaux suivants (déposées directement ou dans une boîte à doléances) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureau des fokontany concernés dans les 6 communes impactées par le Projet - Bureau des 6 communes impactées par le Projet - Région Anosy - Bureaux de l'UGP, local et national ou directement auprès de l'équipe qui passent dans les villages <p>Une plainte peut aussi être enregistrée par les canaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement dans un registre lors des réunions publiques, disponible à chacune des réunions communautaires - Enregistrement à travers un numéro vert géré directement par l'UGP. Une ligne téléphonique gratuite peut recevoir également des messages courts (SMS) et rappeler dans un délai de 24 heures le plaignant. - Enregistrement via une adresse mail dédiée - Enregistrement via un formulaire en ligne sur le site internet du PRRC <p>Les plaintes liées aux EAS et HS seront directement adressées au responsable VGB du Projet (par mail, téléphone, courrier, ou oralement) qui assure la gestion et les investigations auprès des entités concernées.</p> <p>Toutes les plaintes peuvent être déposées de manière anonyme, mais dans tel cas, aucune réponse directe ne pourra être adressée au plaignant.</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Cellule E & S Toutes les parties prenantes mentionnées Responsable MGP local Responsable VGB</p>
Accusé de réception et suivi	<p>Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte sous forme écrite selon le canal utilisé pour confirmer que la plainte a bien été enregistrée et traitée selon les procédures. Un suivi régulier est assuré, avec des mises à jour sur l'état d'avancement jusqu'à la fin du dossier.</p>	<p>Dans les deux jours suivant la réception de la plainte</p>	<p>Points focaux locaux pour les plaintes</p>

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Enregistrement dans le registre des plaintes	<p>Chaque responsable des différents canaux fait enregistrer toute plainte reçue dans un registre de plaintes dédié au niveau du MGP et la fait transmettre à la cellule E&S du Projet ou au chef fokontany</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute plainte reçue par d'autres canaux est également enregistrée si possible dans le registre des plaintes du fokontany, numérotée de manière organisée, et traitée conformément la procédure définie - Les plaintes EAS/HS seront enregistrées par le responsable VGB dans un registre séparé, sécurisé, et accessible uniquement à du personnel formé et autorisé. Ce mécanisme doit protéger l'identité du plaignant tout en assurant une réponse rapide et professionnelle. - Le manuel MGP fera la description détaillée de la procédure d'enregistrement, de l'accusé de réception et de la notification du plaignant. 	<p>Dès réception de la plainte</p> <p>Dès réception de la transmission</p>	<p>Cellule E & S Chef fokontany Responsable local MGP</p> <p>Responsable MGP local Responsable VGB</p>
Vérification, enquête, action pour les plaintes VBG	<p>Gestion au niveau de responsable VBG</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plainte est enregistrée dans un registre dédié, sécurisé et anonymisé - Une enquête administrative est menée en cas d'implication du personnel direct ou indirect, déclenchée en coordination avec les RH ou top management, et avec une entité externe indépendance selon la gravité - Le survivant ou survivante est orienté(e) vers des services de soins ou de soutien juridique selon le cas - En cas de preuve ou de forte présomption, des mesures disciplinaires immédiates sont appliquées conformément au code de conduite - Le cas est intégré dans les rapports du MGP sans révéler les informations permettant d'identifier la victime. 	Dès la réception de la plainte	Responsable VGB
Vérification et enquête pour les autres plaintes	<p>Fokontany</p> <p>Le Chef fokontany et un Olobe, éventuellement assisté d'autres personnalités sollicitées par leur autorité morale traiteront la plainte qui peuvent être résolue à leur niveau. Le Chef fokontany établit un procès-verbal à l'issue de la résolution, assistée d'un responsable local du MGP. Si le plaignant déclare son insatisfaction, le cas est transmis à la Commune, dûment enregistré et documenté</p>	Dans un délai de 7 jours après réception	<ul style="list-style-type: none"> - Chef fokontany - Olobe et autres personnalités sollicitées - Responsable local MGP
	<p>Commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Maire, assisté par le chef de fokontany et si nécessaire de personnalités morales, se saisit d'une plainte transmise à la Commune pour non-résolution au niveau du fokontany. La résolution peut être confiée à un SLC qui serait mis en place dans le cadre du PRRC, afin éviter de dupliquer les structures. - Le Responsable local MGP maintient le contact avec le plaignant le plus régulièrement possible pour information de l'évolution de sa plainte, y compris dans un objectif de recherche de solution à l'amiable. - Un procès-verbal est établi à la fin de la conciliation à la Commune. Si le cas demeure non résolu, il est transmis à la Région. 	<p>Dans un délai de 15 jours après réception</p> <p>Dans un délai d'une semaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maire - Service Local de Conciliation - Chef fokontany concerné - Responsable local MGP

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
	<p>Région</p> <p>Le Gouverneur, par le biais d'un Comité Consultatif Régional, se saisit de la plainte transmise par la Commune.</p> <p>Plusieurs tentatives de conciliation peuvent être effectuée au niveau de la Région, avec l'accord du plaignant.</p>	Dans un délai de 15 jours après réception	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de Région - Membres du Comité Consultatif - Maire - Responsable local MGP
	<p>A l'issue de sa délibération, le Comité Consultatif Régional prend une décision d'arbitrage et établira un procès-verbal à cet effet.</p> <p>Le plaignant est notifié par une lettre officielle de la décision, laquelle indique :</p> <p style="padding-left: 40px;">Si la plainte est admise, avec indication des mesures de réparation ou de résolution.</p> <p style="padding-left: 40px;">La plainte est non justifiée et qu'aucun recours n'est plus possible au niveau du MGP, avec explications appropriées</p> <p>Le dossier est clos et sera archivé dans la Base de données du MGP.</p> <p style="padding-left: 40px;">Le Projet développera un modèle de procès-verbal standard pour être utilisé aux trois niveaux.</p> <p>Le Projet établira une base de données pour recueillir toutes les plaintes reçues et traitées. Cette base de données sera maintenue à jour et servira à la préparation des rapports périodiques.</p>	Dans un délai de 5 semaines après réception	<ul style="list-style-type: none"> - Comité Consultatif Régional - Responsable local MGP
	<p>Cellule E&S</p> <p>L'investigation relative à la plainte est conduite par le responsable au niveau de la cellule E&S, en concertation avec les parties concernées (internes et externes).</p> <p>Une proposition de résolution est ensuite élaborée par le responsable, validée par le responsable, puis communiquée au plaignant.</p>	Dans un délai de 14 jours après réception	Responsable MGP à l'UGP
Actions à la suite de la résolution pour les autres types de plaintes	<p>Si les plaintes sont fondées et les solutions acceptées par le plaignant, les actions suivantes sont prises :</p> <p style="padding-left: 40px;">Mise en œuvre des mesures correctives validées (ex : compensation, réparation, ajustement technique dans le chantier, etc.).</p> <p style="padding-left: 40px;">Fourniture d'un appui logistique ou administratif au plaignant si nécessaire.</p> <p style="padding-left: 40px;">Vérification sur le terrain pour s'assurer de la mise en œuvre effective.</p> <p style="padding-left: 40px;">Archivage de tous les documents liés à la plainte et à sa résolution.</p>	Dans le respect des délais proposés dans la lettre de résolution de la plaintes	Responsable des plaintes
Procédure de recours	<p>Dans le cas où le plaignant n'est pas satisfait du règlement proposé pour sa plainte, il est en droit, conformément à la loi, d'ester en justice.</p> <p>Le Manuel MGP détaillera les modalités de ce recours et de l'assistance que le MGP apportera à un plaignant dans l'incapacité de porter son cas auprès de la Justice.</p>	Un délai de 40 jours	Responsable local MGP
Suivi et évaluation	<p>Les données relatives aux plaintes sont collectées dans le registre des plaintes physiques et numériques et communiquées à l'UGP et aux parties prenantes tous les trimestres dans le cadre du rapport de suivi.</p>	Tous les trimestres	Responsable local MGP

Étape	Description du processus (ex.)	Délai	Responsabilité
Retour d'informations	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis à travers une enquête de satisfaction ou des focus groupes réalisées auprès des parties prenantes concernées	Annuel	Responsable local MGP
Formation	Toutes les parties concernées par l'enregistrement, le traitement et l'assistance en matière de MGP bénéficieront d'une formation adéquate. En premier lieu : les membres de la cellule E&S Les Chefs fokontany et les Olobe Les Maires et les membres du Service Local de Conciliation Les membres du Comité Consultatif Régional. Toute autre personne-ressource sollicitée par les structures citées précédemment pour rejoindre les différents échelons du Mécanisme.	Avant le lancement du MGP suivi de recyclage annuel	Responsable local MGP
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les réparations sont réalisées en nature ou en numéraire selon le cas, tels que définis dans la lettre de résolution acceptée et signée par le plaignant		

6.7. STRUCTURE ET OPERATIONNALISATION DU MGP

La structure institutionnelle et organisationnelle définitive du MGP sera mise en place avant le démarrage des interventions du Projet et le MGP devra être opérationnel à cette période afin de faciliter la fonctionnalité du Mécanisme. La mise en place de la structure est placée sous la responsabilité du spécialiste en Gestion de risques sociaux et en même temps responsable de VBG/EAS-HS de l'UGP. Cette structure comprend les organes de traitement du MGP (comités de gestion des plaintes de différents niveaux cités précédemment) qui seront mis en place également au niveau de chaque zone d'intervention du Projet. Les personnes responsables intervenant dans les niveaux de traitement de plaintes doivent être identifiées et elles doivent bénéficier de formations adéquates pour accomplir leurs missions.

Le spécialiste en gestion des risques sociaux de l'UGP assure la capitalisation des données sur les plaintes pour le compte du Projet. Il est responsable de l'archivage des documents. Il assure également, avec l'appui d'un cabinet ou d'un organisme spécialisé, la formation des membres des comités de résolution des plaintes sur le MGP mis en place au niveau de chaque zone d'intervention.

Le spécialiste en gestion des risques sociaux de l'UGP va élaborer un manuel du MGP du projet où sont expliquées en détails les différentes procédures et mécanismes de résolution, le fonctionnement des comités (nomination, règlement interne, budget de fonctionnement, etc.). Une version abrégée en langue malagasy du manuel est à produire et qui sera partagée et diffusée aux membres des comités de résolution.

Au niveau des régions d'intervention, le responsable de la gestion des risques sociaux supervise et appuie le CRRP. Il assure l'animation, le suivi des comités de résolution à tous niveaux, l'information des parties prenantes et de la population de l'existence du MGP régional, des membres des différents comités, du mode de fonctionnement et des canaux de recours pour le dépôt de plaintes.

L'opérationnalisation du MGP sera effective grâce aux ressources humaines et matérielles que l'UGP mettra en œuvre. Dès que le projet entrera en vigueur, l'UGP veillera à mettre à la disposition des Comités de gestion et de résolution des plaintes i) le registre des plaintes, des matériels et fournitures de bureau, ii) les frais de fonctionnement du comité.

Par rapport à l'évolution du projet (mise en œuvre de la phase 2), la structure du MGP sera modifiée par apport de niveaux supplémentaires (niveau fokontany, niveau commune) ainsi que la constitution de comités de résolution. Le manuel du MGP sera remis à jour en conséquence.

6.8. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MGP

Pour que le MGP soit opérationnel dans l'immédiat et efficace dans son fonctionnement, l'unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget sera inscrit au budget consacré à la mobilisation des parties prenantes. Le tableau ci-après donne une présentation synthétique des rubriques de dépenses ainsi que des estimations des coûts correspondants (pour le traitement des plaintes non liées à la VBG/EAS-HS).

Tableau 14: Budget de mise en œuvre du MGP du projet parent et FA

Rubriques/actions	Responsable	Acteurs associés	Échéance	Coût estimatif (en \$US)
Elaboration du manuel du MGP	Spécialiste en gestion des risques sociaux	Spécialiste en gestion des risques environnementaux, Coordonnateur national du Projet,	3 mois après constitution équipe du Projet	pm
Mise en place des comités de résolution des plaintes	Coordonnateur du projet	Spécialiste en gestion des risques sociaux Cabinet spécialisé	1 mois après la finalisation du document du MGP du projet	20 000
Formation des membres des comités de gestion sur le MGP	Spécialiste en gestion des risques sociaux	Spécialiste en gestion des risques environnementaux Cabinet spécialisé	2 mois après la constitution des comités de résolution	50 000
Information/ sensibilisation et communication sur les dispositions du MGP au niveau des zones d'intervention du projet	Spécialiste en gestion des risques sociaux	Responsable communication du projet Cabinet spécialisé	Tout au long du projet	50 000
Fonctionnement des comités de résolution	Spécialiste en gestion des risques sociaux	Coordonnateur national du projet, Responsable service financier	Dès la mise en place des structures de MGP	30 000
TOTAL				150 000

7. SUIVI ET REPORTING

7.1. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AUX ACTIVITES DE SUIVI

Des évaluations participatives du Projet seront procédées au cours de la mise en œuvre où l'UGP veillera à ce que des parties prenantes en soient associées. Le Projet veillera également au renforcement des capacités de ces parties prenantes en matière de suivi et évaluation dans le cas où de tels besoins se manifestent pour que les parties prenantes puissent jouer le rôle et les tâches que l'on attend d'elles. Les participations des parties prenantes par rapport au déroulement des évaluations du Projet se présentent comme suit :

- Lors de l'évaluation initiale, les besoins des parties prenantes sont collectés pour servir d'orientation stratégique de la mise en œuvre du Projet ;
- Au cours des prochaines évaluations à mi-parcours et finale du Projet où les parties prenantes devraient participer, leurs appréciations de la performance du projet ainsi que leurs recommandations aux réajustements de la stratégie seront recueillies.

7.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

La personne chargée de la mobilisation des PP auprès de l'UGP aura comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Elle doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes feront l'objet d'un rapport périodique et qui sera communiqué à toutes les parties prenantes (catégories des parties prenantes touchées et des autres parties prenantes telles qu'elles sont préalablement définies). La forme de la communication et le calendrier de diffusion suivront les indications établies dans les plans de mobilisation développés dans le chapitre 4 précédent.

L'UGP à travers la Cellule E&S du Projet préparera des rapports trimestriels sur :

- L'avancement de la mise en œuvre des activités d'engagement indiquées dans ce PMPP, y compris les procès-verbaux des réunions avec les parties prenantes (date, lieu, nombre de participants, type de participants, sujets abordés)
- Les incidents significatifs tels que les conflits sociaux, l'insécurité, conflits avec le sous-traitant
- L'apparition d'enjeux sociaux ou environnementaux qui peuvent affecter le Projet à moyen ou long terme, et les mesures correctives et préventives permettant d'adresser ces problèmes
- Les plaintes, avis, commentaires et demandes de renseignement enregistrés dans le MGP, avec une indication de leur nombre, ainsi de leur nature, origine, gravité et statut de résolution. Le rapport devra indiquer le nombre de soumissions au MGP provenant de femmes ou de groupes vulnérables

L'UGP, en association avec des parties prenantes, mènera des évaluations participatives au cours de la mise en œuvre du Projet. Au besoin, l'UGP veillera également au renforcement des capacités des parties prenantes, afin qu'elles puissent jouer le rôle qui leur est dévolu. Les parties prenantes seront invitées à participer à de telles évaluations du Projet lors de :

- L'évaluation initiale du Projet, afin fournir des orientations stratégiques pour sa mise en œuvre
- Lors des évaluations à mi-parcours et finale du Projet, afin de contribuer leurs appréciations de la performance du Projet ainsi que de recommander des ajustements de sa stratégie.

En outre, l'UGP mettra en place des mécanismes de retour d'informations, afin de garantir la transparence et la redevabilité, et aussi renforcer la confiance entre le Projet et les parties prenantes :

- Des réunions communautaires périodiques pour présenter les feedbacks et répondre aux préoccupations
- Des bulletins trimestriels d'information diffusés dans les médias ou via des affichages
- Des tableaux d'affichage communautaire dans les fokontany et communes affectées, permettant de publier des informations actualisées
- Des rapports publics simplifiés en version accessible traduits en langue malgache
- Des comptes rendus aux parties prenantes de manière régulières ou à la demande selon les situations et les incidents qui surviennent.

8. LE BUDGET PREVISIONNEL

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation des réunions, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers et des stages de formation et de partage d'expériences, des actions de sensibilisation et d'IEC, des événements cérémoniaux, de l'édition et de diffusion de rapports. D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Cependant dans un premier temps, la mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif à 187 000 \$US.

Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 15: Budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP (en USD)

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)	Observations
1. Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	03	10 000	30 000	01 Atelier au niveau national et 02 au niveau régional
2. Elaboration plan de communication	01	5 000	5 000	
3. Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de suivi	02	10 000	20 000	
4. Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert)	Fft	55 000	150 000	Cf. détails du budget en §6.8
5. Mise à jour éventuelle du PMPP	01	10 000	10 000	
6. Suivi de la mobilisation des PP	02	5 000	10 000	
7. Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	500	80	40 000	
S/Total			265 000	
Imprévus (10%)			17 000	
TOTAL			291 500	

9. CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) forme un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets d'investissement. Conformément aux dispositions du nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP constitue un des documents contractuels à élaborer dans toute demande de financement avant approbation. Le présent document est élaboré dans le cadre du Projet PRRC ou Projet Régional de Résilience Climatique Madagascar proposé par le Gouvernement de Madagascar pour un financement auprès de la Banque mondiale.

De par son élaboration, le document est appelé à être souple, pratique et évolutif au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet et dans l'objectif de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes relatives aux indications dans les composantes du Projet en général et celles des exigences des sous-projets en particulier.

Le plan montre les principes, le processus de consultation et de participation des diverses parties prenantes affectées par le Projet via leur identification, leur analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, les dispositions dans le cadre des gestions des plaintes et le suivi des activités. Il met en exergue les dispositions spécifiques de mobilisation et de consultation des groupes marginalisés.

Toutes les dispositions prévues dans ce plan seront mises en œuvre par le projet dès la conception jusqu'à la clôture du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du PMPP sera prise dans de telle optique de considération c'est-à-dire à interpréter avec souplesse et susceptible de s'évoluer. Le budget estimatif pour la réalisation de ce PMPP dans le cadre de la mise en œuvre du projet parent et du financement additionnel (FA) nécessitera une somme de 291 500\$US.

Références bibliographiques

1. Banque mondiale. 2023 (Janvier). Renforcer la résilience aux chocs climatiques en Afrique de l'Est et du Sud (P180171). Restitution de mission préparatoire pour Madagascar (slide). 19p.
2. Banque mondiale. 2022 (juin). Project Information Document (PID). Digital and Energy Connectivity for Inclusion in Madagascar (DECIM, P178701).31p.
3. Banque mondiale (a). 2018 (juin). Note d'orientation à l'intention des emprunteurs : NES10 : mobilisation des parties prenantes et diffusion de l'information. Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI. 12p.
4. Banque mondiale (b). 2018 (juin). Mise en œuvre du nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale à Madagascar. Cas de NES2, NES5 et NES10. 161p.
5. MEAH/BM. 2022 (janvier). Plan de Mobilisation des Parties Prenantes. Projet d'Amélioration d'accès à l'Eau potable (P174477). 85p.
6. MEH/MNDPT/BM. 2023 (janvier). Plan de Mobilisation des parties prenantes. Projet de Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar. Projet DECIM (178701). Version draft. 90p.
7. MINAE/BM.(a) 2022 (avril). Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) version provisoire. Programme régional de résilience des systèmes alimentaires pour l'Afrique Orientale et Australe (P178566). Cas de Madagascar. 102p.
8. MINAE/BM.(b) 2022 (Novembre). Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Version provisoire. Projet d'adaptation des moyens de subsistances ruraux et des systèmes alimentaires. Projet RIZ PLUS (P175269). 88p.
9. Présidence/Banque mondiale. 2020 (juin). Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP). Projet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (PRODIGY) (P169413). 71p.
10. World Bank Group. 2022. Climate and Development: An Agenda for Action - Emerging Insights from World Bank Group 2021-22 Country Climate and Development Reports. Washington, DC in <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38220>

ANNEXES

Annexe 1. Analyse Comparative du cadre national et de la NES10

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
Consultation des parties prenantes	6	<p>Consultation tout au long du cycle de vie du projet</p> <p>Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et - dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. <p>La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes : proportionnelles * à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.</p>	<p>Art.7, 14 Loi n°2015-003 §1.5 Directives EIE Rubrique 15.0 Guide EIS.</p>	<p>Droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision ; principe de la participation du public</p> <p>Initier un processus de communication, en cours d'étude. La consultation et l'information au cours de la réalisation de l'EIE n'est pas une étape obligatoire.</p> <p>Des étapes méthodologiques sont proposées au promoteur pour mener à bien la consultation des parties prenantes.</p>	<p>Bien que le principe soit acquis, les exigences de la NES10 sont développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
(Consultations significatives) – (Modalités) Qualité des informations et des consultations	7	<p>Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Emprunteurs fourniront aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et - en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation. 	<p>1.5. Directives EIE. 15.0 Guide EIS.</p>	<p>Mise à disposition du public des informations pertinentes.</p>	<p>Les exigences de la NES10 sont précises et non éparpillées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
Aspects du processus de participation	8	<p>Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants, comme indiqué plus en détail dans la présente NES :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes. 	<p>15.1 à15.6 Guide EIS.</p>	<p>Etapes méthodologiques proposées pour mener la consultation des parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts des autorités de proximité - Identification des groupes et population touchés par les impacts du projet - Détermination des échantillons à enquêter - Recrutement des enquêteurs locaux - Réalisation de l'enquête /traitement et établissement des bases des données. 	<p>Les exigences de la NES10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes	9	<p>L'Emprunteur conservera et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes * y compris une description des parties prenantes</p>	<p>Article 15-21 MECIE. Arrêté 6830/2001.</p>	<p>(A l'issue de l'évaluation)</p> <p>Consultation du public dans le cadre de l'évaluation de l'EIE(S) : consultation des documents, enquête</p>	<p>Les exigences de la NES10 sont plus indicatives et développées. Elles ne sont pas contraires aux textes</p>

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		consultées, * un résumé des commentaires reçus et * une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.	Art.44, 45, 48 Arrêté 6830/2001.	publique, audience publique. Utilisation et disponibilité des résultats de la consultation.	malgaches.
A. Participation pendant la préparation du projet					
Identification et analyse des parties prenantes					
Définition et Identification des différentes parties prenantes	10	L'Emprunteur devra identifier les différentes parties prenantes, aussi bien - les parties affectées par le projet que - les autres parties intéressées. Comme indiqué dans le paragraphe 5, les différents individus ou groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet seront appelés les « parties affectées par le projet » et les autres personnes ou groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet seront appelés les « autres parties intéressées ».	Art.20 Loi n°2015-003.	En matière de gestion environnementale, les parties prenantes sont les secteurs publics, le secteur privé, les sociétés civiles, les communautés villageoises, la population en général.	Les exigences de la NES10 donnent une autre classification plus conforme à l'objectif de la NES. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Identification et analyse des parties affectées	11	Identification et analyse des parties affectées défavorisés ou vulnérables L'Emprunteur devra identifier les parties affectées par le projet (les personnes ou les groupes) qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables. Selon cette identification, l'Emprunteur devra également identifier : - les différents intérêts et priorités au sein des groupes ou des individus identifiés sur les impacts du projet, - les mécanismes d'atténuation et les avantages, et - ceux qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Un niveau adéquat de détail sera inclus dans l'identification et l'analyse des parties prenantes afin de déterminer le niveau de communication qui est approprié pour le projet.	15.2, annexe 7 Guide EIS.	Identifier les parties impactées avec une attention particulière aux couches les plus vulnérables.	Les exigences de la NES10 sont plus développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Appui éventuel à l'identification et à l'analyse des parties prenantes	12	Possibilité de recours aux spécialistes indépendants En fonction de l'importance potentielle des risques et des impacts environnementaux et sociaux, l'Emprunteur pourra être tenu de faire appel à des spécialistes indépendants	Guide EIS Arrêté 6830/2001	Peut faire appel à des enquêteurs.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		<ul style="list-style-type: none"> - pour contribuer à l'identification et l'analyse des parties prenantes et - pour appuyer l'analyse exhaustive et la conception d'un processus de participation inclusive. 			
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes					
Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	13	<p>En consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) proportionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> * à la nature et * à la portée du projet et * aux risques et impacts potentiels. <p>Un projet de PMPP sera publié par l'Emprunteur le plus tôt possible, et préalablement à l'évaluation du projet,</p> <p>-et l'Emprunteur devra solliciter les opinions exprimées par les parties prenantes sur le PMPP, y compris l'identification des parties prenantes et les propositions de participation future.</p> <p>-Lorsque des modifications importantes sont apportées au PMPP, l'Emprunteur devra communiquer le PMPP actualisé.</p>	N/P	Les textes ne prévoient pas l'élaboration de Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraaires aux textes malgaches.
Approches et contenus du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	14-16	<p>14. Le PMPP décrira</p> <ul style="list-style-type: none"> - le calendrier et - les modalités de la consultation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, tel que convenu entre la Banque et l'Emprunteur, - et devra faire la distinction entre les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		<p>Le PMPP décrira également</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'éventail et - le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que - le type d'informations à leur demander. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		<p>15. Le PMPP sera adapté pour tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des principales caractéristiques et - des intérêts des parties prenantes, et - des différents niveaux d'engagement et de 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		consultation qui seront appropriés pour les différentes parties prenantes.			
		Le PMPP décrira -comment la communication avec les parties prenantes sera traitée tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		16. Le PMPP décrira : - les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte. Le cas échéant, le PMPP devra - inclure des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées comme défavorisées ou vulnérables.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		Des approches spécifiques et une augmentation du niveau des ressources peuvent être nécessaires pour la communication avec ces groupes différemment touchés afin qu'ils puissent obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les affecter.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
Vérification de la représentativité des communautés locales	17	Lorsque la participation des parties prenantes avec les personnes et les communautés locales dépend essentiellement des représentants de la communauté, l'Emprunteur fera des efforts raisonnables pour vérifier - que ces personnes présentent, dans la réalité, les points de vue de ces personnes et de ces communautés, et - qu'elles facilitent le processus de communication de manière appropriée.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
Formats du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	18	Autre format du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes : planification du processus de consultation Dans certaines circonstances, en fonction du niveau d'information disponible sur le projet, le PMPP aura le format d'un cadre qui décrira - les principes généraux et - une stratégie collaborative visant à identifier les parties prenantes, et - devra planifier un processus de consultation conformément à la présente NES qui sera mis en œuvre une fois la localisation connue.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
Diffusion de l'information					
Informations sur le projet aux parties prenantes	19	Informations sur le projet aux parties prenantes : diffusion, accès au plus tôt, contenus L'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre * les risques et les impacts du projet, et * les opportunités potentielles.	Art.7, 14 Loi n°2015-003. 1.5 Directive EIE 15.0 Guide EIS.	Le droit d'accéder aux informations concerne surtout celles susceptibles d'exercer quelques influences sur l'environnement, y compris sur le milieu social.	A défaut de textes d'application plus détaillés, de la loi, les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
		L'Emprunteur devra fournir aux parties prenantes un accès aux informations suivantes - le plus tôt possible avant l'évaluation du projet par la Banque, et - selon un calendrier qui permet de mener des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet : (a) L'objectif, la nature et la taille du projet; (b) La durée des activités du projet proposé ; (c) Les risques et les impacts potentiels du projet sur les communautés locales, et les propositions pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et les impacts potentiels qui pourraient affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ; (d) Le processus de participation des parties prenantes envisagé, qui met en évidence les voies par lesquelles les parties prenantes peuvent participer ; La date et le lieu de toutes les réunions de consultation publiques envisagées, et le processus selon lequel les réunions sont annoncées et résumées, et les rapports publiés ; et (e) Le processus et les moyens par lesquels les préoccupations peuvent être soulevées et seront gérées.			
Langues de diffusion des informations du projet		Diffusion dans les langues locales pertinentes, accessible et culturellement appropriée L'information sera diffusée dans - les langues locales pertinentes et - d'une manière qui soit accessible et - culturellement appropriée, - en tenant compte des besoins spécifiques des groupes qui peuvent être affectés différemment ou de manière disproportionnée par le projet en raison de leur statut ou des	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		groupes de la population ayant des besoins spécifiques d'information (tels que le handicap, l'alphabétisation, le sexe, la mobilité, les différences de langue ou d'accessibilité).			
Consultation significative					
Mise en en place d'un processus de consultation significative	21	<p>Mise en place d'un processus de (véritable) consultation significative (permanente)</p> <p>L'Emprunteur mettra en place un véritable processus de consultation de manière à permettre</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et - à l'Emprunteur de les examiner et d'y répondre. <p>Une consultation significative sera effectuée sur une base permanente au fur et à mesure de l'évolution de la nature des enjeux, des impacts et des opportunités.</p>	15.0 Guide EIS	Utilisation des méthodologies de consultation (indiqué à la rubrique 8 plus haut). La notion de « consultation significative » n'est pas encore connue par le cadre national.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Modalités d'un Processus de consultation significative	22	<p>Une véritable consultation est un processus à double sens qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Commence au début du processus de planification du projet et permet de rassembler les opinions initiales sur la proposition du projet et d'informer la conception du projet ; (b) Encourage la rétroaction des parties prenantes, en particulier dans le but d'informer la conception du projet et la participation des parties intéressées à l'identification et l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux ; (c) Se poursuit sur une base continue au fur et à mesure de l'apparition des risques et des impacts ; (d) Est fondée sur la publication et la diffusion préalable d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles selon un calendrier qui permet des consultations significatives avec les parties prenantes, dans une ou plusieurs langues locales, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensibles par les parties prenantes; (e) Tient compte de la rétroaction et y apporte des réponses ; (f) Encourage la participation active et inclusive des parties affectées par le projet ; (g) Se déroule à l'abri de toute manipulation, 	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		interférence, coercition ou intimidation ; et (h) Est documentée et publiée par l'Emprunteur			
B. Participation pendant la mise en œuvre du projet et rapports externes					
Durée de l'implication des parties prenantes	23	L'Emprunteur devra poursuivre sa consultation avec les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées - pendant toute la durée de vie du projet, et - leur fournir des informations de manière adaptée * à la nature de leurs intérêts et * aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.	Art.7, 14 Loi n°2015-003. §1.5 Directives EIE. Rubrique 15.0 Guide EIS.	Droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision ; principe de la participation du public Initier un processus de communication, en cours d'étude. La consultation et l'information au cours de la réalisation de l'EIE n'est pas une étape obligatoire. Des étapes méthodologiques sont proposées au promoteur pour mener à bien la consultation des parties prenantes.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Objets de la consultation : performance, mesures d'atténuation, risques supplémentaires	24-25	24. L'Emprunteur poursuivra son engagement avec les parties prenantes, - conformément au PMPP et - se basera sur les canaux de communication et d'engagement déjà établis avec les parties prenantes. En particulier, l'Emprunteur - sollicitera les commentaires des parties prenantes sur * la performance environnementale et sociale du projet, et * la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le PEES.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
		25. Lorsque des changements importants sont apportés au projet et se traduisent par des risques et des impacts supplémentaires préoccupants, en particulier pour les parties affectées par le projet, l'Emprunteur devra - informer les parties affectées par le projet des risques et des impacts et - les consulter sur la manière dont ces risques et ces impacts seront atténués. L'Emprunteur communiquera un PEES mis à jour comportant toute mesure d'atténuation supplémentaire.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
C. Mécanisme de gestion des plaintes					

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	26	L'Emprunteur devra répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale du projet. À cet effet, l'Emprunteur proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes.	Guide EIS. Loi n°2005- 019, Loi n°2014-020. Code de procédure civile.	Prévoir l'analyse des plaintes, d'une manière générale, reçues de la population pendant la mise en œuvre du projet. Le recours aux MARL est possible.	Les exigences de la NES10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Qualité et fonctionnalités du mécanisme de gestion des plaintes	27	Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté aux risques et aux impacts négatifs potentiels du projet, et sera accessible et inclusif. Lorsque cela est faisable et adapté au projet, le mécanisme de gestion des plaintes utilisera les mécanismes existants de gestion des plaintes, formels ou informels appropriés au projet, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet. Des détails supplémentaires sur les mécanismes de gestion des plaintes sont énoncés à l'Annexe 1.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
		(a) Le mécanisme de gestion des plaintes devrait répondre aux préoccupations de façon prompte et efficace, d'une manière transparente et culturellement appropriée et facilement accessible à tous les segments des communautés affectées par le projet, sans frais et sans rétribution. Le mécanisme, le processus ou la procédure ne devront pas empêcher l'accès à des recours judiciaires ou administratifs. L'Emprunteur informera les parties affectées par le projet au sujet du processus de gestion des plaintes dans le cadre de ses activités de participation communautaire, et mettra à la disposition du public un dossier, qui documente les réponses à toutes les plaintes reçues ; et (b) Le traitement des plaintes se fera d'une manière culturellement appropriée et devra être discret, objectif, sensible et attentif aux besoins et aux préoccupations des communautés affectées par le projet. Le mécanisme permettra également de déposer des plaintes anonymes qui seront soulevées et traitées		Les textes ne précisent pas ces points.	
D. Capacités organisationnelles et engagement					
Dispositif organisationnel et institutionnel	28	L'Emprunteur devra définir des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairs, et désigner du personnel spécifique qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de participation des parties prenantes et du respect de la présente	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts Conclusion d'application pour le Projet PRRC
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de référence	Dispositions	
		NES.			
ANNEXE 1 – Mécanismes de gestion des plaintes					
Portée, ampleur et type du mécanisme de gestion de plaintes (MGP)		Portée, l'ampleur et le type : proportionnels à la nature et à l'ampleur des risques et des impacts négatifs potentiels du projet	Loi n°2005-019, Loi n°2014-020.	Le cadre national prévoit l'utilisation des MARL avant ou en substitution de recours devant la justice :	Le document de la NES10 et le cadre national sont complémentaires quant au type du MGP.
Eléments du MGP et médiation alternative		Eléments : modalités de soumission, registre, transparence de procédure, procédure d'appel y compris le système judiciaire national. Médiation comme alternative.	Code de procédure civile.	<ul style="list-style-type: none"> - Conciliation par le président du conseil des CTD pour les questions foncières. - Conciliation en général. - Médiation. - Arbitrage lorsque permis par la loi, pour lequel l'exécution (forcée) des sentences est soumise à l'exequatur du juge. 	

Annexe 2. Procès-Verbal de la Réunion d'information à Antananarivo

PROCES VERBAL PROJET REGIONAL DE RESILIENCE CLIMATIQUE – PRRC

Lieu : Motel d'Antananarivo Anosy

Date : 16/02/2023

Région : Analamanga

Heure de début : 09h20

Heure de fin : 11h30

Objet : Réunion d'information et de consultation des parties prenantes du PRRC

Nombre de participants : 16

Hommes : 9

Femmes : 7

La réunion d'information et de consultation des parties prenantes du Projet PRRC fut menée aujourd'hui en date du 16 Février 2023 à Anosy, district d'Antananarivo Renivohitra, Région Analamanga. Elle débuta à neuf heures vingt minutes. Plus d'une quinzaine de participants ont répondu à l'invitation dont les listes sont affichées en annexe.

C'est le Coordonnateur du Projet PAAEP qui annonça officiellement le début de la réunion en faisant une brève description du PRRC. Madagascar est l'un des pays bénéficiaire du Programme. Après cette introduction, un tour de table a été effectué pour donner aux parties prenantes de se présenter à l'assemblée.

Ainsi, le PAAEP du MEAH est chargé de l'élaboration des documents cadres du Projet (PEES, PMPP, PGMO, PAVBG) et a ainsi attribué l'élaboration de ces documents à un Consultant individuel. Ce dernier s'est lancé dans l'explication de ses attributions et de ses tâches par rapport au Projet. Il a également émis la remarque selon laquelle la consultation des parties prenantes tenait un rôle essentiel dans l'élaboration de ces documents cadres.

Après une explication minutieuse des composantes et des activités du Projet, il est tenu la séance de questions/réponses, et de considération des suggestions et des préoccupations des parties prenantes dont le déroulement se présente comme suit.

Q (MPPSPF) : Est-il possible de passer par Le ministère en charge de la population pour l'élaboration du PAVBG. En effet, le Ministère possède déjà un mécanisme de référence pour le traitement des cas de VBG au niveau de chaque district. Aussi, le PAVBG ne prend-t-il pas en compte les EAS/HS ? Le Ministère a déjà des Plan EAS définis que vous pouvez prendre en exemple.

R : C'est justement l'objectif de cette réunion. Suggestion prise en compte. Le PAVBG ne parle pas uniquement des VBG mais également des EAS/HS. En plus du CES de la Banque Mondiale, la législation nationale est prise en compte dans l'élaboration de ces documents.

Q : N'est-il pas mieux de centraliser les plaintes au niveau d'un seul mécanisme de gestion des plaintes (exemple : au niveau de l'UGP) ? Pour l'élaboration du PEES, est ce que la catégorisation du Projet ne devrait pas être effectuée dès la première phase ? Si la phase 1 concerne les études et la phase 2 les infrastructures, est ce que le CGES et le CR ne devraient pas être établis dès maintenant ?

R : La Banque a établi le fait que seuls les documents PEES, PMPP, PGMO et PAVBG devaient être élaborés pour cette première phase. Le CGES et le CR seront établis plus tard si nécessaire.

Concernant le MGP, le mécanisme mis en place se base sur les structures déjà existantes, car la gestion des plaintes doit prendre ces dernières en compte. Par ailleurs, le MGP est composé de différents niveaux (national, régional). Les plaintes non résolues au niveau régional seront transmises au niveau national.

Q : Le ministère en charge de la population est actuellement en phase de mise à jour des documents de références, y compris du manuel de procédures standard de gestion des cas de VBG. Nous précisons également l'importance de la confidentialité durant le traitement de ces plaintes soit effectué conformément aux procédures.

R : Nous confirmons ce principe dans le traitement des plaintes sensibles (y compris VBG).

Composante 1 :

Q (Consultant) : Pour les activités de la composante 1, y-a-t-il des activités qui devraient être ajoutées à la liste des activités proposées ? Quelles sont les parties prenantes qui participeront à la mise en œuvre de cette composante ?

R (DGM) : La DGM peut s'occuper du renforcement du système hydrométrique. Elle possède les compétences (humaines) requises pour cette activité.

R (BNGRC) : Le BNGRC propose une bonne analyse du choix des zones d'intervention du Projet car de nombreuses stations hydrométriques sont déjà implantées dans l'Est et le Sud du pays. Toutefois, Nombreux parmi eux ne fonctionnent plus. Il est important de déterminer les problèmes qui font que ces derniers ne fonctionnent pas. Il est également nécessaire de déterminer dès à présent l'objectif de ces stations : ces dernières ne sont nécessaires qu'en cas de catastrophe pouvant être facteur de risque de pertes humaines. Est-ce qu'un modèle hydrologique est déjà établi pour chaque bassin versant choisi ? Il est nécessaire d'effectuer une analyse diagnostic des précédentes réalisations.

R (CPGU) : Le CPGU fait également la remarque comme laquelle les stations hydrométriques placées au niveau des différentes régions sont endommagées. Par ailleurs, la sécurité de ces stations laisse à désirer. Alors, il est important de déterminer dès à présent les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre face à la mise en place de ces stations, les structures à mettre en place pour minimiser tous les risques et obtenir des données à jour. Chaque document doit être cohérent par rapport à la vision du Gouvernement Malagasy.

Q (CPGU) : Concernant le MGP du Projet, est ce que le comité de règlement des litiges est multisectoriel ? Quelles sont les entités qui la composent ?

Chacune des activités de cette composante a fait l'objet d'une étude, il est bien de capitaliser l'ensemble des études menées en amont.

La pérennisation du Projet dépend grandement de l'implication de chacune des parties prenantes.

R (MATSF) : Le MATSF propose l'analyse des facteurs de réussite de la mise en place et de l'exploitation du système hydrométrique d'Antananarivo. La capitalisation des acquis est vitale.

R (Consultant) : Toutes les suggestions sont notées, particulièrement la proposition de capitalisation des acquis. Par rapport au MGP, il sera centralisé au niveau de l'UGP placé sous l'égide du CPGU. La Primature présidera le Comité National de Résolution des Plaintes. Ce comité sera composé de tous les points focaux des entités telles que la DGM, le MATSF, le FID, le MEAH et s'occupera de la résolution des plaintes au niveau National. Bien entendu, il s'agit ici de propositions.

Composante 2 :

Le MATSF déclare que l'ensemble des activités de cette composante s'allie au domaine de l'aménagement du territoire. Ces activités seront mises en œuvre pour une meilleure planification pour la résilience. Mais ceci dépendra également de la mobilisation des responsables à tout niveau pour l'application de ces outils de planification.

Le BNGRC affirme que les zones choisies par le Projet sont des zones à risque de Tsunami et que l'Etat dispose des compétences nécessaires pour l'élaboration de ces documents car il a une meilleure connaissance du contexte des zones. Il n'est donc nullement nécessaire de faire appel à des consultants.

R (MATSF) : L'élaboration des documents de planification doit toujours être participative et inclusive. Le consultant est chargé de capitaliser toutes les idées des parties prenantes.

Il existe un projet de construction du barrage de Tsiribihina à prendre en compte. La localisation de l'emplacement de cette infrastructure est déjà identifiée. Des canaux d'irrigations seront reliés à ce barrage et ils irrigueront de nombreux Fokontany.

R (MATSF) : Il est bien de préciser la correspondance de chaque entité de tutelle de tous ces Projets cités afin de ne pas les confondre. Aucune partie prenante ne devrait être mise de côté.

Par ailleurs, il est important de préciser le rôle de la communication. Où sont les documents consacrés à la communication pour l'inclusion totale des bénéficiaires ?

Q : La MinAE demande à ce que l'on détermine les objectifs et les résultats par rapport aux bénéficiaires (AUE, EAF) de la construction des barrages et des canaux d'irrigation. Elle demande également combien de temps durera la phase d'étude du Projet PRRC ? Quand est ce que la mise en œuvre débutera ?

R (Coordonnateur PAAEP) : Par rapport au barrage du Mandrare, nous sommes actuellement en phase d'étude. Ce sont les Fokontany environnant Amboasary et Ambovombe qui en seront les bénéficiaires. La phase 1 du PRRC est prévue pour 2023 et la phase 2 pour 2024.

R (MinAE) : L'étude doit être menée telle une approche intégrée. Le renforcement des capacités des parties prenantes est indispensable (en termes de diagnostic et de planification territoriale) et doit être faite en transversale pour toutes les composantes du Projet.

Le FID déclare qu'il est important d'alléger les procédures de compensation des personnes affectées par le Projet, surtout pour la composante 2.

Le CPGU propose l'intégration de la résilience à des risques de catastrophe et de la résilience climatique pour que la pérennisation des investissements soit efficace.

R (BNGRC) : Dans toutes les interventions du projet, il faut toujours impliquer les autorités locales (administratives et traditionnelles).

Composante 3 :

Les directives nationales pour les infrastructures d'adduction d'eau potable résistantes aux aléas climatiques doivent être élargies et applicables au niveau national.

Toutes les suggestions recueillies au cours de cette réunion doivent être transmises aux responsables, surtout par rapport aux fonds de mise en œuvre des activités. Les activités à mettre en œuvre doivent être cohérents avec le montant du fonds d'investissement. Les fonds pour chaque orientation de mise en œuvre et chaque sous-activité doivent être déterminés à l'avance.

Il est important de considérer le contexte de la zone lors de l'élaboration du PAR car souvent, le processus de compensation constitue un blocage au Projet.

R (Consultant) : Il est vrai que le processus de compensation constitue souvent un facteur de blocage. L'élaboration d'un CR est souhaitée avant l'élaboration des PR. Le CR détermine les dispositions à prendre en compte et prend en compte le contexte national et les exigences de la Banque.

Composante 4 :

Les activités de la composante 4 ont été déterminées en interne par la Banque, les parties prenantes n'ont pas une vision claire par rapport à ces activités.

Le BNGRC propose la prise en compte de ses activités pour le renforcement de leurs efforts et l'amplification des impacts positifs au niveau communautaire.

La DGM suggère de tenir compte des études dans Atlas Climatique dans la détermination des activités de cette composante.

Le FID effectue déjà des activités de protection sociale en cas de catastrophe. Il propose l'augmentation de la couverture de protection sociale.

Composante 5 :

Q (Consultant) : Comment intégrer toutes les parties prenantes dans la gestion du Projet ?

R : La mise en place d'un CP est importante. Il existe des risques de changements fréquents de décisions quand les membres du CP ne sont pas fixes.

R (Consultant) : Il y aura bien un CP présidé par la Primature. Chaque entité et ministère sera représenté par un SG dans le CP. Un arrêté de nomination du CP sera établi. En parallèle, un Comité Technique composé par des techniciens et directeurs des entités/Ministères sera mise en place.

Une cohérence doit être établie entre les différentes entités.

Un seul UGP est admis par la Banque malgré la demande de mise en place d'un UGP au niveau de chaque secteur d'intervention du Projet. L'UGP sera basée au niveau du CPGU QUI coordonnera la mise en œuvre du Projet.

Le CPGU demande un appui par rapport à la gestion du MGP.

R (Consultant) : Il est proposé que ce soit les membres du Comité Technique qui ne soient pas interchangeables. Le Comité technique doit être formé par au moins deux personnes de chaque entité.

L'UGP seule sera en charge de la gestion fiduciaire et des passations de marché. Les entités de mise en œuvre se chargeront uniquement de l'exécution technique.

Les entités de mise en œuvre demandent à ce qu'on étudie le moyen de fluidifier la gestion fiduciaire pour ne pas retarder les activités.

Par rapport à la composante 3, la politique des infrastructures doit être vulgarisée.

Après qu'aucune partie prenante n'ait repris la parole, le Coordonnateur du PAAEP a clôturé la réunion à onze heures trente minutes.

Le représentant du projet PRRC

Le Consultant

Annexe 3. Fiche de présence lors de la réunion d'information à Antananarivo

FICHE DE PRESENCE

Date : 16 Février 2023 de 9 h à 12 h

Lieu : Motel d'Antananarivo à Anosy Antananarivo (Madagascar)

Objet : REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

N°	Nom et prénoms	H/F	Fonction	Entité	Tél	E-mail	Emargement
01	RATOVONJAINA Thierry Emmanuel	H	Coordo PAREP MCG/MEAH	MEAH	0320100009	thierry.amm @yahoo.fr	
02	RABEUOHITZA Boko Ninina	F	SEAZ	CPGU/ Primateur	0344550994	br.rabeuhita @gmail.com	
03	RASOLONJAZO Stephen	M	RT CPGU	CPGU/ Primateur	0344377203	stephan.samira @gmail.com	
04	RNDRIANA SOLO Mahay	F	SOT	MATSF	0340552262	m.ahay@ yahoo.fr	
05	RAKOTOMANANA Gerard Olivier	H	Coordonnateur Résilience des Villes faa cc.	MATSF	0342559792	gerard.rakotomanana @gmail.com	
06	RAMARINJATOVO Vanginime A	H	Coordonnateur des Projets	MATSF	0342052633	vanginime@ yahoo.fr	
07	RAMIANDRISOA Vochangy	F	Directeur des Systèmes d'Information et de Communication	DGR/MTn	0340556465	vochangy_ramandisoa @yahoo.com	0340556465
08	RATAIDRINDRO Henrijanahary	H	Chef de Service de Psychologie (DGR)	DGR/MTn	0340556109	henrijanahary @yahoo.fr	0340556109

N°	Nom et prénoms	M/F	Fonction	Entité	Tél	E-mail	Emargement
09	RAMPANANT MPREMAN Bondoniamie	F	Collaborateur Technique	DGAT/MDAE	034.16.039 08	randroo.ti.rose @gmail.com	
10	RAKOTONANO Hajasoa Ralala	H	Chef de Service Gestion des réseaux sociaux	FID	027896681	rjasos1@fid	
11	BATSIHAINA Miasoa	H	Chf de Service de Littérature & DDC	MPPDPE	0383503408	miasoa.miasoa@mgmt.com	
12	Dr Lalala Christian Andrianainy	H	Chercheur	BNERC	03405 48006	lalala.christian @gmail.com	
13	RAKOTIBE R. Holi	F	SGRE	DDAEP-NEAH	0321223936	holirankena @yahoo.fr	
15	ANDRIANONGENANAHAN HANANG Mahafasa	F	Chf de service DALTD	MID	0340551921	mahafasa@gmail.com	

Annexe 4. Préoccupations et suggestions des parties prenantes

- Préoccupations et suggestions des parties prenantes ont émises durant la préparation initiale

Composante	Parties prenantes émettrices	Préoccupations/suggestions
Composante 1. Gestion des risques et financement climatique	BNGRC	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de diagnostic des anciennes réalisations ; ● Prise en compte de modèle hydrologique par bassin versant ciblé ;
	CPGU	<ul style="list-style-type: none"> ● Détermination des mesures d'accompagnement au niveau des stations hydrométriques (sécurité, garantie d'obtenir des données à jour, etc.).
	DGM	<ul style="list-style-type: none"> ● Confirmation de l'existence de compétences en ressources humaines dans la mise en œuvre des activités générées par la composante.
	MATSF	<ul style="list-style-type: none"> ● Capitalisation des acquis au niveau de l'exploitation du système hydrométrique d'Antananarivo
Composante 2. Investissements dans les infrastructures et gestion durable des actifs pour la résilience climatique.	MATSF	<ul style="list-style-type: none"> ● Mobilisation effective des responsables à tout niveau dans la mise en œuvre des activités dans le cadre d'une meilleure planification pour la résilience ; ● Proposition de prise en compte du projet de construction du barrage sur le Tsiribihina
	MINAE	<ul style="list-style-type: none"> ● Tenir compte des besoins des bénéficiaires (Association des usagers de l'eau et Exploitant agricole familial) dans la réhabilitation/ construction des infrastructures hydroagricoles.
	FID	<ul style="list-style-type: none"> ● Application de procédures d'allègement de compensation des personnes affectées par le projet (si cas échéant).
	CPGU	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition pour une intégration de la résilience des risques de catastrophe et la résilience climatique dans toutes démarches dans la mise en œuvre des activités de la composante.
	MATSF	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition pour l'étude des actifs des communes du Gand Tana ; ● Proposition pour la vulgarisation de la politique nationale des infrastructures.
FID	<ul style="list-style-type: none"> ● Considération du contexte de chaque zone lors de l'élaboration du PAR pour que le processus de compensation ne constitue pas un blocage dans l'avancement du projet. 	
Composante 3. Services climatiques adaptatifs pour des collectivités résilientes.	BNGRC	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition pour la prise en compte des études de vulnérabilité pour d'éventuel renforcement des activités et pour atteindre plus d'impacts positifs au niveau de la communauté.
	CPGU	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition pour la prise compte des études dans l'Atlas Climatique pour déterminer les activités de cette composante
	FID	<ul style="list-style-type: none"> ● Proposition pour l'augmentation des zones de couverture de protection sociale.
Composante 4. Gestion du projet	MATSF	<ul style="list-style-type: none"> ● Prise en considération de la cohérence entre les différentes structures (comité de pilotage, comité technique, points focaux au sein des ministères concernés) ; ● Proposition de nommer d'au moins deux personnes fixes pour les membres du Comité technique

• **Réunions de consultation tenues lors de la préparation du financement additionnel**

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Mairie d'Amboasary Sud	Maire de la commune d'Amboasary	22/03/25	1	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perception globalement favorable du projet pour le maire. ● Attente d'une amélioration des infrastructures, des échanges commerciaux et des opportunités d'emploi. ● Informations jugées encore insuffisantes à ce stade. ● Réinstallation acceptée sous condition d'un accompagnement adéquat. <p>Préoccupations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Risque de déplacement de populations. ● Respect des fady et des sites sacrés. ● Risques de conflits fonciers. ● Nécessité d'accélérer la mise en œuvre des travaux. <p>Attentes prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Compensation équitable pour les ménages déplacés. ● Accès à des terres agricoles de qualité équivalente. ● Création d'un comité de compensation. ● Implication de la mairie dans l'information, le suivi et la gestion des conflits.
Fokontany de Tanambao Centre (CU Amboasary sud)	Adjoint du chef de fokontany	23/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet très bien perçu, considéré comme une opportunité de développement local et de création d'emplois pour les jeunes. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nécessité d'assurer le recrutement local, notamment pour les 800 jeunes sans emploi. ● Importance d'anticiper les impacts et de prévoir des compensations équitables. ● Crainte de réactions négatives si la population n'est pas bien informée. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Implication du fokontany dans l'information, la sensibilisation et le suivi du projet. ● Recrutement local priorisé. ● Présentation systématique des ordres de mission des agents du projet.
Fokontany de Morafeno (CU Amboasary Sud)	Chef de fokontany de Morarano	24/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet perçu très favorablement par le chef fokontany. ● Considéré comme une opportunité d'amélioration de l'accessibilité, des infrastructures routières et de création d'emplois, notamment pour les jeunes précaires. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Risque d'impact sur certaines habitations situées en bordure de la route.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> ● Perturbation potentielle de deux points d'eau (bornes fontaines alimentées par la JIRAMA). ● Occupation croissante des abords de la route par des étals, vendeurs ambulants et cash points, posant des enjeux pour la gestion de l'espace public. ● Impacts potentiels sur le stationnement régional situé sur l'axe routier gêne la circulation et pourrait nécessiter un réaménagement. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création d'emplois locaux, notamment pour les jeunes du fokontany. ● Prise en compte des petits commerçants et vendeurs ambulants lors des aménagements. ● Réduction des inondations et de la dégradation de la route pendant la saison des pluies.
Fokontany de Tanambao haut (CU Amboasary Sud)	Chef de fokontany de Tanambao haut	27/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet perçu très favorablement. ● Opportunité pour améliorer la route, développer la ville, faciliter les échanges et créer des emplois, en particulier pour les jeunes. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perturbations sociales temporaires attendues pendant les travaux (bruit, désorganisation locale, impacts sur le quotidien). ● Préoccupation autour de la gestion des compensations en cas de réinstallation. ● Risque de tensions locales si les populations ne sont pas bien informées ou accompagnées. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de compensations équitables pour les personnes affectées. ● Participation active du fokontany dans la sensibilisation, la médiation et le suivi du projet. ● Participation des femmes dans toutes les étapes du projet. ● Formalisation de la structure de médiation locale lors de la mise en place du projet
Tanambao (CU Amboasary Sud)	Représentant de la population du fokontany de Tanambao	24/03/25	31	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La route était déjà là, donc pas d'inconvénient sa réhabilitation ● Besoin d'information et de transparence <p>Préoccupations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bon : développement du commerce et facilité de déplacement, amélioration du cadre de la ville, diminution insécurité, urbanisme ● Mauvais : Risque de montée de l'eau sur la chaussée avec la réhabilitation de la route, augmentation des accidents, salaire non payé, accident de la route <p>Attentes prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation au travail des jeunes et employabilité des jeunes chômeurs, ● Diminution des frais de transport,

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du stationnement de Tsivory à Amboasary • Réalisation des travaux du projet <p>Recommandations pour le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les études pour éviter la montée des eaux comme la mise en place de buses • Éviter le recrutement (favoritisme), recrutement des jeunes chômeurs • Compensation bien expliquée et transparent (comité de suivi)
Commune rurale de Behara	Maire de la CR de Behara	25/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet perçu plutôt favorablement, sous réserve de répondre à une priorité clé : la réhabilitation du radier/pont sur la Mananara. Attente de résultats concrets après de nombreuses études passées sans suite. • Le projet est vu comme une opportunité d'amélioration des infrastructures, d'accessibilité, et de création d'emplois locaux. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'impacts sur des habitations et des terres agricoles, notamment dans les fokontany d'Ankikiriky et Analana. Toutefois, présence d'espaces disponibles dans Behara Haut 1 permettant des déplacements de proximité. • Nécessité d'un accompagnement adapté des ménages affectés. • Difficultés d'accès aux documents fonciers en l'absence de guichet foncier communal. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité à la réhabilitation du radier de la rivière Mananara (300 m de long, 4 m de large). • Demande de compensations équitables (argent ou "terre contre terre") et d'accès à des terres agricoles équivalentes. • Participation active de la commune au projet : sensibilisation, suivi des travaux, gestion des compensations et médiation. • Accès aux cahiers des charges des entreprises pour garantir un suivi rigoureux.
Analana (CR Behara)	Représentant du fokontany d'Analana	25/03/25	81	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un programme dont il faut remercier l'Etat <p>Préoccupations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon : frais de transport moins cher, développement du commerce et plus de production avec le barrage diminuant le « Kere » • Mauvaise : risque de déplacement des tombeaux et sites sacrés, salaire non payé, compensation non perçue ou moindre valeur

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<p>Attentes prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du radier (Namahora) qui fait souffrir la population, réalisation du projet, réalisation de la route en goudron, travail pour les jeunes chômeurs <p>Recommandations pour le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Si déplacement des tombeaux et des sites sacrés, suivre les instructions des aînés (Olobe ou Lonaky)
Fokontany de Behara poste 1	Chef de fokontany de Behara poste 1	27/03/25	1	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet perçu très favorablement, en particulier pour la réhabilitation de la route et du pont, considéré comme prioritaire. Les autres dimensions du projet (emploi, services sociaux, commerce) suscitent moins de réactions à ce stade. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque potentiel de destruction d'habitations ou de terrains lors des travaux. Préoccupations modérées concernant les conflits fonciers, même s'ils restent limités à des empiètements entre voisins. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Implication du fokontany dans l'information, la sensibilisation, le suivi des travaux et la gestion des conflits Préservation des tombeaux et lieux sacrés pendant les travaux Création d'emplois locaux et accélération des travaux pour répondre aux attentes des habitants. Compensation équitable des ménages en cas de déplacement Amélioration de la sécurité routière, notamment entre Tranomaro et Mahaly.
Fokontany de Behara poste 2	Chef de fokontany de Behara poste 2	25/03/25	1	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet est perçu plutôt favorablement, notamment pour son impact sur l'accessibilité et l'état de la route. Le chef de fokontany ne s'est pas prononcé sur les bénéfices secondaires du projet, comme l'emploi ou le développement économique. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques d'impacts sur certaines habitations et terrains privés situés à proximité du tracé. Risque de devoir déplacer des ménages, même si cela n'est pas considéré comme certain. En cas de réinstallation, une compensation financière est jugée préférable. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Implication du fokontany dans : <ul style="list-style-type: none"> L'information et la sensibilisation des populations ; Le suivi des travaux ;

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> ○ La médiation en cas de conflit. ● Importance de favoriser le règlement amiable des conflits, par le biais des Toteny et des structures locales.
Behara Poste 1	Représentant de la Communauté de Behara Poste 1	25/03/25	59	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développement du village, pas d'opposition de la part de la population <p>Préoccupations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bon : frais de transport moins cher, développement du commerce, facilité de transport des malades à l'hôpital, rapidité des forces de l'ordre, déplacement même si l'eau monte ● Mauvais : accident de la route <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du radier, création d'emploi, réalisation du projet <p>Recommandations pour le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour le déplacement des tombeaux, il est possible certains sont contre, mais l'espace défini par l'état peut être utilisé
Behara Haut I (CR Behara)	Chef de fokontany Behara Haut I (CR Behara)	26/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le projet est perçu de manière très favorable par le chef de fokontany. ● Il est vu comme un levier de développement local, notamment grâce à l'amélioration de l'accessibilité et des infrastructures routières. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Risque d'impact sur les tombeaux traditionnels ● Possibles atteintes à certaines habitations, champs agricoles ou zones de pâturage. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Implication du fokontany dans : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'information et la sensibilisation de la population, ○ Le suivi de l'exécution des travaux, ○ La gestion des conflits, ○ Le processus de compensation et de réinstallation s'il devait avoir lieu. ● En cas de déplacement de tombeaux ou autres biens culturels , la concertation avec les familles et le respect des rituels coutumiers sont jugés indispensables. ● Négociation préalable avec les propriétaires si des indemnités sont nécessaires. ● Concrétisation rapide du projet, pour bénéficier au plus vite des retombées positives attendues.
Behara Haut I (CR Behara)	Représentant de la Communauté de Behara Haut I	26/03/25	51	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas d'opposition pour faire la route, mais très favorable

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon : diminution de l'insécurité, augmentation des récoltes, diminution des frais de transport, facilité de transport des récoltes, développement du village • Mauvais : possibilité d'accident de la route la réhabilitation, risque de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route et risque de croissance des kidnappings d'enfants <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation au travail des jeunes, réalisation du radier faisant souffrir la population et développement du village <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut des échanges avec les aînés (Olobe et Lonaky) sur les terrains interdits et tombeaux
Behara Haut II (CR Behara)	Chef de fokontany Behara Haut II (CR Behara)	26/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est fortement soutenu par le chef de fokontany, en particulier pour la réhabilitation de la route et la construction du pont sur la Mananara, perçus comme des leviers pour améliorer la mobilité et stimuler les échanges économiques dans la commune. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de terres agricoles et atteinte possible à des sites sacrés (tombeaux traditionnels). • En cas de réinstallation, nécessité d'une compensation équitable et d'une consultation directe des personnes affectées. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication du fokontany dans : <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'information et la sensibilisation, ◦ Le suivi des travaux, ◦ La gestion des conflits, ◦ La réinstallation et les compensations. • Création d'un comité de suivi communautaire actif jusqu'à la fin du projet. • Préservation des rites et des sites sacrés jugée essentielle pendant la mise en œuvre.
Behara Haut II (CR Behara)	Communauté de Behara	26/03/25	32	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet va apporter le développement du village, donc pas de contraintes <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bon : Si le radier est fait, la route ne sera pas coupée pour la circulation de la population, frais de transport diminué, plus de déplacement des récoltes, développement du commerce • Mauvaise : risque de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route et risque de croissance des kidnappings d'enfants, mauvaise intégration des travailleurs étrangers (vol des épouses)

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Route réalisée en goudron, emploi des jeunes chômeurs, réalisation d'un pont sur l'ancien radier, lumière sur la route pour développer le village, développement du village <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faut parler avec les aînés du village (olombe) pour respecter les interdits et tombeaux
Fokontany Ankirikiriky (CR Behara)	Chef de fokontany d'Ankirikiriky	26/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet perçu plutôt favorablement par le chef de fokontany. Amélioration attendue de l'accessibilité, de la circulation et du confort de déplacement (véhicules, vélos). Les bénéfiques sur l'économie locale, l'emploi ou les services sociaux n'ont pas été clairement identifiés. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques d'impact sur certaines habitations ou terrains, en lien avec les travaux routiers. En cas de réinstallation, demande de compensation monétaire. Préservation des sites sacrés, en particulier les tombeaux traditionnels ; consultation des propriétaires recommandée. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implication du fokontany dans : <ul style="list-style-type: none"> L'information et la sensibilisation des populations, Le suivi de la mise en œuvre du projet, La gestion des conflits liés au projet. Renforcement des dispositifs locaux de résolution des conflits.
Ankirikiriky	Communauté d'Ankirihiry	27/03/25	22	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation d'infrastructure déjà existant pas d'inconvénient ou d'opposition <p>Préoccupations exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : création d'emplois des jeunes Mauvais : risque de retenu de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route, accident de la route, retard de paiement de compensation ayant perdu leur bien <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration des modalités de travail, offre d'emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi, réponse satisfaisante des plaintes et des demandes venant de la population <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les emplois pour les jeunes locaux, paiement dans les temps les compensations des bénéficiaires
Fokontany Enalana (CR Behara)	Chef de fokontany d'Enalana	26/03/25		<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le chef de fokontany est globalement favorable au projet, à condition que la construction du pont sur la Mananara soit priorisée.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> Le projet est vu comme une opportunité d'améliorer l'accessibilité, de faciliter les déplacements, et de soutenir le développement socio-économique local. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque d'atteinte aux tombeaux traditionnels, nécessitant une concertation avec les ray aman-dreny. Perte de terres agricoles des ménages. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implication active de la communauté dans : L'information et la sensibilisation des populations, La gestion des conflits, La collecte et la validation des plaintes. Compensations équitables intégrant les pratiques coutumières. Présence systématique du chef de fokontany à toutes les étapes du projet.
Nouvelle salle de réunion de la commune d'Amboasary Sud	Représentant des Fokontany d'Amboasary	27/03/25	13	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Impacts positifs attendus sur l'emploi local, les petits métiers et les services publics. Projet vu comme un facteur de dynamisation économique, sous réserve de mesures d'atténuation adaptées. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect des traditions, malgré l'absence de site sacré identifié à ce jour. Impacts potentiels sur les habitations, bars, épicerie, clôtures, borne fontaine, cashpoint, pharmacie, stationnement régional, structures multi-services, bureau des Eaux et Forêts, étals de commerçants ambulants. Impact potentiel sur une mosquée à proximité de la route Problèmes hydrologiques sur la RIP 107 : crues et inondations fréquentes dans la zone. <p>Attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la sensibilisation et de l'information des populations, en particulier des Olobe et chefs de fokontany. Mise en place d'un comité de suivi et d'un mécanisme de gestion des plaintes. Implication des jeunes dans la mise en œuvre du projet. Association des services sociaux pour le recensement des personnes affectées. Prise en compte des contraintes hydrologiques (demande d'installation de buses ou solutions techniques adaptées). Indemnités équitables pour les personnes affectées.
Andolobe (CR Tranomara)	Représentant de la Communauté	28/03/25	28	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutient le projet car ce n'est pas souvent un projet de réhabilitation de route

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
	d'Andolobe			<p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : facilite le transport des récoltes, frais de transport pas cher Mauvais : risque de vol et autres problèmes <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du projet, création d'emploi des jeunes chômeurs et Réhabilitation de l'école détruite par le cyclone <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> RAS
Ankilitsazo (CR Tranomara)	Représentant des Fokontany d'Ankilitsazo	28/03/25	14	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'opposition au projet Havelo Mandrare <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : Diminution du frais de transport, développement du commerce, montée des récoltes Mauvais : risque de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route, peur de vol d'organes et d'enfants <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi pour les jeunes <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paiement à temps des salaires et des compensations
Behara Poste II (CR Behara)	Représentant de la Communauté BEHARA	28/03/25	25	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet va apporter le développement du village et création d'emplois <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : frais de transport moins cher, développement du commerce Mauvais : risque de retenu de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution du problème de la route coupée avec la montée d'eau <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire des réunions souvent à chaque étape du projet
Akamena (CR Behara)	Représentant de la Communauté BEHARA	29/03/25	25	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutient la réhabilitation de la route <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : Apporte le développement du village la réhabilitation de la route, frais de transport moins cher Mauvais : risque de retenu de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route,

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				Attentes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes chômeurs peuvent trouver du travail avec le projet Recommandations pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> • RAS
Masiabiby (CR Behara)	Représentant de la communauté de Masiabiby	29/03/25	54	Perceptions et impressions <ul style="list-style-type: none"> • Le projet va apporter le développement du village Préoccupations exprimées : <ul style="list-style-type: none"> • Bon : RAS • Mauvais : RAS Attentes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de l'école détruite par le cyclone, constitution d'association, réalisation d'une pompe d'eau potable Recommandations pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> • RAS
Ankilimitsiovoke (CR Behara)	Représentant de la communauté d'Ankilimitsiovoke	29/03/25	47	Perceptions et impressions <ul style="list-style-type: none"> • Développement du village avec la réhabilitation de la route sans opposition et remerciement à l'Etat Préoccupations exprimées : <ul style="list-style-type: none"> • Bon : Moins cher le déplacement des récoltes • Mauvais : peur de vol d'organes et d'enfants Attentes prioritaires <ul style="list-style-type: none"> • Aide dans les outils de production agricole et semences, création d'emploi des chômeurs Recommandations pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> • RAS
Beraketa (CR Behara)	Représentant de la communauté de CU Beraketa	29/03/25	86	Perceptions et impressions <ul style="list-style-type: none"> • Un bon projet apportant le développement donc pas d'opposition Préoccupations exprimées : <ul style="list-style-type: none"> • Bon : diminution à 3.000 Ar des frais car la route sera bonne, facile de monter les récoltes, facile pour le transport des malades, bonne circulation des charrettes • Mauvais : risque de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route Attentes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois pour les jeunes chômeurs et des femmes, réhabilitation de l'école détruite par le cyclone Recommandations pour le projet : Il faut parler avec les aînés du village (Olobe) pour les interdits et tombeaux

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Antanifotsy (CR Behara)	Représentant de la communauté de CU Antanifotsy	29/03/25	27	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'opposition car c'est un bon projet apportant le développement <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : facilité pour la montée des récoltes, diminution des frais de transport Mauvais : Tombeaux et terrains de culture obligés d'enlever, risque de retenu de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route, accident de la route <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du radier Mananara, réhabilitation de l'école détruite par le cyclone, création d'emplois locaux et développement du village <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsabilisation de la population à collaborer avec le projet Il faut collaborer avec les aînés du village (Olobe) pour les interdits et tombeaux tout en respectant les traditions locales
Morafeno (CU Amboasary Sud)	Représentant de la communauté de CU Amboasary	29/03/25	12	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> La population soutient le projet <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : développement de la ville et du commerce, diminution des frais de transport Mauvais : Arrivée d'étrangers ne s'intégrant pas, risque/peur de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la route et développement de la ville <p>Recommandations pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> La population de Morafeno sans travail est à recruter
Tanambao Haut (CU Amboasary Sud)	Représentant de la communauté de Tanambao Haut	30/03/25	23	<p>Perceptions et impressions</p> <ul style="list-style-type: none"> soutient le projet sans opposition car développement de la ville <p>Préoccupations exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon : facilite les déplacements, diminution des frais de transport, diminution des prix des produits, apporte le développement en général Mauvaise : peur de retenue de l'eau de pluie avec la réhabilitation de la route, travailleurs étrangers en mauvaise relation sociale, salaire non payé à temps <p>Attentes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi pour les jeunes au chômage, souhaite que le projet ait lieu et tienne ses promesses

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				Recommandations pour le projet : <ul style="list-style-type: none"> • Paiement des compensations à temps, regarder de près avec la population la montée d'eau venant des travaux de la route
Bureau de la commune d'Elonty	Représentant de la commune d'Elonty	25/03/25	11	Perceptions <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est globalement perçu positivement par la population locale, même si le niveau d'information reste faible. • Il est vu comme une opportunité de développement d'économique et social : <ul style="list-style-type: none"> ◦ La réhabilitation d'une piste locale reliant Elonty au RIP 107 ◦ Le développement de l'artisanat et des activités économiques (vente de sable, moellons, gravillons). ◦ Une réduction du temps et des coûts de transport entre Elonty et Amboasary ◦ Une augmentation du nombre de collecteurs agricoles et commerciaux ◦ Une amélioration de la sécurité sur les axes routiers. Préoccupations et attentes exprimées <ul style="list-style-type: none"> • Non-recrutement des jeunes des villages concernés, pouvant générer une frustration et l'insécurité. • Compensations jugées inéquitables, avec un manque de transparence dans le processus. • Crainte de destruction de sites sacrés si aucune mesure de préservation n'est prévue. • Forte attente du démarrage effectif des travaux dans les villages concernés (Androtsy, Bemandresy, Bedabo, Asirania). Recommandations <ul style="list-style-type: none"> • Respect strict des rites traditionnels imposés par les Lonaky et Toteny • Implication des leaders traditionnels dans le processus de compensation. • Prévoir une information et sensibilisation systématique des communautés dès le lancement du projet. • Compensation équitable des ménages affectés • Mise en place d'un comité de suivi communautaire et d'un mécanisme de gestion des plaintes.
Fokontany d'Ambakaka	Représentants du fokontany d'Ambakaka	26/03/25	17	Perception du projet <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est globalement perçu de manière très favorable par la population. • Il est vu comme une opportunité de développement pour la commune : réduction du temps et des coûts de transport, accès facilité aux soins, baisse des prix des produits de première nécessité, réduction de l'insécurité Préoccupations et attentes exprimées <ul style="list-style-type: none"> • Destruction potentielle de lieux sacrés (tombeaux, stèles, fitobian-dolo, doany). • Perte de champs agricoles et de clôtures de cactus servant à la garde du bétail. • Risque de non-recrutement des jeunes locaux, générant un sentiment d'exclusion.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> ● Non-respect des coutumes pouvant engendrer des tensions sociales. ● Crainte d'une compensation inéquitable en cas de perte de biens. <p>Attentes principales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement local par fokontany concerné. ● Appui à l'agriculture, à l'élevage et au petit commerce local. ● Intégration des besoins économiques dans les mesures de compensation. ● Réalisation complète et sans retard des travaux de réhabilitation. ● Respect strict des rites traditionnels et consultation des leaders coutumiers. ● Détournement de la route si des sites sacrés sont menacés. ● Accompagnement des agriculteurs et éleveurs (formation, soins vétérinaires, accès aux intrants). ● Sensibilisation des populations dès le début du projet.
Fokontany d'Andabolava	Représentant de la communauté d'Andabolava	27/03/25	45	<p>Perceptions du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perception très favorable de la part des autorités locales et des communautés. ● Le projet est vu comme un levier de développement économique, social et infrastructurel. ● Attentes positives autour de l'électrification, de l'irrigation, de l'amélioration de l'accessibilité, du désenclavement et de la création d'emplois. ● Possibilité de transformation du fokontany en future commune. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Destruction potentielle de sites sacrés : 13 tombeaux, 5 stèles, 5 fitobian-dolo. ● Risques d'atteinte à des champs cultivés et habitations. ● Inquiétude concernant l'extraction de remblais sur des lieux sacrés. ● Craintes liées à un afflux migratoire incontrôlé (risques de conflits fonciers et ethniques). ● Risques sociaux : abus sexuels, propagation d'IST, violences envers les mineurs. ● Importance de respecter les rituels et les décisions des six leaders traditionnels antandroy. <p>Attentes des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect strict des pratiques culturelles : rituels de bénédiction, déviation du tracé si nécessaire. ● Compensation juste et équitable en cas d'impact sur les terres ou les biens. ● Recrutement prioritaire des jeunes du fokontany dans les chantiers. ● Possibilité de fournir localement les matériaux de construction. ● Implication active des leaders traditionnels (hazomanga, mpisorona). ● Finalisation effective des travaux routiers et du barrage. ● Signature d'une convention avec les leaders coutumiers pour l'utilisation des terrains. ● Choix du terrain pour la base vie sur un site sans lieux sacrés (préférence pour le terrain proposé par M. Mahakoko).

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Marché de Bemandresy (CR Elonty)	Représentant de la communauté de Bemandresy	25/03/25	48	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet est globalement bien perçu par la population du fokontany Bemandresy. Il est considéré comme une opportunité de développement social et économique pour le fokontany et la commune d'Elonty. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de destruction de champs agricoles et de sites sacrés (tombeaux, stèles, fitobian-dolo). Crainte de compensation inéquitable ou manquant de transparence. Crainte de voir les jeunes du fokontany exclus du recrutement. Risques socioculturels liés au non-respect des traditions par les intervenants du projet. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Recrutement prioritaire des jeunes du fokontany concerné. Respect absolu des pratiques traditionnelles, avec possibilité de dévier les infrastructures si nécessaire. Implication des leaders traditionnels dans toutes les étapes du processus de compensation. Réalisation des rituels coutumiers (bénédictions, sacrifice, etc.) avant tout début de travaux.
Fokontany de Mahazoarivo (CR Mahaly)	Représentant de la communauté de Mahazoarivo	27/03/25	17	<p>Perceptions</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet est globalement perçu comme une opportunité de développement local. Les habitants s'attendent à une amélioration de la mobilité, de l'accès aux soins et une réduction des coûts de transport. Le projet est vu comme un levier pour dynamiser le petit commerce, l'artisanat et initier des coopératives de transport. La possibilité de fournir des matériaux aux chantiers est vue comme une opportunité économique directe. <p>Préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque de déplacement de la population et perte d'habitations, champs, et points d'eau. Crainte de destruction de sites sacrés (tombeaux, stèles, fitobian-dolo). Inquiétudes concernant le respect des traditions par les intervenants du projet. Confusion sur l'état d'avancement du projet et incertitude liée à une éventuelle réinstallation. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptation du tracé routier en lien avec le nouveau site de relocalisation. Respect strict des rituels et traditions prescrits par les leaders traditionnels. Compensation équitable et transparente pour toute perte subie. Participation des habitants à la fourniture de matériaux pour les chantiers. Priorisation du recrutement local, notamment des jeunes du fokontany.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Fokontany Tanambao et Sarodrano	Représentant des deux fokontany	25/03/25	69	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet perçu très positivement. • Attente forte du démarrage des travaux. • Projet vu comme un levier de développement local. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de destruction de maisons, champs, commerces. • Atteinte possible aux sites sacrés (tombeaux, stèles). • Dégradation des infrastructures d'eau (bornes, kiosques). • Impacts sur les petits commerces en bord de route. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement local des jeunes. • Réalisation complète de la route et de l'aérodrome. • Compensation équitable pour les pertes. • Participation à la fourniture de matériaux. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter le tracé pour éviter les zones sensibles. • Respecter les rites traditionnels pour les sites sacrés. • Mettre en place d'un code de conduite pour les ouvriers. • Distribuer des kits sanitaires.
Fokontany d'Asirania	Quelques représentants du fokontany	26/03/25	20	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet perçu comme bénéfique pour le développement local. • Faible connaissance du projet et de la route RIP 107. • Inquiétudes liées à la destruction de maisons et aux perturbations culturelles. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de marginalisation si les jeunes ne sont pas recrutés. • Risques d'abus sexuels et violences envers les femmes et les filles. • Compensation jugée potentiellement insuffisante pour les habitations touchées. • Menace sur deux stèles sacrées et trois habitations situées en bord de route. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement local prioritaire des jeunes. • Compensation juste pour les maisons affectées. • Participation à la fourniture de matériaux de chantier. <p>Recommandations proposées</p>

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> • Respect strict des rituels traditionnels pour les sites sacrés. • Déviation du tracé en cas de menace sur les sites culturels. • Implication des leaders traditionnels dans l'indemnisation.
Village Bedabo, fokontany Asirania (CR Elonty)	Quelques représentants du village		Non disponible	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet perçu comme une opportunité de développement local. • Connaissance partielle du projet, mais opinion globalement favorable. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-recrutement local des jeunes pour les travaux. • Risques d'abus sexuels par les travailleurs extérieurs. • Destruction ou perturbation de lieux sacrés. • Compensation jugée potentiellement inéquitable. <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement prioritaire des jeunes du village. • Implication des autorités traditionnelles dans le suivi du projet. • Respect des rituels coutumiers et des sites sacrés. • Réalisation complète et transparente de la route RIP 107. • Priorité donnée aux habitants pour la fourniture de matériaux. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des rites traditionnels, avec possibilité de dévier le tracé en cas de menace sur les sites sacrés. • Implication active des leaders traditionnels dans le processus d'indemnisation. • Emploi local sur les chantiers. • Attribution des contrats de fourniture de matériaux aux résidents du village.
Village Androtsy, fokontany Bemandresy (CR Elonty)	Quelques représentants du village	26/03/25	4	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet peu connu, souvent identifié comme le « Barrage Andabolava ». • Perception globalement positive comme levier de développement. • Attentes fortes en matière d'amélioration des transports, sécurité et accès aux biens essentiels. • Craintes liées à l'arrivée d'ouvriers extérieurs et aux perturbations culturelles. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusion possible des jeunes dans le recrutement. • Risques d'abus sexuels envers les filles mineures. • Compensation jugée potentiellement injuste. • Risque de destruction de sites sacrés (stèles, fitobian-dolo, tombeaux). <p>Attentes exprimées</p>

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> Recrutement local des jeunes d'Androtsy. Implication systématique des leaders coutumiers dans le suivi et la compensation. Protection des lieux sacrés et respect des pratiques culturelles. Réalisation complète des travaux de la route RIP 107. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Dévier le tracé en cas de menace sur des sites sacrés. Respecter les rituels traditionnels dirigés par les Lonaky et Toteny. Mettre en place une compensation juste et transparente pour les terres et biens affectés. Finaliser intégralement les travaux prévus dans la zone.
Village Androtsy, fokontany Bemandresy (CR Elonty)	Quelques représentants du village	-	Non disponible	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet peu connu, souvent désigné comme « Barrage Andabolava ». Perception globalement positive en tant qu'opportunité de développement. Attentes liées à l'amélioration des transports, de la sécurité et de l'accès aux biens essentiels. Préoccupation liée à la perturbation culturelle due à l'arrivée d'ouvriers extérieurs. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusion potentielle des jeunes du recrutement. Risques d'abus sexuels envers les filles mineures. Compensation jugée potentiellement injuste. Destruction possible de sites sacrés (stèles, tombeaux, fitobian-dolo). <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> Recrutement local des jeunes du village. Respect des pratiques coutumières et des sites sacrés. Compensation équitable des terres et lieux affectés. Réalisation complète et transparente des travaux. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des rituels traditionnels avant toute intervention. Déviation du tracé en cas de menace sur un site sacré. Priorisation du recrutement local. Intégration des leaders coutumiers dans le processus d'indemnisation.
Commune de Tsivory	Représentants de la commune de Tsivory	25/03/25	111	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne connaissance du projets "Havelo-Mandrare", RIP 107 et de l'aérodrome. Perception très favorable du projet, vu comme une opportunité de modernisation et de développement local.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> • Attentes fortes en matière d'emploi, d'électrification, de soins et d'urbanisation. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'enclavement des zones d'élevage à Betania et Mangarivotra. • Inquiétudes sur la sécurité près des écoles, en lien avec l'aérodrome. • Perturbation des commerces de rue pendant les travaux. • Pollution de l'air et risques de maladies respiratoires. • Risques d'abus sexuels, d'exclusion des jeunes du recrutement. • Menace sur les infrastructures communautaires (forages, kiosques). • Risque de désacralisation des sites culturels <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement prioritaire des jeunes et techniciens locaux par fokontany. • Respect des pratiques traditionnelles et protection des sites sacrés. • Implication des leaders coutumiers et communaux dans la gestion des impacts. • Compensation équitable pour les biens et infrastructures affectés. • Réalisation complète de la route RIP 107 et de l'aérodrome. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des déviations en cas d'impact sur les sites sacrés. • Sécuriser de nouveaux pâturages pour compenser la perte de zones d'élevage. • Garantir la transparence du processus d'indemnisation.
Fokontany de Mangarivotra et de Betania	Représentants de Mangarivotra et de Betania	24/03	29	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est globalement bien perçu. • Il est vu comme une opportunité de développement local (tourisme, artisanat, éducation, transport). • L'extension urbaine de Betania est perçue positivement. • Attentes fortes autour de l'électrification et de l'ouverture culturelle pour les jeunes. <p>Préoccupations de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'un pâturage collectif utilisé pour l'élevage à Betania et Mangarivotra. • Risques sanitaires liés aux poussières pendant les travaux. • Fermeture d'un raccourci utilisé pour les déplacements quotidiens. • Inquiétudes sur la désacralisation de lieux culturels <p>Attentes exprimées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage rapide et finalisation complète de la réhabilitation. • Recrutement prioritaire de la main-d'œuvre locale (jeunes, gardiens, maçons...). • Création de pâturages sécurisés pour compenser la perte de zones d'élevage.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'une voie alternative pour maintenir la mobilité. <p>Recommandations proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Impliquer les leaders traditionnels pour préserver les lieux sacrés. Prévoir des mesures de compensation justes et concertées. Intégrer les besoins communautaires dans la conception du projet (pâturages, mobilité, santé).
Mairie de Tranomaro	Maire de la commune rurale de Tranomaro	28/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet perçu très positivement par la maire et les communautés locales. Attentes fortes d'amélioration de l'accessibilité grâce à la réhabilitation des routes. Espoir de développement des infrastructures sociales et communautaires. Opportunités économiques attendues : dynamisation des échanges, création d'emplois directs et indirects. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque d'afflux migratoire et de tensions sociales. Craintes liées à la déforestation due à l'exploitation du mica. Risques de conflits fonciers, surtout dans les zones aménagées sans concertation. <p>Attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à des terres agricoles de qualité équivalente en cas de réinstallation. Compensation équitable et respectueuse des droits des personnes affectées. Implication active de la commune dans la sensibilisation, le suivi des compensations et la gestion des conflits. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les pratiques culturelles à chaque étape du projet. Éviter les retards dans la mise en œuvre pour ne pas décevoir les attentes locales. Intégrer le Plan Communal de Développement (PCD) dans la planification des interventions
Commune rurale de Mahaly	Président de la Délégation Spéciale de Mahaly	28/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le maire par intérim perçoit le projet comme une opportunité importante pour le développement local. Bénéfices attendus : amélioration de l'accessibilité, développement des infrastructures routières, facilitation des échanges commerciaux, création d'opportunités d'emploi. Préoccupations soulevées : risque de déplacement de populations, perte de terres agricoles, conflits fonciers potentiels. <p>Contribution de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active aux processus de compensation et de réinstallation. Sensibilisation et information des populations locales. Suivi de l'exécution des travaux.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> ● Implication dans la médiation et la résolution des conflits. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création d'un comité conjoint pour la gestion des litiges liés au projet. ● Respect des pratiques culturelles locales tout au long du projet. ● Mise en œuvre rapide et efficace pour répondre aux attentes des communautés. ● En cas de réinstallation : nécessité d'un accès à des terres agricoles équivalentes et d'un mécanisme de compensation équitable.
Bureau fokontany de Tranomaro (CR Tranomaro)	Chef de fokontany de Tranomaro	22/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le chef de fokontany exprime une opinion très favorable à l'égard du projet. ● Bénéfices attendus : amélioration de l'accessibilité du fokontany, renforcement des infrastructures routières, meilleure circulation des biens et services, création d'emplois locaux. ● Préoccupations exprimées : perte possible de terres agricoles pour certaines familles, risque de conflits fonciers liés aux interventions du projet. ● En cas de réinstallation : nécessité de garantir des conditions de vie dignes, un accès à des terres agricoles équivalentes et une compensation juste et équitable. <p>Implication souhaitée dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation active aux processus de compensation et de réinstallation. ● Implication dans le recrutement de la main-d'œuvre locale.
Fokontany d'Amboanemba (CR Tranomaro)	Amboanemba	23/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le projet est perçu très favorablement par la communauté. ● Attentes exprimées : amélioration de l'accessibilité, développement des infrastructures routières, facilitation des échanges économiques, création d'emplois. ● Préoccupations : risque de perte de lieux sacrés et déplacement de tombeaux. ● En cas de réinstallation : priorité au déplacement respectueux des tombeaux, accès à des terres agricoles équivalentes, et compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Participation à la sensibilisation et à l'information de la population. ● Implication dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre locale.
Fokontany de Ampatomika/Tsilamaha (CR Tranomaro)	Chef de fokontany d'Ampatomila	23/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le projet est perçu très favorablement par le fokontany. ● Attentes de la population : amélioration de l'accessibilité, développement des infrastructures routières, facilitation des échanges économiques, création d'opportunités d'emploi. ● Préoccupations : perte éventuelle de terres agricoles, risques de conflits fonciers.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> En cas de réinstallation : besoin de conditions de relogement adéquates, accès à des terres agricoles équivalentes et compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation souhaitée au processus de compensation et de réinstallation. Implication dans le recrutement de la main-d'œuvre locale.
Fokontany Andropilany (CR Tranomaro)	Chef de fokontany d'Andropilany	23/03/2025	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> La communauté a une perception très favorable du projet. Attentes principales : amélioration de l'accessibilité et des infrastructures routières, dynamisation des échanges économiques, création d'opportunités d'emploi. Préoccupations : perte de terres agricoles, risque de conflits fonciers. En cas de réinstallation : besoin de conditions dignes, accès à des terres agricoles équivalentes, compensation juste et équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation souhaitée au processus de compensation et de réinstallation. Implication dans le recrutement de la main-d'œuvre locale.
Fokontany de Beteny	Chef de fokontany de Beteny	22/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> La communauté exprime une perception très favorable du projet. Attentes principales : amélioration de l'accessibilité et des infrastructures routières, facilitation des échanges économiques, création d'opportunités d'emploi. Préoccupations : perte de terres agricoles, risques accrus de conflits fonciers. En cas de réinstallation : accès à des terres agricoles équivalentes et compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active au processus de compensation et de réinstallation. Implication dans le recrutement éventuel de la main-d'œuvre locale.
Fokontany d'Amboangy (CR Mahaly)	Chef fokontany d'Amboangy	25/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet est perçu très favorablement par la communauté. Attentes : amélioration des infrastructures routières, meilleure accessibilité, facilitation des échanges économiques, création d'opportunités d'emploi. Inquiétudes : perte éventuelle de terres agricoles, risques de conflits fonciers. Priorités en cas de réinstallation : accès à des terres agricoles équivalentes et compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active au processus de compensation et de réinstallation. Implication dans le recrutement éventuel de la main-d'œuvre locale.

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Fokontany de Beteny (CR Tranomaro)	Chef de fokontany de Beteny	22/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communauté exprime une perception très favorable du projet. • Attentes principales : amélioration de l'accessibilité et des infrastructures routières, facilitation des échanges économiques, création d'opportunités d'emploi. • Préoccupations : perte de terres agricoles, risques accrus de conflits fonciers. • En cas de réinstallation : priorité à l'accès à des terres agricoles équivalentes et à une compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation active au processus de compensation et de réinstallation. • Implication dans le recrutement éventuel de la main-d'œuvre locale.
Fokontany de Betroky Ambatomasy (CR Tranomaro)	Chef de fokontany de Betroky Ambatomasy	26/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est perçu de manière très favorable par la communauté. • Attentes principales : amélioration de l'accessibilité, des infrastructures routières, fluidité des échanges économiques, création de nouvelles opportunités d'emploi. • Préoccupations majeures : perte éventuelle de terres agricoles, risques accrus de conflits fonciers. • En cas de réinstallation : priorité à l'accès à des terres agricoles équivalentes et à une compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation souhaitée dans le processus de compensation et de réinstallation. • Implication dans le recrutement éventuel de la main-d'œuvre locale.
Fokontany Amboropoty (CR Tranomaro)	Chef de fokontany Amboropoty	27/03/25	1	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La population manifeste une perception très favorable vis-à-vis du projet. • Bénéfices attendus : amélioration de l'accessibilité, renforcement des infrastructures routières, facilitation des échanges économiques, création d'emplois. • Préoccupation principale : perturbation éventuelle de lieux sacrés. • En cas de réinstallation : priorité à l'accès à des terres agricoles équivalentes et à une compensation équitable. <p>Implication du fokontany dans la mise en œuvre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation souhaitée au processus de compensation et de réinstallation. • Implication dans le recrutement éventuel de la main-d'œuvre locale.
Fokontany Tsilamaha et Bezaha	Représentants des associations Vehivavy Miray Hina et Vehivavy Mahaso	24/03/25	2	<p>Perception du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien que non informées au moment de l'entretien, les associations perçoivent le projet Havelo Mandrare comme une opportunité de développement économique pour la commune. <p>Préoccupations :</p>

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<ul style="list-style-type: none"> ● Manque d'implication des femmes dans les opportunités d'emploi générées par le projet. ● Risque de perte de terres agricoles, en particulier pour les familles dirigées par des femmes. ● Menaces sur les moyens de subsistance des ménages vulnérables dues aux perturbations du projet. <p>Attentes et recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d'une compensation équitable et d'une réinstallation dans des conditions dignes, notamment pour les femmes cheffes de famille. ● Implication active des associations dans la mise en œuvre du projet. ● Rôle de sensibilisation et d'accompagnement des populations locales, en particulier des ménages féminins affectés
Fort-dauphin	Directeur régionale de l'environnement et du développement durable	29/03/25	1	<p>Perception générale du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet perçu comme une initiative de grande envergure Amélioration de l'accessibilité aux aires protégées, facilitant le suivi écologique et la gestion territoriale. <p>Risques et préoccupations majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pressions accrues sur les aires protégées (mica, charbon, bois), risque de trafic illégal de tortues. <p>Recommandations méthodologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Impliquer systématiquement les services administratifs locaux dans toutes les étapes du projet.
Fort-dauphin	Directeur régionale de la population et de la solidarité	29/03/25	1	<p>Perception générale du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet perçu comme une initiative de grande envergure pouvant transformer durablement les dynamiques territoriales. <p>Opportunités identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de l'accessibilité aux services sociaux pour les populations rurales isolées. <p>Risques et préoccupations majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Risque d'augmentation du travail des enfants, notamment dans le secteur du mica. <p>Recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Impliquer les services administratifs locaux, assurer l'équité hommes-femmes, attribuer des terres agricoles aux femmes, prévoir des logements adaptés aux familles nombreuses, et garantir une réinstallation digne.
Tranomaro	Représentant des entreprises/exploitant s miniers		3	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les acteurs miniers perçoivent très favorablement le projet, qu'ils voient comme une opportunité d'amélioration de l'accessibilité, de structuration des activités minières, et de renforcement des retombées économiques locales. <p>Recommandations et attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aucune

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
Salle de réunion de la Commune Rurale de Tranomaro	Représentants des communautés	22/03/25	31	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet bien accueilli, perçu comme une réponse attendue au désenclavement et au développement local. <p>Impacts identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Positifs : relance économique, création d'emplois, amélioration de la mobilité. Négatifs : risques d'accidents, pression migratoire, atteinte aux lieux sacrés, impact environnemental. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Affectation d'habitations et de terres, incertitudes sur les indemnités. <p>Attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplois locaux, accès à l'eau et à l'électricité, meilleure connectivité. <p>Suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter la route centrale, indemniser avant les travaux, respecter les pratiques culturelles, recruter localement, bitumer l'axe via Tranomaro.
Betroky (CR Tranomaro)	Représentants des communautés	26/03/25	36	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet perçu comme porteur de développement, malgré une certaine méfiance liée à la crainte de promesses non tenues. <p>Impacts identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Positifs : réduction du banditisme, baisse des frais de transport. Négatifs : atteinte possible aux habitations, terres, lieux sacrés et tombeaux. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbation du quotidien pendant les travaux (déplacements, sécurité, accès aux ressources). <p>Attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplois pour les jeunes, indemnisation avant les travaux, respect des rituels liés aux lieux sacrés. <p>Suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les sacrifices rituels, indemniser en amont, prioriser le recrutement local, limiter l'exposition à la poussière, informer clairement sur l'emprise de la route.
Andranobe (CR Tranomaro)	Représentants des communautés	26/03/25	18	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet bien perçu, associé à un développement local, une meilleure considération des populations, et des emplois pour les jeunes. <p>Impacts identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Positifs : réduction du banditisme, retour des taxi-brousse, baisse des frais de transport. Négatifs : atteinte possible aux habitations, champs, tombeaux et lieux sacrés. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbation du quotidien pendant les travaux (accès aux champs, sécurité, qualité de l'air).

Lieu	Personnes rencontrées	Date	Nombre de participants	Principales questions abordées
				<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois pour les jeunes, indemnisation avant travaux, respect des rituels traditionnels. <p>Suggestions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les sacrifices rituels avant les travaux, recruter localement, protéger la population de la poussière, informer clairement sur l'emprise de la route.
Amboropoty, fokontany Betroky (CR Tranomaro)	Représentants des communautés	27/03/25	17	<p>Perception du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet vu comme une opportunité de développement <p>Impacts identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positifs : réduction des vols de bœufs, soutien à l'agriculture, amélioration de la sécurité alimentaire. • Négatifs : perturbations liées aux déplacements, pertes agricoles, atteinte aux sites sacrés. <p>Préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crainte de perturbations importantes du mode de vie pendant les travaux. <p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplois pour les jeunes, indemnisations avant travaux, respect des rituels traditionnels. <p>Suggestions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les sacrifices rituels avant les travaux, impliquer les organisations locales dans toutes les étapes du projet.

Annexe 5. Modèle de fiche de plaintes

PROJET PRRC

FICHE N°01

Date : _____

Village de : Fokontany de : Commune de :

Dossier N°

PLAINTE¹¹

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Village : _____

Contact (téléphone, email) : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

.....
.....
.....

[Date et lieu]

[Date et lieu]

[Signature du plaignant

[Signature du responsable de réception de la plainte]

OBSERVATIONS SUR LA PLAINTE

.....
.....

[Date et lieu]

(Signature du Responsable du traitement (Président CRRP/CNRP))

RESOLUTION

.....

¹¹ Les plaintes anonymes (écrite ou orale) seront transcrites dans une fiche de réception en mentionnant au niveau du plaignant « Anonyme » et que la fiche ne comporte que la signature de la personne receptrice.

.....
Date de la restitution du résultat au plaignant

- *[Signature du Responsable du traitement]* [Date et lieu]
(Président CRRP/CNRP)

Annexe 6. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes

Projet PRRC

Fiche n°2

REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception doléances	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	ETAT
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date		Actions engagées	Mesure d'efficacité des actions		